

Institut Royal Colonial Belge

BULLETIN DES SÉANCES

**Koninklijk
Belgisch Koloniaal Instituut**

BULLETIJN DER ZITTINGEN

VIII — 1937 — 3



BRUXELLES
Librairie Falk fils,
GEORGES VAN CAMPENHOUT, Successeur,
22, Rue des Paroissiens, 22.

BULLETIN DE L'INSTITUT ROYAL COLONIAL BELGE

	BELGIQUE	CONGO BELGE	UNION POSTALE UNIVERSELLE
Abonnement annuel	fr. 60.—	fr. 70.—	fr. 75.— (15 Belgas)
Prix par fascicule	fr. 25.—	fr. 30.—	fr. 30.— (6 Belgas)

Séance plénière du 27 octobre 1937.

La séance est ouverte à 15 heures, dans la salle de marbre du Palais des Académies, sous la présidence de M. *Gillon*, Président de l'Institut, assisté au bureau de MM. *Bruynoghe*, Directeur de la Section des Sciences naturelles et médicales, *Carton de Tournai*, Vice-directeur de la Section des Sciences morales et politiques, et *De Jonghe*, Secrétaire général.

M. *E. Rubbens*, Ministre des Colonies, a également pris place au bureau.

L'assistance est composée de la plupart des membres de l'Institut et des personnalités du monde colonial, universitaire et administratif.

M. le *Président* souhaite la bienvenue au Ministre des Colonies et le remercie de l'intérêt qu'il prend aux travaux de l'Institut.

Il donne ensuite la parole à M. le *Secrétaire général*, qui présente, en français et en flamand, son rapport sur l'activité de l'Institut pendant l'année 1936-1937.

**M. E. De Jonghe. — Rapport général sur l'activité
de l'Institut Royal Colonial Belge (1936-1937).**

Au seuil de ce huitième rapport annuel sur l'activité de l'Institut Royal Colonial Belge, je suis heureux de pouvoir constater qu'au cours de l'année académique 1936-1937, l'Institut n'a eu à déplorer la perte d'aucun de ses membres.

Le bureau de l'Institut a été constitué en 1937 comme suit : Président de l'Institut, M. *Gillon*, directeur de la Section des Sciences techniques.

A la Section des Sciences morales et politiques : directeur, M. *Bertrand*; vice-directeur, M. *Carton de Tournai*.

A la Section des Sciences naturelles et médicales : directeur, M. *Bruynoghe*; vice-directeur, M. *Robert*.

A la Section des Sciences techniques : directeur, M. *Gillon*; vice-directeur, M. *van de Putte*.

La composition de la Commission administrative n'a pas subi de changement.

La nomination de M. *Sohier* comme membre titulaire a eu pour conséquence la désignation de M. *Léonard* comme associé de la Section des Sciences morales et politiques.

L'activité scientifique des Sections ne s'est pas ralentie, ni au point de vue de la variété des questions traitées, ni au point de vue de l'intérêt des publications.

Pour s'en convaincre, il suffit de feuilleter les trois volumineux *Bulletins des séances*, ainsi que les neuf mémoires in-8° et les trois mémoires in-4° publiés depuis notre dernière assemblée plénière.

A la première Section, les questions d'histoire, d'ethnographie et de sociologie ont eu la préférence; à la deuxième Section, nous pouvons signaler des contributions importantes à la médecine, à la botanique, à la géologie et à la biologie; la troisième Section s'est plus particulièrement

M. E. De Jonghe. — Algemeen verslag over de werkzaamheid van het Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut (1936-1937).

Het academisch jaar 1936-1937 is voor het Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut, onder het voorzitterschap van professor *Gillon*, bijzonder voorspoedig en vruchtbaar geweest onder wetenschappelijk oogpunt.

De Afdeling van moreele en politieke Wetenschappen heeft in 1937 als directeur M. *Bertrand* en als onder-directeur M. *Carton de Tournai*; de Afdeling der natuurlijke en geneeskundige Wetenschappen, als directeur M. *Bruynoghe*, en als onder-directeur M. *Robert*; de Afdeling van technische Wetenschappen, als directeur M. *Gillon*, en als onder-directeur M. *van de Putte*.

De bestuurlijke Commissie heeft dit jaar geen veranderingen ondergaan.

Als nieuw geassocieerde hebben we het genoegen in de eerste Afdeling te begroeten M. *Léonard*, die de plaats ingenomen heeft van M. *Sohier*, tot titularis benoemd.

De wetenschappelijke werkzaamheden van het Instituut waren, misschien in nog hoogere mate dan de vorige jaren, zeer verscheiden en belangrijk. Dat kunnen getuigen de drie boekdeelen van het *Bulletijn der zittingen*, de negen in-8° verhandelingen en de drie in-4° verhandelingen, die sedert onze laatste algemeene vergadering het licht zagen.

De eerste Afdeling heeft zich bijzonder toegelegd op geschiedenis, volkenkunde en sociologie; de tweede Afdeling leverde degelijk werk op het gebied der geneeskunde, der plantenkunde, der aardkunde en der levensleer; de derde Afdeling hield zich bijzonder bezig met

attachée aux perfectionnements des levés aérophotogrammétriques, au magnétisme terrestre, au conditionnement d'air, aux méthodes cadastrales, à la protection des lignes électriques, aux industries chimiques, sans négliger les recherches relatives au copal Congo et à l'hydrographie du fleuve Congo.

*
**

C'est par les concours annuels que l'Institut prend contact avec les coloniaux sur le terrain, en provoquant et en encourageant les recherches scientifiques dans la Colonie. Il m'est agréable de proclamer que les résultats du concours de 1937 sont meilleurs et de loin supérieurs à ceux de l'année dernière.

La Section des Sciences morales et politiques a attribué un prix de 5,000 francs, avec publication dans les *Mémoires*, à une étude du R. P. Hulstaert sur les *Sanctions contre l'adultère chez les populations de l'Équateur*. Un second prix de 2,000 francs, avec publication dans les *Mémoires*, a été attribué au R. P. Van Caeneghem pour une étude en flamand sur la même question chez les populations du Kasai.

La première Section a de plus décerné, à titre d'encouragement, une somme de 2,000 francs au R. P. Boelaert, pour son travail, rédigé en flamand, sur les *Épreuves judiciaires chez certaines peuplades de l'Équateur*.

La Section des Sciences naturelles et médicales a attribué un prix de 5,000 francs, avec publication dans les *Mémoires*, à M. J. Lebrun, pour son *Étude morphologique et systématique des Caféiers congolais* et de même, un prix de 5,000 francs avec publication dans les *Mémoires*, à M. Castagne, pour ses *Recherches chimiques et histologiques sur un groupe de papillonacées du Congo, pouvant être employées comme insecticides*.

Je remplis un agréable devoir en présentant aux lauréats les plus vives et les plus chaleureuses félicitations de l'Institut.

de verbeteringen der luchtphotogrammetrie, het aardmagnetisme, de kadastermethoden, de bescherming der electriche lijnen, de scheikundige nijverheden, zonder de opzoekingen betreffende het kopaal-Congo en de hydrographie te verwaarlozen.

*
**

De uitslagen van den jaarlijkschen wedstrijd 1937 overtreffen deze van vorig jaar. De eerste Afdeeling kende een prijs van 5,000 frank toe met publicatie in de *Verhandelingen*, aan E. P. Hulstaert, voor zijn studie *Over de bestraffing van het overspel bij de volksstammen van de Evenaarsstreek*; een tweede prijs van 2,000 frank met publicatie in de *Verhandelingen* werd toegekend aan E. P. Van Caeneghem, voor een studie in 't Vlaamsch geschreven over hetzelfde onderwerp bij enkele stammen van Kasai.

Verders bekwam in dezelfde Afdeeling eene aanmoediging van 2,000 frank E. P. Boelaert, voor zijn in 't Vlaamsch gesteld werk over de *Rechtsproeven bij sommige stammen van de Evenaarsstreek*.

De tweede Afdeeling heeft met een prijs van 5,000 frank en publicatie in de *Verhandelingen*, eene studie bekroond van M. J. Lebrun over *Morphologie en systematica der Congoleesche koffieboonen*. Zij reikte ook eenen prijs uit van 5,000 frank, met publicatie in de *Verhandelingen*, aan den heer Castagne, voor zijn *Scheikundige en histologische navorschingen over een groep van vlinderbloemige gewassen uit Congo, in aanmerking komende voor het bestrijden van insecten*.

Het is mij een aangename plicht aan deze laureaten de oprechte en vurigste gelukwensen van het Instituut aan te bieden.

Je saisis cette occasion de souligner l'émulation que les concours annuels suscitent chez nos coloniaux flamands. Les études qu'ils nous ont envoyées et dont deux ont mérité un prix, attestent que l'Institut Royal Colonial Belge est bilingue effectivement et pas seulement par son titre et ses statuts.

Pour 1939, l'Institut a mis au concours les questions suivantes :

1. *On demande une étude sur la contrainte par corps pour dettes, chez une ou des peuplades du Congo.*

2. *On demande un exposé de l'évolution des conditions matérielles de la vie chez une peuplade qui a subi depuis un certain temps l'influence européenne (nourriture, vêtement, habitation, outillage, ressources, hygiène, etc.).*

3. *On demande une étude sur la biologie et la systématique d'un groupe d'helminthes de la faune congolaise.*

4. *On demande une étude sur les veines et filons de quartz d'origine magmatique, notamment leur relation avec les roches cristallines et l'époque relative de leur mise en place; leur structure comparée à celle des filons hydrothermaux, la nature des minéraux et minerais associés, ainsi que leur rôle dans la genèse des gîtes métallifères, en particulier d'or et d'étain.*

5. *On demande une étude sur la distribution du magnétisme terrestre dans la Colonie.*

6. *On demande une étude concernant la fréquence et l'intensité des orages au Congo et l'efficacité de la protection des lignes électriques contre leurs effets destructifs.*

*
**

A l'initiative du Ministère des Colonies, un concours intercalaire de littérature coloniale avait été institué pour 1937. Le sujet du concours était : *L'effort des Belges dans la création et le développement de la colonie du Congo*

Ik neem deze gelegenheid te baat om met zekeren nadruk vast te stellen dat onze jaarlijksche wedstrijden bij de Vlaamsch sprekende kolonieren bijval genieten. De antwoorden door deze laatsten ingezonden, en waarvan er twee eenen prijs bekwamen, bevestigen dat het Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut feitelijk en niet enkel door zijne benaming en zijn statuten, tweetalig is.

Hier laten wij den tekst volgen der prijsvragen voor 1939 gesteld :

1. Een studie wordt gevraagd over den lijfswang wegens schulden bij eenen of verscheidene Congoleesche volksstammen.

2. Een uiteenzetting wordt gevraagd der evolutie van de stoffelijke levensvoorwaarden bij een volksstam die sedert enkele jaren onder den Europeeschen invloed gestaan heeft (voeding, kleeding, woning, werktuigen, welstand, volksgezondheid, enz.)

3. Een studie wordt gevraagd over de biologie en de systematica van een groep helminthen uit de Congoleesche dierenwereld.

4. Men vraagt een studie over de kwartsaders en gangen van magmatischen oorsprong, namelijk hun verband met de kristallijne gesteenten en het betrekkelijk tijdperk hunner afzetting, hunnen bouw vergeleken met dezen van de hydrothermale gangen; den aard van de geassocieerde mineralen en ertsen, evenals hunnen rol in de wording der metaalafzetting, in 't bijzonder van het goud en het tin.

5. Een studie wordt gevraagd over de verdeeling van het aardmagnetisme in de Kolonie.

6. Men vraagt een studie over de veelvuldigheid en de hevigheid der onweders in Congo en over de meest doeltreffende bescherming der electriche lijnen tegen hunnen vernielenden invloed.

belge. Deux ouvrages ont été reçus en réponse à la question posée. Le jury a estimé qu'aucun des deux ne répondait adéquatement à la question posée et ne faisait ressortir la part prise par les Belges dans la création et le développement de la colonie du Congo. La Section a décidé de ne pas attribuer le prix de 5,000 francs, mais de réserver cette somme pour le prochain concours de littérature coloniale 1935-1938, soit sous la forme d'un prix doublé, soit sous la forme d'un second prix.

Dans cette dernière alternative, le prix sera accordé de préférence, à mérite littéraire égal, à un ouvrage faisant ressortir la part prise par les Belges dans la création et dans le développement de la Colonie ou d'une des Sections de l'activité coloniale belge.

L'enquête de l'Institut sur les différentes formes de l'asservissement au Congo belge continue. Un certain nombre de questionnaires ont été envoyés à des coloniaux séjournant depuis longtemps dans la Colonie et s'intéressant aux coutumes indigènes. Des collaborations nouvelles et précieuses ont été recueillies.

La Commission de l'*Atlas général du Congo* a continué normalement ses travaux. Elle se trouve en possession des dessins au 1/2 mm., exécutés pour l'impression de la carte au 1/5 mm., qui doit servir de fond aux premières cartes prévues pour l'*Atlas*. Après collationnement, les clichés seront établis par l'Institut cartographique militaire et l'on pourra procéder à la confection des cartes prévues pour cette échelle et dont la Commission possède les minutes.

Je crois pouvoir, par manière de conclusion, affirmer que l'année académique 1936-1937 a été pour l'Institut Royal Colonial Belge une année heureuse et féconde.

M. le *Président* fait ensuite une communication sur la *Distribution d'énergie électrique au Congo*.

Er dient nog aangestipt dat op de buitengewone prijsvraag over de *Deelneming der Belgen in de vorming en in de ontwikkeling onzer Kolonie*, twee antwoorden ontvangen werden. Het jury heeft geoordeeld dat geen van beide studies een volledig antwoord verstrekt op de gestelde vraag. De Afdeeling der moreele en politieke Wetenschappen heeft besloten den prijs van 5,000 frank niet toe te kennen. Deze som zal dienen om een dubbelen prijs voor den wedstrijd van koloniale letterkunde 1935-1938 te vormen, ofwel om een tweeden prijs uit te reiken. In dit geval zal de voorkeur gegeven worden aan een werk dat de deelneming der Belgen in de vorming en in de ontwikkeling der Kolonie, of in de ontwikkeling van een tak onzer koloniale bedrijvigheid in het licht stelt.

Eindelijk heeft het Instituut zijn werkzaamheid normaal voortgezet voor hetgeen betreft het onderzoek ingesteld over het bestaan en de vormen van slavernij in Congo, alsmede voor hetgeen betreft de bereiding van een *Algemeen Atlas van Congo*.

Ik meen te mogen besluiten dat het Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut met een gevoel van voldoening en met genoeg mag terugblikken op het academisch jaar 1936-1937.

M. G. Gillon. — Distribution de l'énergie électrique au Congo.

Quand notre Secrétaire général m'a rappelé que le Président de l'Institut Royal Colonial devait présenter une note à l'assemblée générale, j'ai naturellement choisi l'unique sujet où ma compétence n'était pas complètement en défaut : *La distribution de l'énergie électrique dans la Colonie.*

Certains coloniaux, ceux de la brousse, auront certes, à ce propos, un sourire railleur en songeant aux conditions primitives et combien peu électriques dans lesquelles ils ont dû se débrouiller, car ils y ont vécu, à ce point de vue, comme nos populations d'il y a quelque deux cents ans, alors que l'électricité était discutée par l'abbé Nolet, professeur du Dauphin et que le public n'en entendait guère parler.

Il a fallu, en 1872, l'invention, par notre compatriote Zénobe Gramme, de la première dynamo industrielle pour répandre par le monde entier les applications de plus en plus nombreuses de l'électricité, applications qui, pénétrant, pour nos régions continentales, jusque dans les plus petites communes ou hameaux, se sont aussi introduites dans la colonie.

Citons, après les applications si importantes de l'électrochimie, la force motrice industrielle et domestique, l'éclairage, le chauffage, sans oublier la T.S.F., qui, répandue au-dessus de la région entière, relie actuellement la colonie à la mère-patrie.

La plupart de ces applications, s'introduisant petit à petit depuis les régions les plus cultivées du Congo, vont atteindre celles plus frustes encore aujourd'hui, mais destinées à voir quand même d'ici peu cette forme si moderne

du progrès les pénétrer graduellement. Nous allons donc passer en revue ce que sont aujourd'hui la production et l'utilisation de l'énergie électrique au Congo et ce qu'elles deviendront sans doute dans un avenir assez proche.

I. — PRODUCTION.

a) Société générale des forces hydroélectriques du Katanga (*Sogéfor*).

Un centre de production très important existe actuellement au Katanga. C'est la *Sogéfor*. Utilisant les chutes de la Lufira à Mwadingusha, cette Société produit de grandes quantités d'énergie électrique, principalement pour alimenter les usines de l'Union Minière du Haut-Katanga. La centrale comporte actuellement quatre unités de 12,000 kVA chacune; elle a produit en pointe, en 1936, 23,000 kW et distribué 150 millions de kWh. Des travaux d'extension sont, du reste, à l'étude à la *Sogéfor*, pour permettre d'atteindre 300 millions de kWh en 1939.

La seule chute utilisée en ce moment est la chute Cornet, d'une hauteur brute de 113 mètres, avec un débit moyen de 40 m³ à la seconde. Pour mettre la chute en valeur, la rivière a été coupée par un barrage-prise d'eau B (fig. 1), qui relève le niveau de 5 m. et constitue à l'amont un réservoir formant régulateur de débit. L'eau est conduite par un canal C jusqu'aux conduites forcées c utilisant la chute créée par les rapides qui suivent le barrage. Ces conduites aboutissent à l'Usine U.

La figure 2 montre une vue de la centrale et de la conduite forcée.

La puissance de l'ouvrage pourrait être augmentée par relèvement de la hauteur du barrage ou par l'utilisation des chutes de Koni, voisines de Mwadingusha (fig. 3) et de celles de N'Zilo sur la Lualaba. Plus tard, un grand réservoir de 300 millions de mètres cubes pourrait être constitué à Tenke, sur la Lufira, accumulant les crues perdues aujourd'hui. La puissance atteindrait ainsi 55,000 kW.

Pour transporter l'énergie, la *Sogéfor*, avec le concours

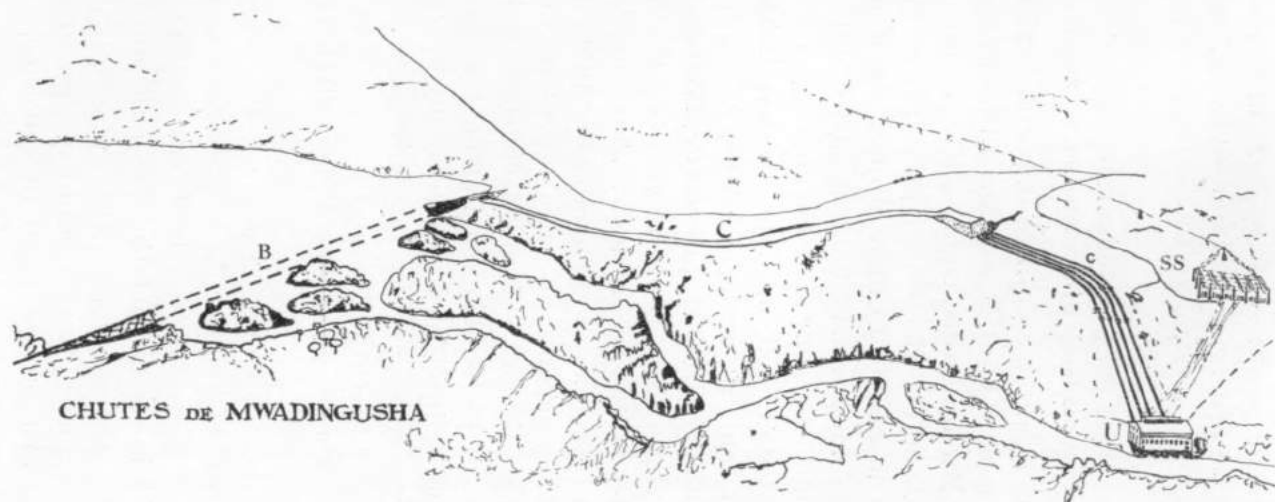


FIG. 1.



FIG. 2.

de sa filiale la Société générale africaine d'électricité (Sogelec), a établi des lignes à haute tension, 120,000 V, allant de Mwadingusha à Jadotville (Likasi-Panda), pre-

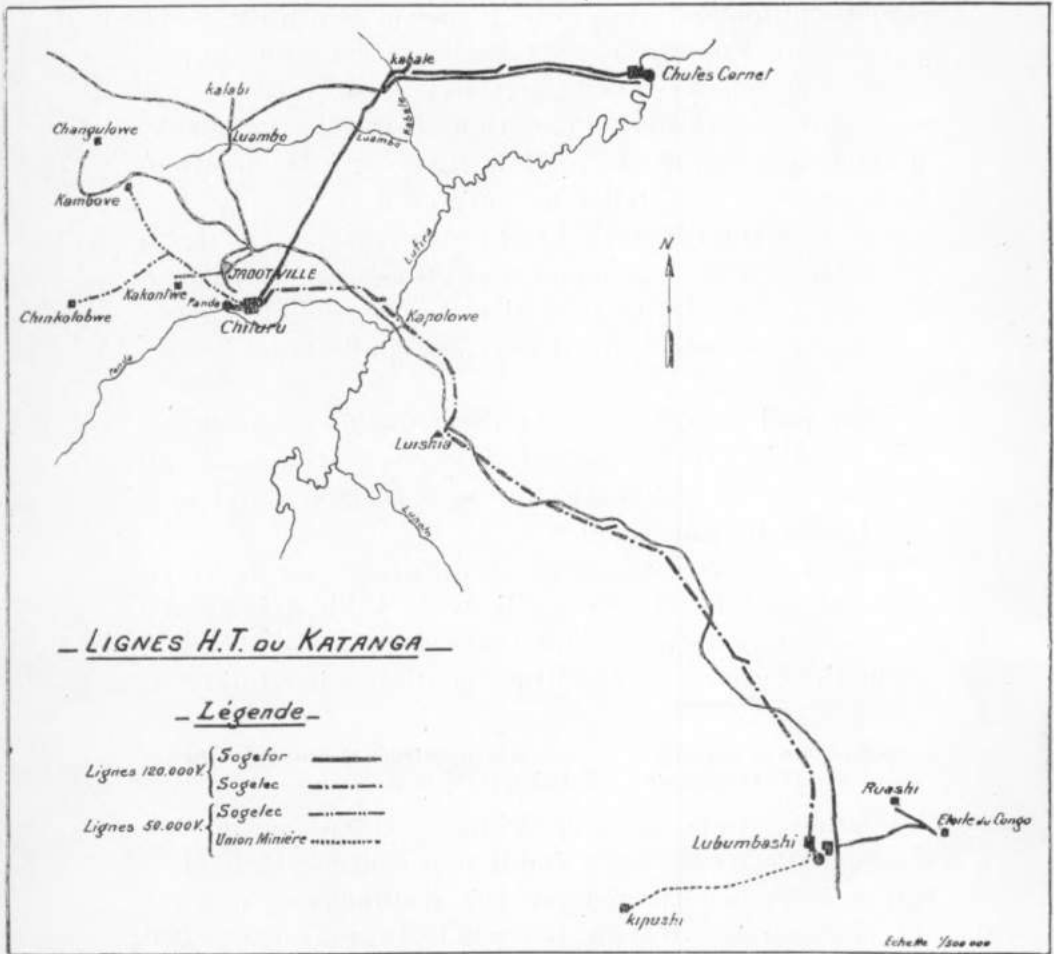


FIG. 3.

mier centre colonial important où se trouve une des centrales thermiques de l'Union Minière (en réserve actuellement : 30,000 kW). Une ligne part de Panda vers Luishia et Elisabethville, où existe une deuxième centrale thermique : au total 194 km. de lignes à

120,000 V. De Jadotville, partent quelques lignes à 50,000 V alimentant Kambove et Changulowe et d'autres vers Kipushi et l'Étoile du Congo. Il a été établi ainsi au total environ 300 km. de lignes desservant une région où séjournent quelque cinq mille Blancs et cent mille Noirs.

La figure 3 montre le plan des lignes existantes et projetées à la *Sogéfor*. Les figures 4 et 5 sont relatives à la sous-station élévatrice de la tension de 6,000 à 120,000 V, poste à air libre marqué S S à la figure 1. Elles montrent l'importance des installations effectuées.

Sur les 200 millions de kWh transportés par ces lignes en 1937, bien peu cependant sont utilisés par les particuliers (2 %), car l'Union Minière en consomme la très grosse part, principalement pour des applications électrochimiques.

Quoi qu'il en soit, ce noyau de la *Sogéfor* est incontestablement le plus important du Congo et le seul qui constitue une électrification régionale. Son développement a été des plus rapides.

Il ne faut pas sous-estimer cette production annuelle d'énergie de plus de 200 millions de kWh qui est une ressource du pays même, mise en valeur sans destruction de matière première et pouvant continuer indéfiniment.

b) **Compagnie géologique et minière des ingénieurs et industriels belges**
(*Géomines*) et **Ciments du Katanga** (*Cimencat*).

D'autres usines hydroélectriques existent encore au Katanga. La *Géomines* a établi une centrale hydroélectrique à Piana Mwanga en vue d'alimenter en force motrice ses mines d'étain. Il y a là trois groupes de 5,000 chevaux chacun. La production actuelle est de 20 millions de kWh; elle pourrait être beaucoup plus élevée.

D'autre part, la *Cimencat* a créé à Lubudi une centrale hydroélectrique qui alimente notamment la fabrique de ciment et d'éternit de cette société. L'asbeste que demande cette dernière fabrication est fourni par l'Afrique du Sud. Puissance utilisable : 1,000 kW.

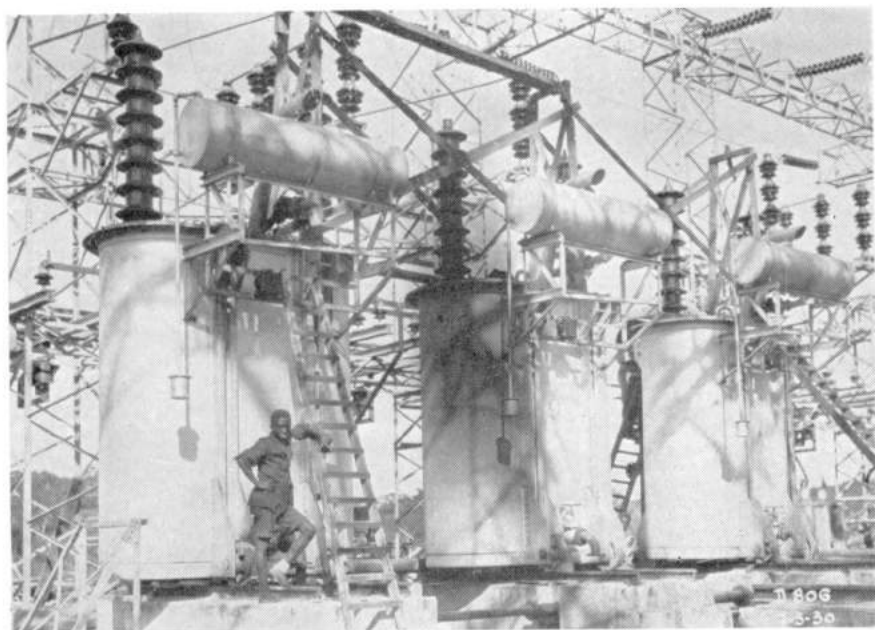


FIG. 4.

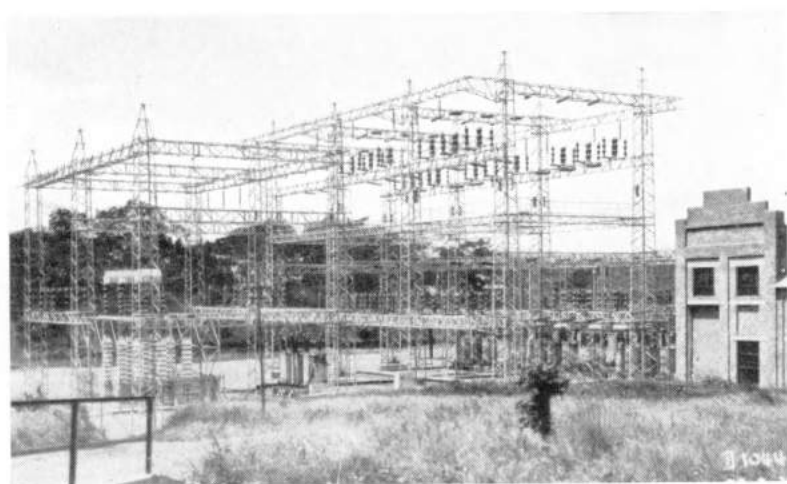


FIG. 5.

Dans cette même région, la Société internationale forestière et minière du Congo (*Forminière*) a créé la centrale hydroélectrique de Tshala sur la Lubilash. Chute de 16 m.; débit très abondant. Deux turbines installées actionnent chacune un alternateur de 800 kVA.

c) **Société des forces hydroélectriques de Sanga** (*Sanga*).

Une cinquième centrale hydroélectrique est installée dans une tout autre région. C'est la *Sanga*, dont l'usine établie sur l'Inkisi produit de l'énergie hydroélectrique, transportée par une ligne à haute tension vers Léopoldville-Kinshasa. Cette usine comporte actuellement trois groupes de 1,200 kW à 10,000 V. Son établissement a présenté d'assez grosses difficultés résultant de la constitution de la chute et du peu d'accessibilité de la région. La Société n'en a triomphé que par des efforts persévérants très méritoires.

A Léopoldville, on alimente une clientèle déjà assez importante : les tissages de la Société textile africaine (*Texaf*), des ateliers, le port, des industries diverses.

4,000,000 de kWh ont été transportés à 60,000 V par la ligne de 80 km. qui sépare l'usine hydroélectrique de Léopoldville.

Dans la ville, l'énergie est distribuée à 6,600 V aux industriels et à 380/220 V aux particuliers. C'est une société privée, la Société Coloniale d'Électricité (*Colectric*), qui assure le service. La population desservie est de 2,000 Blancs et 30,000 Noirs [ceux-ci non raccordés jusqu'ici. La consommation progresse d'année en année (10 % en 1936)]. Un contrat de fourniture a été passé avec Brazzaville; des câbles seront placés dans le fleuve pour la traversée de l'énergie.

d) **M'Pozo**.

Une sixième usine établie sur le M'Pozo a été réalisée dans des conditions plus modestes par la Société du Chemin de fer du Congo (Matadi-Léopoldville). Elle produit l'énergie nécessaire au port de Matadi.

e) **Kilo-Moto.**

Enfin, un septième centre de production d'électricité a été constitué pour la région de Kilo.

Les postes de Kilo-Moto ont été développés graduellement et comportent quatre centrales établies successivement.

Deux d'entre elles, établies sur le Shari, sont situées près de Kilo, dont une équipée de six turbines de 250 HP (1,500 HP), l'autre de 4 turbines de 400 HP (1,600 HP). Une troisième centrale existe à Moto et présente une puissance de 2,100 HP.

La quatrième est en construction à Budana, sur le Shari également, avec 2 turbines de 3,500 HP et possibilité de doubler cette puissance. Un réseau de 250 km. de lignes à 30,000 et 50,000 volts relie ces centrales aux chantiers d'extraction.

Au total, Kilo-Moto possède une puissance de 15,000 HP et produira sans doute 15 millions de kWh.

Citons, enfin, pour terminer la liste des centrales hydroélectriques, celle en voie de réalisation à Kamiduja pour la Compagnie Minière des Grands-Lacs africains. Sa puissance est de 1,300 kVA installés; deux unités de 550/15,000 volts, une ligne aérienne de 13 km. On a, en outre, en projet, une petite centrale hydroélectrique sur le Ruzizi qui alimenterait Costermansville (100 kW). Au total, il existe donc au Congo une dizaine de centrales hydroélectriques avec 50,000 kW.

f) **Autres centrales.**

Il n'existe guère d'autres centrales; cependant, le Charbonnage de la Luena possède une centrale électrique qui alimente les mines d'étain de Kikole, situées à 15 kilomètres.

Depuis 1935, le charbonnage produit ainsi 2,500,000 kWh avec du charbon très cendreux non transportable.

Il est question de prolonger la ligne pour atteindre d'autres mines d'étain de l'Union Minière.



FIG. 6.

Le tableau ci-après reproduit la liste des centrales hydro-électriques citées plus haut :

	PUISSANCE en kW	DÉBIT en millions de kWh
1. Sogéfor	27.000	200 en 1937
2. Géomines	8.000	20
3. Ciments du Katanga	1.000	3
4. Forminière	1.000	4
5. Sanga	2.400	4
6. M'Poza	1.500	3
7. Kilo-Moto	10.000	15
8. Minière des Grands-Lacs	1.300	
9. Costermansville	100	
Total	52.300	249

Petites centrales.

L'État a cependant créé encore quelques petites centrales locales, notamment à Coquilhatville et à Stanleyville; enfin, d'assez nombreuses petites installations ont été établies par des particuliers; elles sont souvent à courant continu; ce sont des centrales d'agglomérations isolées, d'usines, d'hôpitaux, de couvents, de missions ou de centres de culture. Nous n'examinerons pas ici quel genre de moteur mécanique leur convient le mieux; notre collègue Paul Fontainas a consacré à ce sujet une étude fort bien documentée. Il arrive à la conclusion que la lutte sur ce terrain est circonscrite entre le moteur Diesel et la machine à vapeur. Là, cependant, où l'huile lourde peut être amenée facilement (pipe line de Léopoldville), c'est le Diesel qui est tout indiqué, surtout depuis que la suralimentation, notamment par des turbines à gaz, a permis d'en augmenter la puissance et d'en réduire la consommation. [La Société des Ciments du Congo (*Cico*) ont une centrale assez importante avec moteurs Diesel.]

Enfin, l'emploi éventuel d'huile indigène (huile de palme) permettrait un usage plus général du moteur Diesel dans les régions où ce produit serait disponible à bon marché.

Certes, le Congo n'est pas très bien fourni en force motrice : pour la plupart des régions, l'huile lourde ou le charbon voient leur prix considérablement augmenté par des frais de transport élevés, de sorte qu'une force motrice avantageuse, cette matière première si importante pour une colonie, fait défaut dans beaucoup de régions. Si des chutes d'eau peuvent être aménagées un peu partout, le transport et la distribution de la force motrice seront très rarement assez rémunérateurs pour qu'on risque l'entreprise d'électrification de la région. Les distances sont trop grandes. De grands efforts doivent cependant être faits

dans cette direction, car la prospérité de la colonie en dépend en partie.

Voilà où en est la production de l'énergie électrique au Congo.

Avenir.

C'est un début sans doute. Si nous groupons les centres de production sur une carte du Congo, l'ensemble sera assez clairsemé. Que peut-on espérer? Pour beaucoup de pays européens l'accord existe actuellement sur la nécessité d'organiser la marche en parallèle de toutes les usines de production quelque peu importantes en les reliant par un réseau à très haute tension.

Pour arriver ici à un bon résultat, il faut un nombre de tensions standard fort limité, la coordination des lignes, assez peu de sociétés productrices et le moins possible d'intermédiaires pour la vente de l'énergie, ces buts étant à atteindre dans un avenir plus ou moins proche. C'est à ce prix que l'on croit arriver en Europe à une production sûre et bon marché de l'énergie électrique.

Sans doute, on ne doit pas songer à couvrir l'immense territoire de notre colonie d'un réseau analogue à celui qui dessert actuellement la mère patrie, mais le schéma ci-dessus peut servir de guide dans le choix des dispositions à prendre pour ce que l'on doit réaliser petit à petit au Congo, notamment pour limiter le choix des tensions et faciliter les groupements régionaux.

Il est probable que des centres de plus en plus nombreux de production locale et industrielle verront le jour et que des chutes d'eau établies économiquement avec de l'eau en surabondance pourront graduellement prospérer et, qui sait, s'interconnecter un jour. Si, actuellement, il n'existe qu'une cinquantaine de centrales à moteurs Diesel ou autres, ce nombre augmentera sans doute rapidement, car les applications de l'énergie électrique sont

à la Colonie autant et peut-être plus que dans la mère patrie, indispensables à la vie normalement aisée.

Il est à souhaiter que ces centrales locales adoptent, dès maintenant, le courant alternatif triphasé à 50 périodes plutôt que le courant continu et la tension de 380/220 V, afin que leur fusion éventuelle en soit facilitée.

II. — DISTRIBUTION DE L'ÉNERGIE.

A-t-on rencontré des difficultés spéciales au Congo pour la distribution de l'énergie électrique ?

Certes, la contrée peu accessible a fait obstacle à l'installation des lignes. Le climat, d'autre part, a gêné l'exploitation. Les orages sont, en effet, fréquents et violents. Au Katanga on en compte 150 par an, mais les moyens de protection ont heureusement été considérablement perfectionnés dans ces dernières années, principalement par suite des études entreprises en Amérique et en Allemagne. Avec de bonnes prises de terre, des fils de garde mis à la terre et éventuellement des contrepoids, nos lignes africaines résisteront de façon satisfaisante à l'orage. Je dis de façon satisfaisante, car il n'y a rien d'absolu en cette matière.

Les lignes de la *Sogéfor* seront sous peu complètement équipées et l'on espère réduire de moitié le nombre d'interruptions, déjà assez faible, que l'on a eu jusqu'ici. Les lignes de transport doivent en tout cas être établies avec le plus grand soin. Celles à 120,000 V de la *Sogéfor* sont équipées à l'aide de trois conducteurs actifs de 95 mm² suspendus à des chaînes de neuf isolateurs (fig. 7), de façon à être disposés en une nappe horizontale assez proche du sol. Deux conducteurs de terre sont placés au-dessus des conducteurs actifs.

En outre, après amélioration des prises de terre des poteaux, on établit encore actuellement deux conducteurs

de contrepoids enfouis dans le sol et réunissant entre elles toutes les prises de terre.

La figure 7 indique la disposition schématique de la ligne, tandis que les figures 8 et 9 en montrent la réalisation.

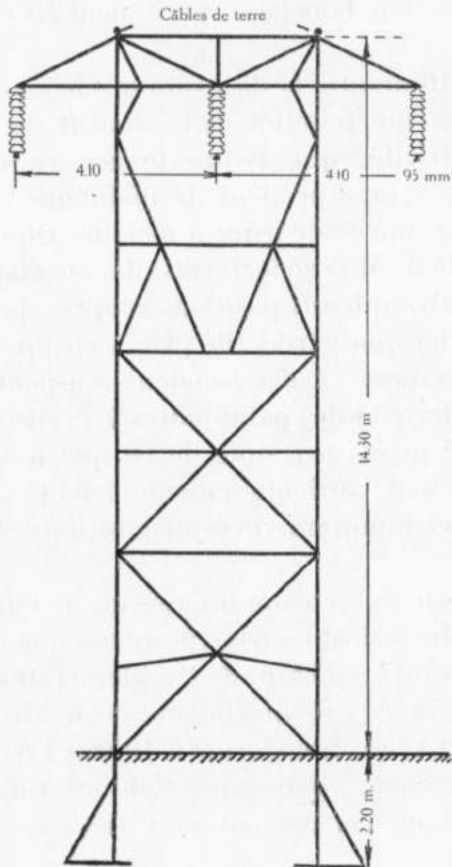


FIG. 7.

Sur les réseaux de la Kilo-Moto et de la Sanga, on a rencontré au début de sérieuses difficultés avec la foudre qui occasionnait de fréquents déclenchements.

Ceux-ci ont actuellement été ramenés à un nombre admissible, grâce à l'emploi de meilleures terres et de

parafoudres modernes. Les lignes de la Sanga sont établies à l'aide de quatre conducteurs actifs, dont un de réserve. Un fil de terre est disposé au-dessus des lignes de courant. En outre, après amélioration des prises de terre, on a établi sous le sol un conducteur qui les relie entre elles (contrepois). Un bouclage serait peut-être souhaitable, cependant.

La figure 10 montre la disposition schématique de cette ligne. Malgré l'amélioration de la sécurité, la Société Coloniale d'Électricité, qui assure le service d'éclairage à Léopoldville, a jugé prudent de maintenir en bon ordre de marche son ancienne usine à moteurs Diesel.

De la chute de M'Pozo à Matadi, il a été établi une ligne à 15,000 V suivant les dispositions adoptées pour les lignes à très haute tension : trois fils placés en une nappe horizontale et accrochés à des isolateurs suspendus (motor), deux fils de terre et des parafoudres à Tyrite. Ces dispositions ont été prises par suite de ce que les orages dans cette région sont particulièrement violents. L'expérience d'autres lignes montrera si ces dispositions étaient nécessaires.

Enfin, il peut être encore intéressant de citer une petite centrale établie à Moshi (en territoire sous mandat anglais). La chute se trouve à 25 km. de l'agglomération et à 7 km. d'une plantation de café qu'elle doit desservir. Le courant, produit à 400 V, est transformé à 10,000 V pour le transport par un câble souterrain. Celui-ci fut adopté par crainte des orages et des animaux sauvages, surtout les éléphants.

La puissance de la centrale n'est que de 200 kW. A vide on débite 170 ampères. Pour compenser en partie ce fort courant déwatté capacitif on a placé une self en dérivation à l'arrivée. Voilà donc une ligne d'une installation toute spéciale et coûteuse adoptée par suite de conditions régionales difficiles. Signalons, en passant, que le séchage des grains de café se fait pendant le jour au soleil et la

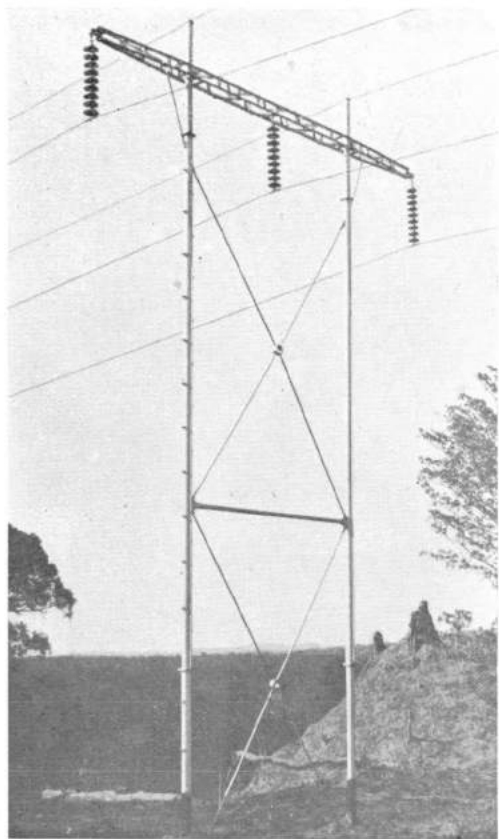


FIG. 8.



FIG. 9.

nuit à l'électricité. L'eau disponible la nuit n'est ainsi pas perdue.

Remarquons qu'une centrale hydroélectrique peut être automatique, n'exigeant la présence d'aucun personnel.

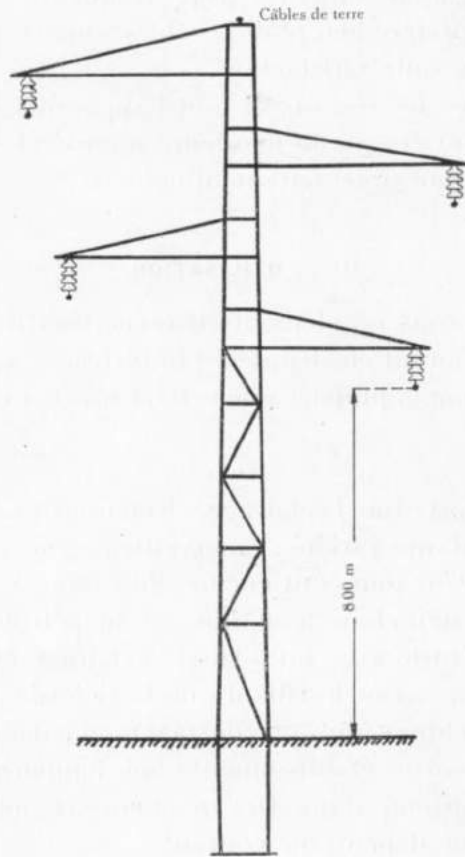


FIG. 10.

A Java il en existe plusieurs, et en Belgique nous en avons une à Bütgenbach (2,000 kVA).

Nous avons vu ci-dessus les dispositions assez spéciales prises pour les lignes à haute tension. Pour la distribution à basse tension certaines mesures spéciales ont aussi été prises. A Léopoldville, le réseau est entièrement souterrain,

de même qu'à Elisabethville et à Panda-Likasi. Les orages et tornades y sont très fréquents et commencent généralement par des coups de vent violents, suivis d'une pluie diluvienne accompagnée de forts coups de foudre. On a craint des dérangements trop fréquents des lignes aériennes et préféré l'emploi de câbles souterrains dont on a du reste eu toute satisfaction.

En tous cas, les réseaux et tout l'appareillage de distribution doivent être de la meilleure qualité et, d'entretien réduit, ils seront nécessairement coûteux.

III. — UTILISATION.

Nous passerons rapidement en revue les diverses applications du courant électrique à l'industrie et à la vie coloniale, bien que la plupart soient déjà fort connues.

1° L'éclairage.

Quel confort que l'éclairage électrique moderne avec ses lampes, d'une variété si merveilleuse, adaptées à tous les besoins ! Qui songerait encore chez nous à s'en passer, et qu'il est déjà loin le temps où le pétrole et le gaz entraient en lutte avec lui ! Aussi l'éclairage électrique se généralise-t-il parmi les Blancs de la Colonie.

Depuis quelque temps on constate même dans les hôtels, banques ou autres établissements une tendance à adopter l'éclairage indirect, d'un effet très heureux, mais exigeant une plus large dépense de courant.

On s'est même rendu compte de ce qu'un bon éclairage diffus est avantageux au point de vue hygiénique et que le fait d'éclairer toutes les places d'une habitation, même les plus accessoires (caves, remises, etc.), contribue à leur propreté.

Les nègres cependant sont encore quelque peu réfractaires à l'emploi de l'éclairage électrique. A Elisabethville on a fait dans leur camp des installations avec raccorde-

ment à paiement préalable. S'il ont glissé pendant quelque temps, dans les boîtes à lumière, leurs jetons, payés peut-être un peu cher, la bougie a dans bien des cas remplacé dans la suite la lampe électrique.

Cela prouve-t-il que cet éclairage n'est pas encore assez perfectionné, ou est-ce plutôt le nègre qui ne l'est pas encore? Il est probable que l'éclairage pénétrera chez eux en même temps que l'hygiène et la culture. A Léopoldville une nouvelle tentative sera faite sous peu.

L'éclairage public existe dans les centres principaux. A Léopoldville, notamment, il comporte 165 lampes, dont une partie brûlent toute la nuit (12 kW \times 2,500 heures).

Au Congo, où la nuit tombe régulière et tôt (vers 6 h. 30), l'éclairage acquiert encore un supplément de valeur et l'on peut dire que tout centre colonial quelque peu important devrait en être pourvu.

Remarquons qu'au Congo il n'y a pas superposition de l'éclairage et de la force motrice : à 6 heures, les usines sont, en effet, arrêtées pour la plupart. La pointe de puissance se produit ainsi pendant le jour et ceci permet de pousser avantageusement le développement de la clientèle éclairage.

Aussi les applications domestiques se répandent-elles rapidement. Que de services rendent actuellement les applications si diverses et si variées groupées sous cette appellation et dont certaines sont plus spécialement utiles en des pays coloniaux : les ventilateurs donnant l'impression d'une fraîcheur relative, les frigos utiles à la conservation des aliments, les armoires réfrigérantes (4°), l'eau distribuée dans toute la maison là où une distribution d'eau n'existe pas encore, et la cuisinière électrique, qui donne tant de facilités sans produire de chaleur perdue et avec une réduction imporante de main-d'œuvre ou d'ennuis !

Elisabethville compte actuellement plus de cent cuisinières électriques. L'absence de chaleur dégagée dans la

cuisine a permis de réintroduire cette place, d'une surveillance importante, dans le corps principal du logis, ou de supprimer le personnel cuisinier.

2° **Chauffe-eau.**

Le chauffe-eau électrique se répand au Congo. Cela peut paraître étrange à première vue; plus de 60 appareils chauffe-eau pour bains existent à Elisabethville, 53 à Léopoldville. Leur emploi se justifie du reste par le fait que la grande chaleur du jour oblige le travailleur ou le colon à changer de linge vers le soir et ce sera le moment du bain quotidien, si celui-ci peut être préparé aisément et dans de bonnes conditions.

Jadis, le boy avait pour mission de préparer l'eau chaude dans une cuve installée en plein air et chauffée au bois. Souvent, la température obtenue était douteuse; il se produisait des discussions fréquentes avec le boy, qui avait mal conduit le feu. En outre, le transport de l'eau chaude jusqu'à la baignoire était difficile. Avec le chauffe-eau électriques, ces écueils sont évités et l'usage du bain quotidien se répand.

Mais n'est-ce pas un luxe trop coûteux pour beaucoup de bourses ? Sans doute, il ne faut pas une très haute température de l'eau; l'essentiel est qu'elle soit régulière. La quantité d'énergie à dépenser n'est donc pas très forte (150 à 200 kWh par mois), d'autant plus que l'eau d'alimentation a généralement déjà 25° à 27°. Si la société distributrice établit dès lors un prix avantageux pour cet usage, la question économie est résolue. Il semble bien qu'il en soit ainsi.

Certes, les applications domestiques en sont encore à un début, même en Europe, mais pour qu'elles puissent se répandre, surtout en pays colonial, il est essentiel que l'on dispose d'appareils appropriés, de très bonne construction, occasionnant peu d'ennuis et vendus à prix modéré. Il y a là un certain sacrifice à faire. Les sociétés

distributrices feront besogne utile en facilitant aux usagers l'acquisition, la réparation, le renouvellement de ces appareils. L'organisation de services établis à cet effet est surtout indispensable dans la colonie. D'autant plus que la population européenne se compose en partie de fonctionnaires assez souvent déplacés au bout d'un terme de trois ans, d'où un facteur d'instabilité contrariant l'acquisition d'objets coûteux.

3° Force motrice.

Reste enfin la force motrice qui peut rendre des services dans les centres un peu peuplés. La main-d'œuvre sera malgré tout rare dans les pays coloniaux et il est très utile de l'aider par la force motrice électrique et ses outils si variés et si parfaits. Du reste, de nombreux ateliers et garages seront aussi nécessaires tant pour le développement des transports automobiles et de l'aviation, que pour les à-côtés qu'ils créent.

Élisabethville, Jadotville, Léopoldville sont en passe de devenir des centres industriels. A Élisabethville on a vendu, en 1936, 1,150,000 kWh pour la force motrice industrielle et à Jadotville, 1,450,000. A Léopoldville-Kinshasa, 3,700,000 kWh sont absorbés par la force motrice. Celle-ci se compose des consommations des usines de la *Texaf* : 2,000,000 kWh, de la distribution d'eau : 350,000 kWh, et d'un ensemble de petites usines, tels le chantier naval, une huilerie, les engins de manutention du port, des brasseries, une fabrique de glace, une briqueterie, une savonnerie, une fabrique d'oxygène, etc. Ces diverses industries très modernisées utilisent de nombreux moteurs électriques et des engins de levage perfectionnés. Le moteur électrique a conquis dans la Colonie une place des plus importantes à la fois dans la petite industrie, dans l'artisanat et dans l'agriculture. Il faut, en outre, citer les postes de radio-communications assurant les liaisons télégraphiques et téléphoniques avec

la mère patrie et avec l'intérieur de la Colonie et la radio-diffusion. (Aux Indes hollandaises la radio absorbe 10 millions de kWh par an.)

4° Traction électrique.

Sans doute, nous ne voyons guère d'avenir pour la traction électrique. Peut-être quelques tramways à Élisabethville et à Léopoldville, où les distances sont considérables.

Les chemins de fer ont été électrifiés ailleurs en pays coloniaux, mais ce serait à tort, pensons-nous, que d'ici bien longtemps on y songerait au Congo belge, à moins que des centres comme Léopoldville, Élisabethville et Panda-Likasi ne se développent jusqu'à comporter une population blanche de 15,000 ou 20,000 habitants.

5° Conditionnement d'air.

Je crois utile de nous arrêter un instant sur une application récente de l'énergie électrique : le conditionnement d'air, qui présente, semble-t-il, un intérêt spécial pour les pays coloniaux, bien qu'il n'ait pas encore pris une place importante au Congo. En quoi consiste-t-il ?

C'est essentiellement une ventilation des locaux avec réglage de la température et du degré d'humidité de l'air.

Pour qu'une atmosphère soit agréable, hygiénique et satisfaisante à tous points de vue, il faut maintenir la température entre certaines limites en chauffant l'air en hiver ou le refroidissant en été, et éviter, en outre, des variations exagérées de la teneur de l'air en humidité.

Dans les dispositifs de conditionnement d'air, un filtre à poussières, en coton par exemple, purifie l'air aspiré du dehors. Avant d'être envoyé dans les conduites de ventilation, cet air passe dans le compartiment des humidificateurs, où des injecteurs pulvérisent de l'eau chauffée ou réfrigérée selon la température extérieure.

Le conditionnement d'air est dès aujourd'hui très pratiqué pour des immeubles de quelque importance et d'une application courante pour les salles de spectacle et les cinémas.

Nous en avons en Belgique un exemple particulièrement intéressant dans les nouvelles installations de l'I.N.R. Cependant, cet appareillage de conditionnement se fait même pour des installations individuelles et de petites dimensions des places. On peut mettre alors l'appareil devant une fenêtre, son volume étant celui d'un gros radiateur de chauffage central. Prenant l'air frais au dehors l'appareil en assure le chauffage ou le refroidissement, la déshumidification, le filtrage et la ventilation, ce pour une, deux ou trois places, directement en com-

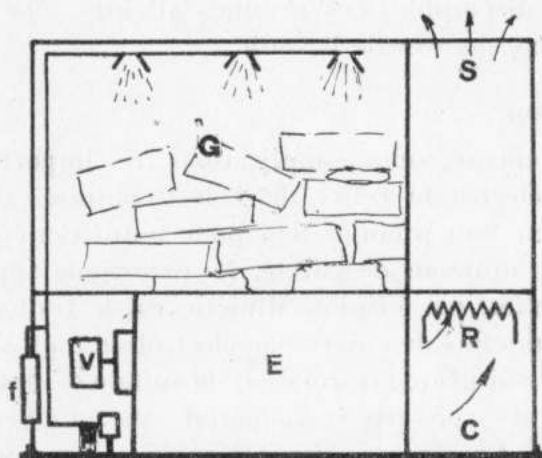


FIG. 11.

munication l'une avec l'autre. Le chauffage s'y obtient par l'électricité; un ventilateur amène l'air frais sur les éléments chauffants, puis le répand dans les places. Le rafraîchissement de l'air s'obtient par un compresseur analogue à ceux des frigos ou par des blocs de glace. La figure 11 montre une coupe sur un appareil individuel. Ces installations ont été récemment assez poussées en Amérique.

Cependant, ces applications consommeront déjà une grande quantité d'énergie et ne seront réalisables que si celle-ci peut être offerte à bon marché.

Il est du devoir des entreprises productrices ou distri-

butrices de réduire autant qu'elles peuvent, le prix de vente du kWh et de faire connaître tous les services que l'électricité peut rendre, car pour atteindre un faible prix de revient, il faut qu'on utilise au maximum la puissance disponible, afin que les charges financières relatives aux installations soient minima par kWh vendu. Est-on dans une situation avantageuse en pays colonial ? Oui, si tout se fait à l'électricité. Les grandes chutes d'eau produisent l'énergie à bon marché au Congo du moment que leur utilisation correspond aux trois quarts au moins de la puissance disponible. Les résultats atteints déjà permettent de bien augurer de l'avenir.

6° Electrochimie.

Restent encore comme applications très importantes de l'énergie électrique celles de l'électrochimie, et parmi celles-ci, en tout premier lieu pour notre Congo, l'électrolyse des minerais de cuivre. La principale application faite, en effet, par l'Union Minière, est le traitement de certains minerais de cuivre par électrolyse, après attaque par l'acide sulfurique (formation de sulfate de cuivre). La puissance absorbée par ces appareils est actuellement de 15,000 kW. Ce sont des groupes moteur-générateurs qui produisent le courant continu à 450 volts utilisé pour l'électrolyse. Trois groupes sont en service, composés chacun d'un moteur synchrone de 5,600 kVA et de deux générateurs de 5,000 ampères sous 450 V.

Certes, on peut entrevoir en électrochimie beaucoup d'autres applications du courant électrique, mais sont-elles économiquement possibles ? Les ressources hydrauliques sont nombreuses au Congo et d'une réalisation parfois aisée, mais ce n'est là qu'une des conditions nécessaires à une opération électrochimique; d'autres, telle l'existence, à proximité de la chute, de matières premières appropriées, sont tout aussi essentielles. Certaines industries électrochimiques ont cependant été réalisées déjà, d'autres sont en préparation.

Citons la production d'oxygène par l'Union Minière du Haut-Katanga à Elisabethville, par électrolyse d'abord, puis par compression de l'oxygène atmosphérique à Jadotville ⁽¹⁾.

L'usine d'acide sulfurique de la Société générale industrielle et chimique du Katanga (*Sogechim*) fournit ici un exemple très intéressant, le soufre étant extrait de certaines blends. L'usine d'hydrolyse de la *Sogechim* est une autre application électrochimique traitant les huiles végétales pour en retirer la glycérine.

L'usine de chlorure de sodium produit le chlorate par électrolyse. On en tire des explosifs : la cheddite.

L'électrolyse du chlorure permet, en outre, d'obtenir l'acide chlorhydrique synthétique et la soude caustique.

7° Electrometallurgie.

Citons, enfin, quelques applications d'électrometallurgie. Si celle-ci est encore peu développée au Congo, il y a cependant à la Société d'exploitation et de recherches minières au Katanga (*Sermikat*) un four pour la production de la fonte, dont la puissance atteint 1,000 kW. D'autre part, l'Union Minière possède trois fours Héroult pour le traitement, après agglomération préalable, de ses minerais cobaltifères. Leur puissance individuelle est de 480 kW. Une autre application importante a été réalisée par la *Géomines*, qui traite tous ses minerais de cassitérite au four électrique (2,500 kW) et produit annuellement 2,000 tonnes d'étain raffiné.

C'est en majeure partie dans l'ensemble de ces industries, toutes établies au Katanga, que l'on consomme aujourd'hui l'énergie produite par la *Sogéfor* et les autres centrales hydroélectriques. Leur importance au point de vue de l'avenir industriel du Congo est de tout premier ordre. L'Union Minière projette du reste des extensions

(1) Voir M. DE ROOVER, Les Industries chimiques au Congo belge. (*Bulletin de l'Institut*, n° 1, 1937.)

considérables qui augmenteraient sa consommation d'énergie d'environ 100 millions de kWh.

Nous avons ainsi passé en revue les diverses applications possibles de l'énergie électrique. Certes, leur champ est vaste, mais cependant assez limité eu égard à l'étendue de notre Congo. Aussi ne peut-on guère y entrevoir d'ici longtemps une électrification quelque peu généralisée.

Que se passe-t-il en d'autres colonies, notamment en Afrique du Sud ?

Sans vouloir comparer en rien les deux pays dont la densité de population est tout à fait différente, il peut être intéressant pour nous de jeter un coup d'œil sur la situation de l'électricité en Afrique du Sud. Ce qui s'est passé là peut en tout cas nous fournir quelques indications utiles. Dans cette région il y a deux grandes sociétés de distribution : la Victoria Falls, and Transval Pr. C^o (V.E.P.) et l'Electricity Supply Commission. Avec les centrales des régies, le total des puissances installées dépasse le million de kW. Sauf celles des Victoria Falls, la plupart des centrales sont à turbines à vapeur. Par ailleurs, on rencontre 10,300 kW en moteurs Diesel ou à gaz pauvre, 4,300 en turbines hydrauliques et 10,000 en machines à vapeur à pistons. Pour les petites centrales le moteur Diesel l'emporte très nettement avec une puissance moyenne de 100 kW par centrale. Cependant, le prix de l'huile lourde empêche le plein développement de ce type de moteur. Il n'y a pas d'huile dans le Sud de l'Afrique, pas plus qu'au Congo; par contre, le pays est très riche en charbon.

Dès que l'on quitte les centres d'importation d'huile lourde, il faut transporter l'huile par fer, et plus on s'éloigne de la côte, plus elle coûte cher; par contre, plus le charbon est bon marché, car on se rapproche des mines. Celles-ci fournissent en Afrique du Sud du charbon de qualité à prix très bas à la mine. Aussi voit-on de nombreuses centrales Diesel près des côtes et plus loin

toutes machines à vapeur. L'Afrique du Sud ne compte cependant que peu de chutes d'eau.

L'Union Sud-Africaine est couverte de vastes réseaux de distribution d'énergie à très haute et à moyenne tension. L'énergie produite est même en partie utilisée pour l'électrification des chemins de fer : 700 km. de lignes sont actionnées à l'électricité. Il s'agit là d'une véritable électrification du territoire, surtout vers le Sud. Cette comparaison avec l'Union Sud-Africaine n'est citée ici qu'à titre indicatif et peut-être comme un sommet à atteindre dans quelques centaines d'années. Il y a actuellement deux cents ans que le développement de l'Afrique du Sud a commencé.

Avant de terminer cette étude, il peut être intéressant de citer encore quelques chiffres au sujet de l'électrification des Indes néerlandaises. Trois cents localités sont actuellement desservies (28 seulement l'étaient en 1923). Elles sont habitées par 194,000 Européens (4 millions d'indigènes). Quatre grandes exploitations se partagent le service, produisant 110 millions de kWh (10 millions au Congo).

Il y existe surtout des centrales hydroélectriques pour un total immobilisé de 27,5 millions de florins.

Les centrales à vapeur et Diesel ont exigé une immobilisation de 1,300,000 florins, tandis que les lignes et sous-stations atteignent 7,5 millions de florins.

Les tensions sont très nombreuses (ce qu'il faudrait éviter au Congo).

Haute tension.	Basse tension.
—	—
3.000 volts	190/110 volts
6.000	220/127
7.000	380/220
12.000	440/254
15.000	
25.000	
70.000	220 volts triph.

Il y a encore beaucoup à faire cependant. De toute la population des Indes néerlandaises, 1,5 % seulement habite des maisons éclairées à l'électricité.

IV. — CONCLUSION.

Que pouvons-nous conclure de cette étude ?

L'industrie électrique est fort jeune, surtout en colonie; chaque jour la perfectionne et lui ouvre de nouveaux débouchés. Son champ d'application dans ces pays neufs se développe en surface et en profondeur.

Pour faciliter ce développement il faut organiser notre construction électrotechnique de façon qu'au moins dans notre colonie nous puissions triompher de toute concurrence étrangère et même imposer nos produits ailleurs.

Il faut faciliter l'établissement de nouveaux centres de distribution en leur procurant des capitaux dans de bonnes conditions. Le Gouvernement qui accorde au Congo les concessions éventuelles interviendra utilement pour coordonner les installations, les standardiser en limitant le nombre de tensions et imposer des tarifs favorables, mais c'est surtout sur la condition économique propre à ce genre d'affaires que « plus l'électricité sera utilisée, plus elle pourra être fournie à bas prix », qu'il faut compter pour provoquer des tarifs avantageux, facilement compris du public et mettant l'énergie supplémentaire à très bas prix.

En ce qui concerne leur réglementation, les installations électriques dans la colonie sont régies actuellement par l'Ordonnance du 29 décembre 1933.

Les prescriptions de cette ordonnance sont semblables à celles régissant des installations faites en Belgique. Certains articles pourraient être revus, surtout concernant les prises de terre, cette revision devant se faire de temps

à autre, comme dans d'autres pays, les Indes néerlandaises, le Japon (1).

Il faut, enfin, répandre les appareils d'utilisation du courant en supprimant toutes taxes ou droits sur ce qui est en somme un outil de travail et en subsidiant l'établissement des lignes dans les régions pauvres en clientèle, mais d'un certain avenir.

Malgré ces conditions favorables, l'installation d'un réseau de distribution d'énergie électrique sera le plus souvent conditionné par l'existence possible d'une industrie importante et surtout d'une exploitation électrochimique.

Espérons que celles-ci prendront rapidement naissance et qu'elles pourront prospérer au Congo. C'est sur elles qu'il faut compter pour développer la distribution de l'énergie électrique dans la Colonie. Enfin, le Gouvernement pourrait utilement dresser des statistiques complètes, comme il est fait dans d'autres pays, relatives à la production d'électricité dans la Colonie. La distribution de l'énergie électrique joue aujourd'hui un rôle à ce point important dans l'industrie et dans l'économie domestique que des statistiques la concernant constituent un indice précieux pour l'appréciation de l'état économique d'une colonie et de son développement industriel.

Enfin, en l'absence de M. Bertrand, empêché, M. le Secrétaire général donna lecture d'une étude intitulée : *Quelques réflexions sur le mode de raisonnement des sauvages*.

(1) Pour les Indes néerlandaises notamment, des prescriptions spéciales ont ainsi été établies et sont révisées périodiquement. Dans le rapport de 1936, il est dit notamment que la commission pour la rédaction des prescriptions relatives aux installations électriques des Indes néerlandaises s'est réunie. La discussion a amené de nombreuses modifications de ces prescriptions; toutefois la commission résolut d'attendre à ce sujet les conclusions d'une mission envoyée au Japon pour y étudier ces questions.

M. A. Bertrand. — Quelques réflexions sur le mode
de raisonnement des sauvages.

Il convient tout d'abord que je donne les motifs de ma préférence pour une terminologie aussi désuète. Je reconnais que, depuis l'œuvre magistrale de Lévy Bruhl, qui a l'audience du grand public, un titre tel que, *Le prélogisme des primitifs*, se trouverait dans le courant des croyances du jour.

Sans aucun doute, je suis ici près d'une des origines du succès de la doctrine de l'auteur. Sans méconnaître la force de conviction émanant de la belle ordonnance classique de ses travaux, abondamment documentés aux meilleures sources, je ne puis m'empêcher de croire que les mots jetés par lui sur la foire des idées ayant entraîné sa thèse sur la pente où nous sommes engagés, lui ont conquis la popularité. En tout, nous nous réclamons d'une évolution continue et progressive. Le fait du « prélogisme » postule sa transformation en logisme pur, état peut-être transitoire avant le sur-logisme. Le primitif a été et est suivi d'un secondaire, si j'ose ainsi dire, qui le sera d'un tertiaire et ainsi sans limite. Il est remarquable qu'à l'intention des primaires — au sens péjoratif de l'expression — certains ouvrages de vulgarisation ont accentué dans une direction, en quelque sorte dogmatique, des thèses auxquelles une certaine souplesse avait été laissée, puisque, dans de plus récents travaux, on peut trouver des arguments contre les quasi-postulats de départ. A titre d'exemple d'exagération manifeste, je ne retiens que la *Mentalité primitive* de Ch. Blondel.

Ces remarques ne sont pas neuves : A. Leroy (*La Raison primitive*); R. Allier (*La Psychologie de la conversion*), les ont déjà faites.

En matière humaine, je crois au permanent. Dans l'homme il existe quelque chose de stable, aussi loin que

nous puissions remonter dans le temps et nous éloigner dans l'espace. Sur ce terrain je me trouve en bonne compagnie. Dans les années 1890, un esprit aussi clair que celui de R. de Gourmont, que n'agitait assurément aucune préoccupation mystique ou confessionnelle, trouvait déjà, dans les faits et dans l'histoire, les bases de sa loi de constance intellectuelle de l'homme.

Un colonial donnera peut-être son assentiment aux thèses de Lévy Bruhl, dont il connaît le retentissement, mais il sera bien en peine de les justifier pour son compte. Il sait que, dans ses rapports avec un sauvage, il s'est toujours expliqué dans le même mode qu'il adopte avec un de ces Européens d'autant plus convaincus qu'ils sont moins cultivés. L'infériorité du sauvage n'est pas une conséquence de la nature d'une pensée irréductible à la pensée européenne, mais la conséquence de l'insuffisance de son héritage. En matière politique, commerciale, là où l'acquis est moins nécessaire, tous se sentent à égalité.

Une autre remarque préjudicielle. Presque constamment Lévy Bruhl qualifie de collectives les représentations que ses primitifs se font du monde. S'il entend que chaque individu adopte la pensée dominante dans son groupe, il ne verra pas de différence avec ce qui se passe chez les civilisés. De part et d'autre, l'assentiment général est obtenu en dehors de tout esprit de critique. De temps à autre naît un prophète, un saint, un conducteur de peuples, un artiste, un savant qui de lui-même crée quelque chose et fait école. De sa leçon naît une représentation collective qui, par une espèce de choc en retour, redevient individuelle chez ses disciples ou dans la foule. Le même cheminement de la pensée s'observe chez les sauvages. Des générations successives conservent le souvenir émerveillé du manteau de gloire dont leurs ancêtres conquérants les revêtent encore. Tous les descendants en prennent un lambeau. Les sociétés secrètes, qui pullulent dans l'Afrique centrale, déterminent dans certains groupes une attitude uniforme acceptée bénévolement par chacun.

Mgr De Clerck, dans une étude sur la propagation au Kasai de la religion du chanvre, nous a donné un bel exemple du développement en quelque sorte mystique d'une croyance générale éclose de la foi, sinon de l'imposition, d'un illuminé. Une représentation collective ne se conçoit pas en dehors de représentations individuelles analogues, quand bien même ces manifestations seraient en dehors de toute proportion avec l'ébranlement de la conscience des isolés.

Lévy Bruhl nous dit en substance que le principe propre de la mentalité primitive est la *loi de participation*. Il avertit le lecteur que la suite de son étude apportera les précisions nécessaires pour saisir une notion floue par essence. Il développe cependant sa pensée propre :

« Je dirais que, dans les représentations collectives dans la mentalité primitive, les objets, les êtres, les phénomènes peuvent être, d'une façon incompréhensible pour nous, à la fois eux-mêmes et autre chose qu'eux-mêmes. D'une façon non moins incompréhensible, ils émettent et ils reçoivent des forces, des vertus, des qualités, des actions mystiques, qui se font sentir hors d'eux, sans cesser d'être où elles sont. »

Il est évident qu'un tel mode de penser, s'il devait être la conséquence d'une disposition naturelle de leur esprit, provoquerait dans la vie des primitifs des heurts continus avec le réel. Non seulement il leur interdirait de communiquer avec nous, mais leur rendrait même la vie impossible. Lévy Bruhl reconnaît d'ailleurs que, lorsque son primitif a froid, il se chauffe, que, lorsqu'il pleut, il se met à l'abri, qu'en somme son comportement habituel est raisonnable. Ce ne serait donc que dans certaines circonstances qu'il se conformerait à la loi de participation et que son raisonnement deviendrait prélogique.

Jé retiens encore un passage peut-être trop long pour aujourd'hui, mais dont je n'oserais cependant rien distraire, de crainte de trahir une pensée très subtile :

« A-t-il jamais existé des groupes d'êtres humains ou pré-humains dont les représentations collectives n'aient pas encore

obéi aux lois logiques? Nous l'ignorons; en tout cas c'est fort peu vraisemblable. Du moins, la mentalité des sociétés de type inférieur que j'appelle prélogique, faute d'un nom meilleur, ne présente pas du tout ce caractère. Elle n'est pas antilogique, elle n'est pas non plus alogique. En l'appelant prélogique, je veux seulement dire qu'elle ne s'astreint pas avant tout, comme notre pensée, à s'abstenir de la contradiction. Elle obéit d'abord à la loi de participation. Ainsi orientée, elle ne se complait pas gratuitement dans la contradiction (ce qui la rendrait régulièrement absurde pour nous), mais elle ne songe pas non plus à l'éviter. Elle y est le plus souvent indifférente. De là vient qu'elle est si difficile à suivre.

» Ces caractères ne s'appliquent, comme il a été dit, qu'aux représentations collectives et à leur liaison. Considéré comme individu en tant qu'il pense et qu'il agit indépendamment, *s'il est possible* ⁽¹⁾, de ces représentations collectives, un primitif sentira, jugera, se conduira le plus souvent de la façon que nous attendrons. Les inférences qu'il formera seront justement celles qui nous paraissent raisonnables dans les conditions données. Mais de ce que dans les occasions de ce genre les primitifs raisonnent comme nous, de ce qu'ils tiendront une conduite semblable à celle que nous tiendrions (ce que font aussi, dans les cas les plus simples, les plus intelligents des animaux), il ne suit pas que leur activité mentale obéisse toujours aux mêmes lois que la nôtre. En fait, en tant que collective, elle a des lois qui lui sont propres, dont la première est la loi de participation. »

Quelque nuancé dans son paradoxe (opposition et liaison entre les représentations individuelles et collectives des primitifs) que soit cet exposé, — peut-être à cause de ces nuances, — mon besoin de clarté intellectuelle lorsque je fais de la science ou de la critique, ou quelque chose d'analogue comme ici, n'est pas satisfait. Il y a trop de flou dans ces notions fondamentales : *prélogisme*, *loi de participation*, *représentation collective*, pour qu'elles puissent faire un tout organisé que je puisse saisir. Ce n'est pas sur un terrain aussi mouvant qu'une théorie peut se dresser. De l'étude de la méthode, de l'examen des

(1) C'est le conférencier qui souligne.

bases pourra peut-être ressortir la nécessité d'abattre ou de consolider certaines parties d'un monument dont les ruines — s'il doit être ruiné — n'en resteront pas moins imposantes.

Lévy Bruhl n'est pas un colonial. Jamais, si je suis bien renseigné, il n'a pris un contact personnel avec les sauvages chez eux. C'est heureux, sinon il aurait fait des monographies qui n'auraient pu lui ouvrir les horizons nécessaires à sa grande synthèse. Ses informations sont puisées à des sources saines, leur présentation est loyale. Mais les explorateurs, les religieux, les missions ethnographiques ne retiennent que les faits qui les ont frappés, ce que d'ailleurs l'auteur met en relief. Ils ne prennent intérêt qu'aux broderies qui ornent la trame ordinaire de la vie et, souvent sans s'y tromper eux-mêmes, nous les présentent comme l'essentiel. Pour les médecins, les malades sont plus vrais que les bien portants; à n'entendre que leur voix, l'état physiologique des gens qui nous entourent nous apparaîtrait comme une anamorphose, comme une déformation du réel. Si un voyageur ayant suivi un sauvage pendant une longue période, ayant pénétré dans son intimité, nous décrivait son comportement de tous les jours, tant physique qu'intellectuel, il ferait une œuvre dont un lecteur suffisamment persévérant et courageux tirerait la conclusion que, *mutatis mutandis*, l'homme étudié est très près de nous, qu'il est mû par les mêmes appétits, les mêmes vices, les mêmes besoins, les mêmes aspirations.

Dans les circonstances un peu compliquées, le sauvage observera les rites prévus, mais en même temps suivra strictement les recettes dont la pratique lui a enseigné l'efficacité. Le chasseur prenant la piste la suivra sous le vent du gibier, le poison de ses flèches sera frais, sa poudre sèche. Dans la métallurgie du cuivre, le fourneau sera soigneusement mis en état, la soufflerie réparée, les opérations essentielles, grillage et réduction, se suivront,

conduites chacune avec toutes les précautions nécessaires. Les rites deviennent en quelque sorte des épiphénomènes, certes utiles, mais dont une négligence ou une erreur n'entraînerait pas d'interruption dans les opérations. On agit comme la fermière de mon enfance, une de mes parentes, qui presque sans y songer, de la pointe du couteau, traçait une croix sur le pain qu'elle allait entamer. L'oubli de ce rite n'eût pas fait jeter le pain aux cochons.

On ne fait pas suffisamment état de ce fait d'observation courante qu'un enfant de cannibale, s'il est bien doué, s'assimile, avec les mêmes facilités ou les mêmes difficultés qu'un fils d'Européen, des notions auxquelles rien dans son hérédité ne l'a préparé, depuis nos techniques les plus délicates jusqu'à la philosophie de saint Thomas. Son aptitude à suivre, dans son milieu propre, pour son compte et indépendamment de toute influence étrangère, des raisonnements parallèles aux nôtres, est indéniable. Tout fonctionnaire qui a traité avec des chefs indigènes apprécie leur politique pleine de finesse et de combinaisons tortueuses à longue échéance. Les commerçants européens, les petits commerçants tout au moins, savent que les sauvages deviennent rapidement des concurrents, pour lesquels même la fluctuation des monnaies cesse d'être un mystère.

Lévy Bruhl fonde sa thèse sur un ensemble impressionnant d'observations dont l'exactitude n'est pas contestable. Je n'ai ni le temps ni le désir de le suivre avec mon bagage d'informations. Je ne résiste cependant pas à la tentation d'évoquer les souvenirs de deux de nos coloniaux et l'un des miens.

Le premier, le général Josué Henry, un des héros des campagnes arabes, rapporte :

Dans l'Uele, le chef d'une petite bande de pygmées vint lui offrir en don un quartier d'antilope dont il attendait

évidemment une rémunération au moins équivalente. La conversation s'engagea :

D. — Aimes-tu le riz et en veux-tu ?

R. — Oui, le riz est une bonne nourriture.

D. — Mais si tu aimes le riz, pourquoi n'en sèmes-tu pas ? Ce n'est pas difficile.

R. — Je sais comment il faut faire, j'ai vu à l'œuvre les gens du village. Et il les montrait d'un geste méprisant.

D. — Alors, tu feras du riz ?

R. — Oui, je ferai du riz.

Quelques mois après, dans les mêmes circonstances, la conversation reprit :

D. — Je te donne encore du riz. Mais bientôt tu pourras manger le tien qui va arriver à maturité.

Pas de réponse.

D. — N'aurais-tu rien fait ? Et ta promesse ?

R. — Mais toi-même, sèmes-tu du riz ?

C'est au tour d'Henry, un peu interloqué, de rester muet.

R. — Je fais comme toi. Les gens d'ici travaillent la terre; leurs produits, je les échange pour de la viande, toi pour des tissus ou du sel. Nous faisons de même.

Le parallélisme des attitudes intellectuelles est parfait : on s'est compris à demi-mot. Le pygmée, ce prototype de primitif, a rompu par une feinte un premier entretien déplaisant; il a mis fin au second par une attaque pleine d'ironie.

Le second récit me fut fait, ou par le D^r Fourche, médecin de la Colonie, ou par le D^r Muller, médecin de la Forminière, tous deux actuellement en Afrique.

Au cours d'une tournée, le médecin, accompagné d'une petite caravane de porteurs, s'était arrêté dans un village Batshok pour y loger. Le chef avait la réputation d'un homme intelligent, généreux, très attaché à ses devoirs, soucieux d'épargner à ses ressortissants toute difficulté avec l'Administration, envers laquelle il se montrait loyal,

tout en se tenant systématiquement à l'écart des Européens. La nuit étant venue, le chef vint présenter au médecin une femme accusant tel porteur de lui avoir volé un coq, qu'il était occupé à cuire. Comme preuve, elle présentait des plumes, qu'elle prétendait reconnaître, recueillies près du feu.

« J'attends de toi, dit le chef au médecin, que tu fasses justice. »

L'accusé nia, sans invoquer aucun argument. Remis au chef, il lui fut infligé cinq coups de fouet.

Le lendemain, au point du jour, il apparut tenant en mains un coq bien vivant, que la plaignante reconnut comme sien. Il affirmait l'avoir rencontré rôdant autour du village. Appelé, le chef, tout confus de l'erreur commise la veille, la répara, et l'affaire en resta là.

Mais, quelque six mois après, le médecin, qui avait conservé le souvenir de l'incident et surtout de l'absence de conviction dans les dénégations du porteur puni quoique innocent, le retrouvant, lui demanda de s'expliquer mieux qu'autrefois.

« Tu me connais, lui dit-il, et cette affaire déjà si vieille restera entre nous.

» C'est très simple, répondit l'autre en éclatant de rire. Le coq que j'ai mangé, je l'avais chapardé dans un village où nous avions passé avant de nous arrêter chez les Batshok. Pendant que je le plumais, un autre, à proximité de ma main, vint picorer les miettes tombées des racines de manioc que je raclais. Je l'empoignai sans qu'on me vit. Pour l'empêcher de chanter je l'enfermai dans un petit panier, celui qui avait contenu mon manioc, qu'en garde des chacals et des fouines, j'allai suspendre à un arbre de la savane. J'avais conservé quelques plumes reconnaissables pour les épandre à côté de mon feu. Je prévoyais les suites : l'accusation de la femme, l'intervention du chef, la punition qui me serait infligée, pas très forte puisque tu étais présent. Je prévoyais aussi que, le lendemain, l'accusation mise à néant, le chef, pour sauver sa face devant son peuple, serait très large en me dédommageant. En somme, j'ai

reçu cinq coups de fouet, mais j'ai mangé un coq avec mes amis. Le chef m'a donné vingt francs, une pièce de tissu, au total beaucoup plus que la rémunération de toutes les journées passées à ton service. »

Le raisonnement est sans défaut. Appréciant très exactement les réactions probables de la femme, du médecin, du chef, le bonhomme les a fait tomber dans un piège qui n'aurait pu être mieux tendu par un filou européen. Ce n'est donc pas seulement au cours de circonstances banales qu'un sauvage obéit aux lois que nous croyons nous appartenir en propre. Ces circonstances, il sait les provoquer et les combiner pour en obtenir des effets logiquement calculés.

Un jour, dans l'Uele, causant avec le chef Kiravungu, dont la sagesse était notoire, je lui demandai si, lors de la mort du vieux sultan Sasa, encore insoumis, ses funérailles ne seraient pas entourées du sacrifice de nombreux esclaves et de femmes. « Dans quel but ces sacrifices ? », me répondit-il, « les rats ne fréquentent pas les léopards ». Sa pensée n'était sybilline que dans l'expression. Sasa appartenait à un clan de léopards; ses sujets, susceptibles d'être sacrifiés, vivaient sous le signe d'autres animaux moins nobles tels que les rongeurs. La mort de l'un devait le précipiter dans un monde où les autres ne pouvaient avoir aucun accès. Alors, la tuerie dont je m'inquiétais ne pouvait être d'aucune utilité pour celui en l'honneur duquel je me l'étais imaginée. Aucun homme raisonnable ne pouvait envisager un acte aussi gratuit. Ici encore le raisonnement — je ne dis pas sa base — est conforme aux lois de la logique. En six mois, un ensemble d'idées est cristallisé et l'absurdité fondamentale de ma question mise en relief.

Du pygmée farouche au chef plein d'expérience, l'attitude intellectuelle s'est trouvée conforme à celle des Européens.

Il devient intéressant de rechercher si dans le comportement des civilisés nous trouverons des croyances

rationnelles faisant bon ménage avec des croyances irrationnelles.

L'observation est de tous les jours d'hommes de très haute valeur, d'un parfait équilibre intellectuel, mettant sur des plans différents, sans possibilité de rencontre, leurs certitudes religieuse et déterministe. D'autres n'éprouvent aucune difficulté à concilier des manies superstitieuses et des formes de pensée normales. Ailleurs encore, et d'autant plus fréquemment qu'on descend plus bas dans l'échelle intellectuelle, ce sera par des espérances à caractéristiques, en une certaine manière mystiques, dans le progrès, dans la valeur même morale de la science, que les hommes se laisseront mener. A mesure qu'on pénètre dans l'esprit humain, on s'aperçoit que la contradiction n'entrave pas l'enchaînement des idées, que la loi de participation de Lévy Bruhl s'y décèle toujours et pas seulement en germe.

Descartes, un des sommets du XVII^e siècle, l'auteur du *Discours de la Méthode*, admet qu'à l'approche du meurtrier le cadavre de sa victime recommence à saigner. En l'espèce, Descartes raisonne comme un primitif, tout comme moi-même sans doute souvent.

Et même dans la physique contemporaine, depuis que la pensée a dépassé l'observation macroscopique où seules sont observables les lois à notre échelle, qui avaient orienté l'esprit vers un déterminisme rigide, la contradiction et l'indétermination se sont introduites et imposées.

Pour des raisons de commodité, dans l'étude de tel problème d'optique, est adoptée la théorie de l'émission, dans telle autre celle des ondulations. Je sais bien qu'une conciliation est tentée entre les deux, mais ce n'est qu'au moyen d'artifices de calcul et d'analyse qui, quelque légitimes qu'ils soient, donnent un résultat qui ne s'adapte pas au moule de notre cerveau. Quoi que nous fassions, notre intelligence conserve le sentiment d'une contradiction que nous ne résolvons pas.

Il y a moins de trois mois, je lisais sous la signature

Louis Lavelle les lignes suivantes, sur lesquelles devraient faire oraison tous ceux qui croient que les certitudes de la technique sont le tout de la vie :

« Il s'est produit depuis le début du siècle une véritable crise de la physique, qui a ébranlé l'un après l'autre les principes sur lesquels reposait jusque-là tout l'édifice de la connaissance et qui nous semblaient être comme les colonnes de notre raison. Le temps et l'espace ont perdu leur architecture traditionnelle, la causalité s'est à peu près dissoute dans la simple interprétation de certains résultats statistiques. Les modèles rigides d'application que nous avaient légués Descartes et Newton ont éclaté et cédé la place à des formules plus souples, presque fluides, chargées de possibilités différentes, qui semblent s'exclure et où le détail des phénomènes ne réussit pas tout à fait à tenir... Elle [la mécanique ondulatoire] est un effort synthétique pour réconcilier non pas seulement deux sortes d'hypothèses scientifiques dont l'opposition avait semblé décisive, mais encore deux exigences de l'esprit humain, toutes deux nécessaires et qui paraissent s'exclure. »

Par un détour que rien ne permettait de prévoir il y a moins d'un demi-siècle, des sommets de la pensée scientifique, là même où régnait le déterminisme le plus intolérant, nous revenons, si pas à la pensée elle-même du sauvage, mais dans des chemins aussi tortueux et aussi peu sûrs que ceux qu'elle fréquente.

Nous ne nous trouvons donc pas devant une opposition de nature entre la mentalité des civilisés et celle des sauvages. Tout ce que l'on peut concéder à la thèse de Lévy Bruhl, c'est une très inégale répartition des manifestations de ce qu'il appelle le prélogisme. Encore, avant d'émettre un tel jugement, convient-il de revoir de près la question.

La doctrine du prélogisme repose essentiellement sur les observations recueillies ou provoquées par les Européens. Les attitudes notées, soit physiques, soit intellectuelles, sont en fait les manifestations finales du cheminement d'une pensée profonde individuelle ou collective qui n'a pas même été soupçonnée. Si l'on ne remonte pas aux origines, les mêmes erreurs sont possibles que com-

mettaient les biologistes d'avant Pasteur, lorsqu'ils considéraient la génération spontanée comme un mode normal de naissance des êtres vivants.

Cet écueil est connu de Lévy Bruhl :

« Les primitifs, dit-il, et les sauvages cachent presque toujours avec un soin jaloux ce qu'il y a de plus important et de plus sacré dans leurs institutions et leurs croyances. »

Pourquoi vouloir, alors, bâtir sur un terrain que l'on ignore ? Je sais bien qu'il vise surtout les anciens voyageurs, qu'il a beaucoup plus de confiance dans les observations modernes, réserve faite toutefois à propos des renseignements recueillis par les missionnaires, ainsi que par les laïcs, qui se seraient laissé pénétrer par l'animisme de Tylor et de Frazer. Il faut cependant bien nous faire à l'idée, qu'en dépit d'un sens critique plus aiguisé, les observateurs d'aujourd'hui ne voient encore trop souvent que la surface. Je n'en veux pour preuve que notre ignorance du fond spiritualiste des croyances de certaines populations du Congo belge : je n'oserais encore dire de toutes les populations. A peine certains ecclésiastiques, tel Mgr Le Roy, il y a déjà longtemps, ont-ils eu cette intuition, presque prophétique, en quelque manière transcendante à cette époque à la science ethnographique, sans en donner d'ailleurs aucune preuve décisive.

Il y a quelques mois, j'en étais encore à propos de nos administrés à la conviction que leur comportement affectif était déterminé par ce que Van Gennep appelle leur dynamisme, lorsque me tombèrent sous les yeux quelques études du D^r Fourche, déjà cité, et de M^{lle} Tercafs, sculpteur et infirmière, révélatrices d'un aspect spiritualiste des croyances de base de certaines populations du Kasai et de l'Uele. Leur intérêt me parut tel que je les présentai à la Section des Sciences morales et politiques de notre Institut. Du D^r Fourche : *Les arbres à esprit au Kasai* et une autre *Le sens de la mort chez les Lulua*, peut-être la plus significative, que je ne pus faire connaître

parce qu'elle était promise à une revue ethnographique française. De l'artiste : *Quelques aspects des croyances et des légendes des populations du territoire des Mangbètu*. Il n'est pas sans intérêt de noter que tous deux ont vécu avec les indigènes dans un contact infiniment plus confiant que les autres Européens qui, presque toujours, réclament d'eux quelque chose ou cherchent à leur imposer leur conception de la vie. Ils avaient l'esprit en éveil devant les problèmes de cette nature.

Lorsque Van Gennep le baptisa, le dynamisme était dans l'air. Sa naissance ne fut pas accueillie par l'assemblée de bonnes fées qui entourèrent le berceau du prélogisme. A peu près seuls, les coloniaux en apprécièrent et apprécient encore la valeur. Quoique n'allant pas au fond des choses, la traduction qu'il donne des faits d'observation est suffisante pour l'exercice normal d'une œuvre de colonisation.

La citation étant longue, je m'excuse de répéter ce que j'en disais en 1920 à l'Institut de Sociologie Solvay. Je m'y résigne parce que l'exposé que j'en ferais trahirait nécessairement le doute que je suis contraint d'entretenir aujourd'hui sur sa vérité essentielle.

« Dans son substratum profond, une mentalité se laisse cependant découvrir comme une couche fondamentale, uniforme, que la sonde rencontre partout, mais que recouvre plus ou moins la confusion des formations ultérieures, dans lesquelles nous risquons de perdre pied à tout moment. Ce caractère mental que l'on retrouve toujours dominant le comportement des Noirs est ce que Van Gennep a appelé leur dynamisme. Même parmi les populations chez lesquelles des influences étrangères, ou des mélanges avec d'autres, ont introduit des idées animistes, le fond est resté dynamiste. Une substitution complète eût sans doute été le résultat de la formation de nations unifiées par la stabilisation d'empires dont l'histoire ne connaît que des ébauches. Elle s'effectuera peut-être, le temps aidant, par l'action nivelante de notre civilisation.

» Ce caractère commun nous donne la clef de cet état d'esprit si particulier et si général chez les Noirs, qui, suivant la situation du point de vue, nous les fait considérer comme

obstinément conservateurs et traditionalistes, ou comme doués d'une tendance à l'imitation allant jusqu'au grotesque. Les deux observations sont exactes : l'erreur serait de les opposer.

» Les hommes, les choses, les attitudes, considérés, soit collectivement, soit individuellement, sont doués de propriétés spécifiques, possèdent en eux des possibilités sur lesquelles il serait vain d'essayer d'agir. La science de la vie consistera dès lors dans la pratique des propriétés connues, dans la recherche des propriétés encore inconnues, dont l'usage donnera un libre développement aux phénomènes désirés ou permettra de se garder des phénomènes redoutés.

» Cette conception fait se mouvoir dans des plans divers les sentiments des groupes séparés : ce qui convient à l'un devient indifférent à l'autre. L'expérience personnelle d'un individu lui suffira pour le détacher de son groupe et l'attacher à un autre si celui-ci y consent. De là une explication de la faiblesse, qui ne cesse d'étonner les témoins, des réactions des Noirs mis en présence des manifestations les plus extraordinaires du génie européen : téléphonie, aviation, etc. De là aussi leur tolérance vis-à-vis du prosélytisme des diverses religions qui se disputent l'Afrique. Alors même qu'il leur est impossible de ne pas constater que leurs sociétés se désagrègent dans l'atmosphère religieuse, les protestations ne s'élèvent qu'individuelles en vue de la réparation d'un dommage tel, par exemple, que l'abandon d'un mari par une de ses femmes. L'intolérance n'est pas naturelle aux Noirs : on ne la rencontre que chez les convertis. C'est cette même conception n'accordant qu'une valeur momentanée, locale ou régionale, aux impressions ressenties, aux événements survenus, qui a limité jusqu'à présent à des zones relativement étroites les révoltes indigènes, quand bien même les causes de mécontentement eussent été générales et profondes.

» Ces considérations font toucher du doigt la nature des difficultés auxquelles se heurtent les Européens dans la conduite des peuples africains. Ceux-ci sont tout disposés à faire l'expérience des formules qui réussissent aux civilisés dès que les leurs manifestent des faiblesses ou deviennent d'un emploi peu commode. Mais alors, comme il n'y a pas de lien entre ces formules, comme chacune d'elles est le résultat d'une expérience personnelle indépendante, comme la croyance confuse et profonde, génératrice des attitudes, reste intacte, les nouveaux venus à nos disciplines ne s'attachent qu'à la surface des

choses. En somme, ils sont sortis d'un cadre où une expérience personnelle uniforme déterminait un conformisme, pour entrer dans une organisation d'allure nettement individualiste où ils ne ressentent aucun besoin intime d'ordre ou de méthode. La règle nécessaire doit être imposée de l'extérieur et peut alors entraîner des résultats étonnants dont l'exemple le plus éclatant est donné par le soldat noir, dont on a pu dire qu'il est le chef-d'œuvre de l'action européenne sur le Noir.

» Dans leur milieu originel, les Noirs sont utilitairement conservateurs, parce que leur existence constitue la preuve de l'efficacité de leurs coutumes. En quelque manière, ils adoptent pour eux-mêmes la conclusion darwinienne : la survivance du plus apte. On pourrait trouver dans cette tendance l'origine de cet état de stagnation où sont restées les populations les moins mélangées de l'Afrique centrale, qui, même si nous tenons compte du faible recul de notre observation, est d'autant plus impressionnant qu'il a résisté à des facteurs économiques extrêmement puissants : l'introduction du fer, l'adoption de nouvelles cultures à grand rendement (la banane, le manioc). Sortis de leur milieu, les Noirs deviennent imitateurs, mais en surface seulement, toujours dans le même sens utilitaire, acceptant l'apparence pour la réalité. Dans cet état, ils sont prêts à tomber dans une anarchie matérielle et morale irrémédiable. S'ils rentrent dans leurs villages, ce ne sera qu'en tant qu'épaves sans espoir, peut-être en révoltés, car l'expérience qu'ils ont faite a détruit leur croyance en l'efficacité de l'attitude de leurs pères sans rien leur donner en échange.

» Je crois avoir montré comment les qualités dominantes que, d'un accord à peu près unanime, on se plaît à reconnaître aux Noirs, la plasticité et le traditionalisme, ne sont contradictoires qu'en apparence et dérivent toutes deux d'un principe unique. »

En relisant il y a environ deux mois ces pages déjà vieilles, j'ai regretté de n'y découvrir aucun soupçon de l'existence possible chez nos administrés de tendances spiritualistes qui participent tout de même à l'essence de la nature humaine. Dissimulé jusqu'aujourd'hui dans leur conscience profonde, un feu couve qui ne s'éteindra pas. Quel est l'avenir qui y sera forgé ? Nous n'en savons rien.

Le dynamisme, comme le prélogisme, est une caracté-

ristique de surface. Mieux que le prélogisme, il permet d'expliquer l'apparence contradictoire des manifestations intellectuelles du sauvage.

Tel que nous l'observons et le comprenons, il n'est pas une éthique. Il n'a pas de sens moral. Il ne considère que des forces presque aussi fatales que la pesanteur, utiles ou dangereuses, bienveillantes ou hostiles. Rien de religieux en lui : aucune invocation à la divinité soit pour l'implorer, soit pour la remercier. Les phénomènes désirés ou redoutés sont automatiquement déclenchés par un acte de présence, par un geste, par une parole appropriés.

Nous sommes dans le domaine de la magie, qui par ses méthodes est très proche de notre science. C'est la pratique qui décide, tout en restant à l'épreuve de l'expérience, parce que, dans tel cas, telle opération ayant réussi, son échec ultérieur sera attribué, soit à l'intervention d'une opération antagoniste efficace que l'on recherchera, soit à une négligence ou une erreur dans le rituel suivi.

Mais alors la loi de participation de Lévy Bruhl se comprend. La magie, cette science de sauvages, c'est-à-dire ce besoin de connaître les origines et de déterminer l'avenir, étrangère au spirituel, quoique entre les deux puissent exister des zones d'interférence, est essentiellement fragmentaire. Ses adeptes admettent des postulats indépendants les uns des autres, qui se développent chacun suivant les lois de la logique simple, inhérente à l'esprit humain. Qu'importe alors si, à l'arrivée, tel résultat est contradictoire avec tel autre : la pensée a cheminé par des sentiers qui ne se sont pas rencontrés. Notre mathématique est remplie de ces concepts irréductibles au sens commun : elle n'en constitue pas moins la base de notre vie pratique et souvent de nos plus hautes spéculations philosophiques. Les géométries non euclidiennes sont encore un sujet de scandale pour les gens non avertis, pour ceux qui n'ont pas été formés aux modes de raisonnement qu'elles exigent. Pour donner une idée de ces postulats adoptés par les sauvages, j'en rappellerai deux cas très simples,

qui entrent dans la catégorie des manifestations de ce qui est dénommé « magie sympathique ». Les semblables sont en sympathie, à plus forte raison les choses identiques quant à leur origine. Aussi, lors de la confection d'un de ces tam-tam destinés aux communications entre villages, dissémine-t-on à grande distance les copeaux provenant de la taille du bois. Le tronc d'arbre creusé fait en quelque sorte bloc avec ses fragments et le son qu'il donne s'étend aisément au loin pour retrouver les débris épars. Par assimilation des taches et des pustules, la cendre de plume de pintade devient un remède apprécié contre la variole. Sur des postulats arbitraires, l'esprit a travaillé, guidé par la logique.

Mon examen — il ne date pas d'aujourd'hui — me contraint à un refus du prélogisme. Dans le comportement des sauvages, on observe à la fois des attitudes conformes aux règles de la logique pure et des attitudes opposées. Il en est de même chez les civilisés. Le problème ne pourrait porter sur des différences de nature entre leurs mentalités, mais sur la quantité de manifestations intellectuelles rationnelles ou irrationnelles chez les uns et chez les autres. L'attention des observateurs des sociétés indigènes ne s'attache guère qu'à ce qui est étranger à leur formation d'esprit; ils opèrent ainsi une sélection trahissant la réalité. L'héritage des sauvages n'est pas comparable au nôtre : les synthèses leur sont inaccessibles qui soumettent l'esprit à une discipline canalisant ses dérèglements et, de ce fait, la balance est faussée. Et, enfin, le prélogisme ne fait aucune place au spiritualisme, ce qui aujourd'hui m'apparaît comme particulièrement inquiétant pour la validité de la thèse de Lévy Bruhl.

Je sais bien que dans ses dernières études Lévy Bruhl a atténué ce que ses premières avaient de trop dogmatique, si pas par ses propositions et conclusions clairement formulées, tout au moins par les arguments invoqués, par les observations relatées. Je ferai à ce sujet

une dernière citation tirée de son livre : *Le Surnaturel et la Nature dans la Mentalité primitive*. Je l'ai retenue en grande partie pour la fidélité que l'auteur nous garantit dans la traduction d'une pensée de primitif extrêmement compliquée et exprimée dans un langage hautement poétique. Il s'agit de la dissection du sentiment de la peur par un vieil Eskimo. Lévy Bruhl nous dit :

« Il ne fallait rien moins que la confiance inspirée par M. Knud Rasmussen, à demi Eskimo lui-même par ses origines, parlant la langue des Eskimo comme eux, et familiarisé depuis son enfance avec leurs habitudes de pensée, pour obtenir de telles confidences et de si précieuses explications.

» Le vieillard : « Toutes nos coutumes viennent de la vie et sont tournées vers la vie (répondent à un besoin de la pratique). Nous n'expliquons rien, nous ne croyons rien (point de représentation venant d'un besoin de connaître ou de comprendre). Nous craignons l'esprit de la terre qui fait les intempéries et qu'il nous faut combattre pour arracher notre nourriture à la terre et à la mer. Nous craignons Sila (le dieu de la Lune). Nous craignons la disette et la famine dans nos froides maisons de neige. Nous craignons la grande femme qui réside au fond de la mer et qui règne sur les animaux marins.

» Nous craignons la maladie que nous rencontrons tous les jours autour de nous. Nous craignons non pas la mort, mais la souffrance. Nous craignons les esprits malins de la vie, ceux de l'air, de la mer, de la terre qui peuvent aider de méchants shamans à faire du mal à leur semblable. Nous craignons les âmes des morts et celles des animaux que nous avons tués.

» C'est pourquoi nos pères ont hérité de leurs pères toutes les antiques règles de vie qui sont fondées sur l'espérance et la sagesse des générations. Nous ne savons pas le comment, nous ne pouvons pas dire le pourquoi, mais nous observons ces règles afin de vivre à l'abri du malheur. Et nous sommes si ignorants, en dépit de tous nos shamans, que tout ce qui est insolite nous fait peur. Nous craignons ce que nous voyons autour de nous : nous craignons aussi toutes les choses invisibles qui nous entourent, également tout ce dont nous avons entendu parler dans les mythes et les fables de nos ancêtres. C'est pourquoi nous avons nos coutumes qui ne sont pas les mêmes que celles des Blancs. Les Blancs vivent dans d'autres pays et il leur faut d'autres règles de vie. »

Réserve faite pour l'opinion exprimée dans une parenthèse, sans doute par le traducteur, sur l'absence chez le narrateur de toute représentation venant d'un besoin de connaître et de comprendre, ce qu'infirmes tout le contexte, combien rares seraient les civilisés capables d'analyser un sentiment comme l'a fait ce vieux primitif, avec une rare pénétration d'esprit, en tenant compte de toutes les connexions logiques et autres qu'exige un tel travail intellectuel ?

Quel que soit le sort définitif réservé au thème du prélogisme, il est passé à l'état de « slogan ». Accepté par le grand public, il aura la vie d'autant plus longue qu'il donne une base de sécurité morale à tous ceux qui ne voient dans les colonies qu'un champ d'exploitation fructueux. Un primitif dont le cerveau n'est pas arrivé à la maturité lui permettant de raisonner comme un Européen n'est pas encore tout à fait un homme. Il faut l'éduquer; il devient charitable de le dresser à nos méthodes, à la sainte loi du travail. On l'entraînera donc coûte que coûte dans le cycle infernal de notre civilisation mécanique. C'est là le grand danger auquel les théories de Lévy Bruhl exposent le sauvage. Mais après tout, aux peuples, à tous les peuples, il n'est peut-être donné que le sort pour lequel ils ont su combattre.

Avant la clôture de la séance, M. le *Ministre des Colonies*, en français et en flamand, exprima sa satisfaction d'avoir pu assister à la séance plénière qui reflète si bien l'activité scientifique de l'Institut auquel il porte la plus grande sympathie; il mit en relief l'importance extrême de cet organisme dans le domaine sociologique, géologique et technique.

La séance est levée à 17 h. 15.

SECTION DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

Séance du 18 octobre 1937.

La séance est ouverte à 17 heures, sous la présidence de M. *Bertrand*, directeur.

Sont présents : MM. Carton de Tournai, Cattier, De Jonghe, le R. P. Lotar, M. Sohier, membres titulaires; MM. De Cleene, Engels, Heyse, Léonard, Marzorati, Moeller et Smets, membres associés.

Excusés : MM. Louwers et Rolin.

Concours intercalaire de littérature coloniale.

Le jury, composé de MM. *Sohier*, *De Cleene*, *Engels*, *Moeller* et de M. le *Secrétaire général*, a estimé qu'aucun des deux ouvrages reçus ne répond adéquatement à la question posée : *L'Effort des Belges dans la création et le développement de la Colonie du Congo*. Il propose de ne pas attribuer le prix.

La Section adopte cette proposition. Elle décide que la somme de 5,000 francs sera affectée au Concours triennal de littérature coloniale 1935-1938. Elle pourra être ajoutée au prix de 5,000 francs attribué au meilleur ouvrage, ou faire l'objet d'un second prix.

Dans ce cas, à mérite littéraire égal, la préférence sera donnée à un ouvrage exposant la part prise par les Belges dans la création et le développement de la Colonie ou dans une branche déterminée de l'activité coloniale congolaise.

La séance est levée à 17 h. 45.

Séance du 22 novembre 1937.

La séance est ouverte à 17 heures, sous la présidence de M. *Bertrand*, directeur.

Sont présents : le R. P. Charles, M. De Jonghe, le R. P. Lotar, MM. Louwers, Sohier, membres titulaires; MM. De Cleene, Dellicour, Engels, Heyse, Léonard, Marzorati, Moeller et Smets, membres associés.

Excusés : MM. Carton de Tournai, Rolin et Wauters.

Communication de M. G. Smets.

M. *Smets* donne lecture d'une étude intitulée : *Quelques observations sur les usages successoraux des Batutsi de l'Urundi.*

La succession d'un Murundi appartenant à la classe supérieure comprend des vaches (*inka*), des exploitations agricoles et pastorales (*amatongo*), des habitations entourées de palissades (*ingo*), des objets mobiliers. On se trouve dès l'abord en présence de la notion de *bugabo* : le fils qui a le *bugabo* recueille quelques objets personnels du défunt et jouit d'un avantage, généralement assez mince, dans le partage : c'est lui qui règle la succession et représente la famille auprès du chef. Les filles ne viennent pas à la succession du père : elles ont droit aux parures que portait leur mère; mariées, elles reçoivent, dans certaines parties du pays, une vache quand leur mère cesse de leur faire des cadeaux en vivres, mais il s'agit ici d'une obligation alimentaire plutôt que d'un droit de succession. Une règle très générale impose le respect de la répartition que le défunt a faite de son patrimoine entre les femmes. La femme représente ici une unité familiale (elle-même et ses enfants) et une unité

économique (l'exploitation qu'elle dirige). Les fils d'une même femme, ou ceux des femmes qui ont successivement dirigé la même exploitation, se partagent les biens constituant ces portions de patrimoine. L'inégalité qui en résulte peut être plus ou moins compensée, notamment par la répartition des vaches d'amararo (vaches mises en dépôt chez des gardiens), qui constituent une créance de la succession en général. La régularité des choses est troublée par l'existence de femmes sans enfants et d'ingo non attribués à une femme, par des mariages entre des fils du défunt et des veuves de celui-ci, par des dispositions prises par le *de cuius* avant sa mort, ou par la présence d'enfants en bas âge. Il y aura des arrangements qui viseront moins à assurer à chacun sa part légitime dans les biens du défunt qu'à permettre à chacun de vivre selon son rang : on tiendra compte de ce que les copartageants ont pu obtenir, par ailleurs, de la générosité d'un chef ou du Roi. En somme, on constate dans le règlement d'une succession, à côté de l'application plus ou moins stricte de quelques principes généraux, une forte dose de combinaisons qui s'inspirent de préoccupations d'équité. On aperçoit en même temps la dépendance dans laquelle les coutumes successorales se trouvent à l'égard de l'état économique, politique et social du pays. (Voir p. 729.)

Communication du R. P. L. Lotar.

Le R. P. Lotar présente une note à l'occasion du centenaire de la mort de Talleyrand. Il analyse un mémoire présenté le 15 germinal, an V (4 avril 1797), par Talleyrand, à la séance publique de l'Institut de France, et intitulé : *Mémoire sur les relations commerciales des États-Unis avec l'Angleterre*. (Voir p. 741.) Il se propose d'analyser, à la séance de décembre, un second mémoire de Talleyrand relatif à la colonisation.

Communication de M. O. Louwers.

M. Louwers résume une étude de M. M. Salvadori, intitulée : *Quelques considérations sur les possibilités de colonisation agricole européenne sur les hauts plateaux de l'Afrique*. Un séjour au Kenya a permis à M. Salvadori de compléter son étude publiée par l'Institut en 1935. Il examine les possibilités d'une colonisation agricole sur les hauts plateaux de l'Afrique centrale à la lumière de deux facteurs permanents qui sont l'étendue des terres exploitables et le climat. Les conclusions de l'auteur sont plutôt pessimistes. (Voir p. 747.)

Présentation d'un Mémoire.

M. le Secrétaire général présente le premier volume d'un travail d'ensemble du R. P. Schebesta sur les Pygmées Bambuti de l'Ituri, qui a pour titre : *Die Bambuti-Pygmaën vom Ituri*. Le premier volume de l'ouvrage traite de l'histoire, du milieu géographique, de la démographie et de l'anthropologie des Bambuti. M. De Jonghe fait ressortir l'importance de cette étude qui donne les résultats définitifs de deux expéditions du R. P. Schebesta chez les Pygmées du Congo belge. Le Département des Colonies s'est intéressé à ces voyages d'études et l'Institut s'y est montré sympathique, en subsidiant le voyage du D^r Jadin, qui fit partie de la seconde expédition du R. P. Schebesta et étudia plus spécialement les groupes sanguins et la pathologie chez les Pygmées.

Il propose la publication de cet ouvrage dans les *Mémoires in-8°* de l'Institut. M. De Cleene est désigné comme second rapporteur.

La séance est levée à 18 h. 30.

**M. G. Smets. — Quelques observations sur les usages
successoraux des Batutsi de l'Urundi.**

Le titre de cette communication ne doit pas être interprété en ce sens qu'il y aurait, d'après moi, des usages successoraux des Batutsi distincts des usages successoraux des Bahutu ⁽¹⁾. C'est le contraire qui est vrai et mes informateurs me l'ont expressément affirmé.

Mais comme les renseignements que j'ai recueillis se rapportent surtout à ce qui se passe à la mort d'un personnage important, et que ces personnages importants se trouvent être tous batutsi, sinon baganwa, j'ai voulu bien montrer que ce que j'essaierai de mettre en lumière n'est pas susceptible d'une très large généralisation.

Il me faut rappeler tout d'abord que la succession d'un Mututsi ou d'un Mугanwa comprendra d'abord des vaches (inka), ensuite des exploitations mi-pastorales, mi-agricoles (amatongo, sing. : itongo), avec, presque toujours, des habitations entourées de palissades (ingo, sing. : rugo), enfin les divers objets mobiliers qui peuvent se trouver dans ces habitations.

La première notion que l'on rencontre dans ce domaine, c'est la notion de bugabo. Le bugabo est l'autorité donnée à un des fils du défunt, par décision de celui-ci, et qui lui confère le pouvoir de régler la succession. Ce fils est le continuateur du défunt, recueille sa lance, son bijou en coquille (ikirezi), ses bracelets. Il est le représentant de la famille auprès de l'autorité; il est « connu chez le chef », comme dit Baranyanka; il s'efforce de régler les contesta-

⁽¹⁾ Je rappelle que, chez les Barundi, les Batutsi sont une classe dominante, tandis que les Bahutu constituent le gros de la population. Il y a, en outre, des Batwa, qui forment une classe de parias. Les Baganwa sont les membres de la famille royale; le mot s'emploie aussi pour dire « chef ».

tions à l'intérieur de la famille avant qu'elles soient portées devant le chef, et si ce fils privilégié intervient dans l'arrangement successoral, ce n'est là qu'une application particulière de ce pouvoir arbitral.

L'avantage que le bugabo lui procure dans le partage de la succession est mince : c'est en principe un taureau et une vache, qu'il prend où il veut. Et, effectivement, il n'en a pas été autrement même dans la succession de personnages fort riches : Machoncho, fils de Rugabe; Makere, fils de Rugema, se sont contentés de cela. Mais il arrive qu'on soit plus exigeant : un des chefs barundi, Karibwami, m'assure qu'on prend parfois jusqu'à trois vaches, un autre reconnaît en avoir lui-même reçu quatre; Kikoyyo, fils de Ntarugera, a pris un taureau et trente vaches, choisies dans divers ingo du défunt.

Quand le bugabo n'a pas été expressément conféré, c'est l'aîné des fils qui joue le rôle de représentant de la famille et d'arbitre. Quand il y a parmi les proches un personnage très puissant, il arrive qu'il vienne apporter son « aide » au fils revêtu du bugabo : c'est en fait Ntarugera, frère du défunt, qui a réglé la succession de Rugema, bien que le fils de celui-ci, Makere, eût le bugabo.

L'utilité, la nécessité même, du bugabo est liée à ce qu'il y a toujours d'un peu arbitraire dans la répartition des biens du défunt entre ses héritiers.

Sans doute il y a des règles dont on s'inspire; ce sont des principes généraux plutôt que des prescriptions très précises. La plus importante commande de respecter la répartition de son patrimoine que le défunt a faite de son vivant entre ses diverses femmes, plus exactement entre ses divers ménages.

Cette place que prennent les épouses dans la dévolution des biens est d'autant plus curieuse que, d'autre part, les filles sont à peu près exclues de la succession.

En effet, on nous dit que les filles n'héritent pas de leur père. Mais elles ont droit à leur part dans les objets person-

nels de leur mère. On retrouve ici cette transmission de femme en femme de certaines catégories de biens que l'on peut constater ailleurs et qui tient à ce que le primitif, distinguant mal un droit de propriété abstrait de l'utilisation concrète de l'objet, conçoit difficilement qu'une chose puisse être à celui qui ne peut s'en servir. Il est caractéristique de cette succession féminine qu'elle ne comprend chez les Barundi que les bijoux que la mère a portés; l'inventaire agricole, pots, pioches, serpettes, barattes, pots à lait, paniers, va aux fils, me dit Semudende.

Il ne s'agit donc pas ici de la succession du père, mais de la succession de la mère, et, en effet, cette dévolution se fait même si la mère meurt avant son mari.

Karabaye me dit que Batutsi et Bahutu, à la mort d'une de leurs femmes, retiennent parfois une partie des biens personnels de leur épouse décédée, les réservant à la femme qu'ils prendront pour la remplacer. Mais les Baganwa ne connaissent pas de pareilles mesquineries; ils sauront faire des cadeaux nouveaux à une femme nouvelle.

Ces objets personnels de la mère, les filles déjà mariées ont le droit d'en avoir leur part comme celles qui sont encore célibataires; mais, me dit-on, la fille qui est dans la maison n'a qu'à prendre la sienne, les autres doivent venir réclamer la leur; si elles ne la reçoivent pas, le père, ou après sa mort, les frères leur donnent une compensation (un veau mâle, d'après Karabaye).

La fille mariée s'attend à recevoir des cadeaux en vivres de sa mère. Quand celle-ci disparaît, les cadeaux s'arrêtent. La fille avec son mari vient se plaindre et le père lui donne une vache; le père, ou s'il est mort, les frères. C'est la vache du panier, inka y'ikikemanyi. Cette coutume semble inconnue dans la région de Rusengo et dans le Nord-Ouest en général; Karabaye a soin de me dire qu'elle n'est pas observée par les Baganwa : ceux-ci se

diminueraient à leurs propres yeux, s'ils suspendaient leurs libéralités.

Mais nous ne sommes plus ici dans la matière des successions : il s'agit plutôt d'une obligation alimentaire. Cela est si vrai que, me dit Baranyanka, la fille recevait la vache du panier, non seulement quand ses parents, plus spécialement sa mère, étaient morts, mais aussi quand son père s'était remarié avec une femme qui n'aimait pas la fille et qui éprouvait de la répugnance à lui faire des cadeaux.

Revenons à la règle qui veut que la répartition du patrimoine entre les épouses du mari soit respectée à la mort de celui-ci. Cela est lié à la pluralité des ménages. Les grands personnages établissent leurs diverses femmes, chacune à part, dans des ingo différents, au cœur d'amatongo différents.

Mais l'usage s'étend bien au delà de ces cas-là. Le partage du patrimoine du mari entre les femmes apparaît même lorsque le mari n'a qu'un seul rugo et y entretient plusieurs femmes. Chacune sait quelles sont les vaches qui lui appartiennent, quelles sont celles qui appartiennent à d'autres femmes. Dans l'Imbo (versant du lac Tanganyika), les palmiers à huile, même ceux qui poussent dans la brousse, ont leur propriétaire, et ce propriétaire n'est pas nécessairement celui de la terre où ils ont leurs racines : c'est généralement le cas pour les arbres, on le sait, là où la propriété du sol n'est pas encore fort bien assise. Ces palmiers aussi sont répartis entre les femmes.

La femme, dans tout ceci, représente autre chose qu'elle-même; elle est le symbole à la fois d'une unité familiale et d'une unité économique, qui toutes deux dépassent en quelque sorte sa personne.

Une unité familiale d'abord. Cette unité est formée de la femme et de ses enfants, et l'on peut admettre que la femme n'est ici que le représentant de ses enfants avec lesquels elle continue à vivre. Il devrait en résulter qu'une

femme sans enfants à la mort de son mari n'aurait aucun droit. Mais ici il faut concilier le principe avec des obligations d'humanité. La femme reste généralement dans son rugo; mais ce n'est pas un droit : on peut la chasser; dans ce cas elle pourra se plaindre au chef et celui-ci lui fera donner quelque chose, après quoi elle s'en ira.

Voici un exemple : A la mort de Marimbo, une de ses femmes, Sindabahaga, avait dans un rugo cinquante-huit têtes de bétail. Pas de fils, mais quatre filles. Busita, fils d'une autre femme, avait le bugabo. Il garde trente vaches pour lui, en donne vingt à Sindabahaga, laisse les huit autres à ses quatre demi-sœurs. Sindabahaga s'en va avec ces vingt-huit têtes de bétail chez un oncle de Busita, Kahira, qu'elle a peut-être épousée, mais Busita n'en est pas sûr.

Inversement, voici un cas où la femme sans fils garde ses biens. Nzorubara était fils d'un sous-chef du territoire de Muramvya (alors directement dépendant du Roi); il était le seul fils survivant, ayant épousé, alors qu'il était déjà marié lui-même, la veuve d'un frère prédécédé et recueilli les enfants en même temps. La mère de ce frère prédécédé vivait encore; elle avait un rugo et des vaches; elle garde tous ces biens et continue à y vivre avec sa fille. Nzorubara va s'établir dans le Nord-Est (chefferie de Nyawakira); il emporte tous les biens dont il disposait déjà, mais laisse à la mère de son frère mort tout ce qu'elle avait. Il donne même deux vaches au chef dont elle dépendra pour qu'il se montre bienveillant pour elle. Il reprendra ses biens quand elle mourra, non pas pour les petits-enfants de cette femme qu'il a adoptés, mais pour lui-même : en effet, il dit expressément : « pour moi-même, mes fils et mes neveux ». La mention de ses propres fils est significative; on aurait attendu les neveux uniquement, petits-fils de la femme dont il a été question.

Une unité économique ensuite; et cette unité économi-

que peut être plus large que l'unité familiale. Le mari peut avoir simultanément, ou avoir eu successivement plus de femmes qu'il n'a de centres d'exploitation agricole et pastorale, d'amatongo. Nous savons que dans le premier cas la division du patrimoine n'en existe pas moins. Dans le second, les femmes peuvent se succéder dans le même itongo; alors ce fragment du patrimoine conserve son unité, même si ces femmes successives ont toutes des enfants; ces frères consanguins ne formeront qu'un seul groupe et partageront ensemble.

Un exemple : à la mort de Ntarugera, il y avait une femme sans enfants; elle avait succédé à une sœur et élevait le fils de celle-ci, Ndamana. Mais la mère de Ndamana avait elle-même pris la place d'une autre de ses sœurs, qui elle aussi avait un fils, Yabukange. Les trois sœurs étaient, pour parler comme les Barundi, entrées dans les mêmes biens. Les deux fils, Yabukange et Ndamana, trop jeunes encore pour être indépendants, vécurent avec leur tante et mère adoptive dans le rugo où restèrent les vaches qui y étaient attachées.

Dans la succession de Rugema, Mboneko partage avec Ntavyo, un frère né d'une autre femme, parce que celle-ci est entrée dans le rugo de sa mère à lui. Et dans la même succession, on trouve un cas apparenté : la mère de Nyawakira et de Bonabucha a été répudiée, ses vaches ont été remises à la mère d'un autre fils, Nzorubara; celui-ci partage avec Nyawakira et Bonabucha.

Ces divisions du patrimoine répondent évidemment à la volonté du père. Celui-ci répartit ses biens comme il veut; il peut donc opérer des transferts, même faire passer une femme d'un rugo dans un autre. Je ne crois pas que ce soit fréquent. Mais le fait est que sa mort seule vient rendre la répartition définitive.

L'arbitraire du père, le nombre variable des enfants dans les divers groupes font que les parts pourront devenir fort inégales. Elles pourront même tomber à rien.

Kanugwe, le père d'Ugano, un des chefs du Sud, avait une femme, Mbayahaga, qui, au moment de sa mort, vivait encore assez loin du pays de Kanugwe, bien qu'elle lui eût déjà donné un fils; mais Kanugwe ne l'avait pas encore pourvue, et ce fils ne recueillit rien dans la succession de son père. Ugano s'est chargé de lui, lui a donné des vaches, en a fait un sous-chef.

Il y a évidemment moyen de compenser cette inégalité. La règle ne s'applique pas toujours dans toute sa rigueur. Basharwa (à l'Ouest) me dit: « certains autorisent les enfants d'une femme à prendre dans les biens d'une autre, mais c'est mal faire ». Karibwami (dans le Nord-Ouest) m'assure que si une femme a recueilli des enfants d'une autre, décédée, dont elle a pris la place, et si ces enfants sont trop nombreux, le fils qui a le bugabo pourra prendre pour eux des biens chez une autre femme; cela paraît être possible dans tous les cas où un enfant ne trouve pas assez pour lui dans le rugo de sa mère. Il semble que le chef et ses conseillers (abashingantahe) interviennent dans cette sorte d'arrangements. On peut même aller exceptionnellement jusqu'à faire une seule masse des vaches de tous les ingo et les répartir entre tous les fils.

Une autre occasion de rétablir un peu d'égalité, c'est le partage des vaches qui sont dans les amararo. Il arrive qu'un muganwa, un chef, mette en dépôt, dans un bon pâturage, chez un homme de confiance, dix, vingt, trente vaches (toujours un nombre assez élevé), dont le gardien boira le lait et emploiera le fumier, et qu'il devra restituer plus tard; si elles ont prospéré, le dépositaire peut s'attendre à ce que le chef lui en donne une. Ces vaches d'amararo constituent une créance de la succession, et cette créance ne se rattache spécialement à aucune des unités dont la succession se compose. Les fils se la partageront. Ici, je connais au moins un cas où le partage a été inégal et est venu compenser une inégalité qui s'était produite par ailleurs. Dans le partage des biens de Muzazi, trois

frères, Maregeya, Kiraranganya, Matonde, ces deux derniers, utérins, ont réparti entre eux les amararo : Maregeya et Matonde ont eu chacun dix-sept vaches (ou le premier, vingt et le second, plus de trente, d'après un autre témoignage); Kiraranganya n'en a reçu que quatre : c'est qu'il avait épousé une femme de son père qui n'avait pas d'enfants et gardait pour lui les cinquante vaches du rugo de cette femme, vaches qui, plus équitablement, auraient dû être réparties entre tous les frères. Les frères qui ont eu part aux vaches d'amararo semblent avoir été ceux qui étaient adultes à l'ouverture de la succession (car il y avait d'autres frères encore).

Autre cas : un fils de Mbakuye, frère de Kishikizo, laisse à ses deux frères utérins le rugo de leur mère et se contente des vaches d'amararo.

On aura vu par l'avant-dernier exemple que c'est l'existence de femmes sans enfants qui vient troubler un peu la régularité des choses.

Il arrive que des complications naissent de ces mariages entre les fils du défunt et les veuves de celui-ci. A la mort de Muzazi, son fils Maregeya se marie avec une des femmes de son père, qui a déjà des enfants et qui lui en donne d'autres; un autre fils, Kiraranganya, nous l'avons vu, a épousé une femme de son père, qui, celle-là, était sans enfants; un troisième, Matonde, a épousé une autre femme de son père, qui avait quatre fils et deux filles; mais comme ces enfants étaient déjà grands, il s'est bientôt séparé d'elle.

Kishikizo, conformément à la volonté de son père, épouse une des veuves de celui-ci, qui avait six enfants; il ne peut s'entendre avec elle, s'en va, lui laissant trente vaches, en emportant vingt-sept; un de ses frères a la même aventure avec une autre des veuves de son père. Ndugu, un des fils de Sebudande, veut épouser une femme de son père, qui a un jeune enfant; elle refuse, s'enfuit chez le Roi avec son enfant et une partie de ses vaches;

L'enfant meurt et les vaches emmenées restent chez le Roi; Ndugu met la main sur le reste.

Autre cause de perturbation : les partages *ante mortem*. Le père établit ses fils lors de leur mariage, il leur donne des vaches. Ou bien il déshérite un fils : Marimbo, père de Busita, a déshérité son fils Rugaya, qu'il avait eu de sa femme Muhureka, en faveur d'un autre fils de celle-ci, Mashanze. Busita avait reçu l'ordre de donner cinq vaches à ce Rugaya sur ses propres vaches, et apparemment ce devait être là la seule part de Rugaya dans les biens de Marimbo. Mais Mashanze meurt et Muhureka s'en va avec ses vaches chez son fils déshérité.

Enfin, il y a les ingo sans femmes, mais où il y a des vaches. Le fils le plus puissant mettra facilement la main sur ce bétail. Busita, qui a déjà pris trente vaches d'une femme qui n'a pas de fils, met encore la main sur vingt-neuf vaches et un taureau, puis encore sur treize têtes de bétail dans deux ingo où il n'y avait pas de femmes. Et pourtant il a un frère qui n'a nullement été déshérité. Mais il avait le bugabo et en abuse pour soigner ses propres intérêts.

Enfin, il y a les enfants en bas âge, à qui on donnera peut-être déjà des vaches, mais pas encore des terres. Bagorikunda, à la mort de son père, a quatre frères, dont trois en bas âge. On partage également les vaches, sauf un avantage de deux têtes de bétail aux deux aînés. Mais les amatongo vont aux deux aînés seulement. Les petits y sont élevés et l'on parvient à les établir plus tard. Bahori, fils de Barangezi, à la mort de son père, a deux frères plus jeunes, nés d'une même mère. Ici encore on partage également les vaches; chacun en reçoit trente. Mais Bahori n'a gardé qu'un itongo, des deux que possédait son père; l'autre lui a été enlevé par le chef Karabona. Il en a créé deux autres; il en donnera un à chacun de ses frères quand ils se marieront. Dans la succession de Sebudande, Ndarishikije, trop petit, recueille peu de vaches, tandis que son

frère utérin, plus âgé, Ndugu, en a beaucoup; Ndugu a aussi le rugo de leur mère commune, mais l'a cédé plus tard à Ndarishikije, quand celui-ci a atteint l'âge du mariage. Dans la succession de Rugema, il y a un jeune fils, frère de Ntavyo : il aurait dû partager avec Ntavyo et Mboneko, mais était trop petit; il vit chez le chef Makere; « on lui donnera plus tard ».

On voit que l'inégalité, sans doute, s'étend jusqu'au bétail; mais elle est beaucoup plus marquée dans le partage des terres. C'est que la propriété est en somme beaucoup moins bien établie sur les terres que sur le bétail. Des terres, on peut en trouver ailleurs avec l'appui et grâce à la générosité des chefs ou du Roi, et, un fils une fois pourvu par ailleurs, on juge qu'il fait bien de laisser les terres de son père à ses frères qui ne le sont pas.

Ntoboho a laissé trois fils, il n'a qu'un itongo. L'aîné, Ntirwimura, s'y installe. Les deux autres ont trouvé un itongo, l'un, Semudende, chez le chef Karabona, l'autre, Baziha, chez le chef Nduhumwe. Ils sont donc pourvus et Ntirwimura reste seul sur les biens paternels.

Le père d'Inantsibo n'avait qu'un itongo; il a passé aux neveux d'Inantsibo; lui-même avait été pourvu par le roi Mwezi.

Le vieux Bitukwa érige cela en règle générale :

Un père a un itongo et laisse des enfants d'une première femme (umugore wa'mbere) et d'une seconde (umugore wa kabili). Si les enfants de la première femme ont déjà un itongo, celui du père ira aux enfants de la deuxième femme. Si les enfants de la première femme vivent encore dans la maison du père, tout en ayant déjà reçu quelque chose de celui-ci, ils le gardent, et le reste ira aux enfants de la seconde femme. S'il n'y a pas d'attributions antérieures, on partage également entre tous les enfants.

Semudende de même : s'il y a un itongo et deux fils, et que l'un de ceux-ci ait reçu un itongo du chef, l'autre gardera tout l'itongo de son père.

En somme, on est bien moins préoccupé de donner à chacun sa part légitime dans les biens du père, que d'assurer à chacun les moyens de vivre selon son rang. Dans cette société où la propriété du sol est mal établie, où l'occupation de terres vierges est encore possible, où le chef dispose des terres quand il n'y a pas de droits acquis, dans cette société plus ou moins féodale où l'on peut toujours s'adresser à la générosité du chef ou du roi, et atteindre par elle à une situation enviable, il y a moyen de trouver un établissement en dehors des biens du père. Les héritiers qui ont eu la chance d'y réussir ne mettront aucune âpreté à venir en compétition avec leurs frères ou neveux. De là, ce qu'il y a d'incertain dans les règlements de succession, la part d'arrangement et d'arrangement plus ou moins équitable, qu'on y découvre.

Il me resterait encore à consacrer quelques mots à deux autres problèmes.

D'abord, qu'advient-il des biens dévolus à ces groupes formés de la femme et de ses enfants qui constituent les vrais copartageants, bien plus que les individus ?

Il subsiste souvent une indivision et même un chef comme Ugano, personnellement indépendant, n'a pas encore pris sa part des biens de sa mère : il n'en a pas besoin, ayant pu se procurer autrement trois amatongo; un autre frère s'est marié et a reçu un rugo de lui; les deux autres vivent encore chez la mère.

On voit que le frère qui part peut fort bien n'avoir rien emporté. Les filles qui se marient ne prendront que les bijoux qui leur reviennent. Les mères pourvoient les fils qui se marient de ce qu'il leur faut pour payer le prix de leurs épouses. Elles assignent souvent à leurs fils des parts de l'itongo; elle vont jusqu'à leur en donner la moitié. A ceux qui les quittent, elles remettent ce qu'elles veulent. Les fils qui restent dans l'indivision sur le bien au moment de la mort de leur mère se partageront l'itongo. Ou bien, un d'entre eux se mariera et laissera l'itongo aux autres. C'est un cadet qui a le plus de chance de garder l'itongo

paternel avec les biens qui y sont et d'y introduire et d'y faire vivre sa femme.

Ensuite, qu'arrive-t-il s'il n'y a pas d'enfants ?

Les parents du mari chasseront peut-être les femmes, et, sauf les mariages possibles avec les parents du défunt, elles retourneront dans leur famille. Les frères du défunt, représentés en cas de prédécès par leurs fils, neveux du défunt, se partageront les biens. S'il n'y a pas de frères venant à la succession, par eux-mêmes ou par représentation, les biens iront aux oncles.

Je n'insisterai pas sur ces deux points-là. Je conclurai en disant qu'après avoir confronté et trié tous les témoignages, après avoir mis les règles générales à l'épreuve des cas particuliers, on retire de cet examen l'impression que le règlement d'une succession chez les Barundi est, beaucoup plus qu'on ne s'y attendrait, affaire d'arrangement, combinaison plus ou moins heureuse, et cela s'accorde avec le rôle du fils pourvu du bugabo et éventuellement du chef.

Les règles générales : dévolution aux enfants, à leur défaut aux parents du défunt, exclusion des filles, respect de la répartition du patrimoine entre les épouses, donnent des indications, mais des indications seulement. Le droit se rapproche du fait, notamment quant au sort assez peu favorable des fils en bas âge et au sort beaucoup plus favorable des copartageants puissants. Il se modèle sur l'organisation économique, quand il tient compte de ces unités d'exploitation que constituent les amatongo des diverses épouses. Il s'assouplit en raison des possibilités qu'ouvre à tous l'organisation politico-féodale, avec son régime de dévouement venant d'en bas et de générosité venant d'en haut.

Cette étroite dépendance des coutumes successorales à l'égard des conditions économiques, politiques et sociales, est certainement l'enseignement le plus utile que le sociologue peut retirer d'une étude comme celle-ci.

R. P. L. Lotar. — Le Centenaire de la mort de Talleyrand.

Au mois de mai prochain, l'Institut de France fêtera, sans aucun doute, le centenaire de la mort de Charles-Maurice, Prince de Talleyrand, le grand diplomate du Directoire, du Consulat, de l'Empire, de la Restauration et de la Monarchie de Juillet.

Président de l'Assemblée Constituante, Talleyrand y avait présenté un énorme rapport sur l'Instruction publique. Il y réorganisait l'enseignement à tous les degrés. Au sommet de l'édifice, il plaçait l'Institut, dont il passe pour avoir eu le premier l'idée.

Cependant, l'Institut ne fut fondé qu'en 1795. L'article 298 de la Constitution de l'an III rétablit sous le nom d'Institut, les Académies supprimées en 1793. La loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795) en arrêta l'organisation définitive.

Par une flatteuse anomalie et sans aucune démarche de sa part, Talleyrand, non encore rentré de son exil volontaire en Amérique, en fut nommé membre (Académie des Sciences morales et politiques). C'était un hommage rendu à l'auteur du Rapport sur l'Instruction publique, présenté à la Constituante.

A peine rentré en France, Talleyrand prit séance à l'Institut et séduisit ses collègues, qui le désignèrent deux fois de suite pour une lecture en séance publique.

Il est remarquable — et c'est à ce titre que j'en fais ici aujourd'hui un simple exposé — que ces deux premiers mémoires présentés à l'Institut ont pour objet des questions coloniales.

Le premier, présenté le 15 germinal an V (4 avril 1797), portait pour titre : *Mémoire sur les relations commerciales des États-Unis avec l'Angleterre.*

Le second, lu le 15 messidor an V (3 juillet 1797), était intitulé : *Essai sur les avantages à retirer de colonies nouvelles dans les circonstances présentes.*

Nous pouvons résumer comme suit le premier de ces mémoires qui souligne l'avantage qu'une ancienne métropole peut continuer à tirer d'une ancienne colonie, mais à condition que celle-ci ait bien été une colonie de peuplement et non de simple exploitation.

**MÉMOIRE SUR LES RELATIONS COMMERCIALES DES ÉTATS-UNIS
AVEC L'ANGLETERRE.**

Talleyrand commence ce mémoire par la conception qu'il se fait d'une véritable science d'économie politique :

« Il n'est pas de science plus avide de faits », dit-il, « que l'économie politique. L'art de les recueillir, de les ordonner, de les juger, la constitue presque tout entière; et sous ce point de vue, elle a peut-être plus à attendre de l'observation que du génie; car arrive le moment où il faut tout éprouver, sous peine de ne rien savoir; et c'est alors que les faits deviennent les vérificateurs de la science, après en avoir été les matériaux.

» Toutefois, il faut se garder de cette manie qui voudrait toujours recommencer les expériences et ne jamais rien croire, pour avoir le droit de tout ignorer, mais on ne doit pas moins repousser cette témérité qui, dédaignant tout ce qui est positif, trouve plus commode de deviner que de voir.

» ... Il faut » dit-il encore, « unir sans cesse les produits de l'observation à ceux de la pensée..., il faut se défier de ces *principes* ambitieux qui veulent tout embrasser (sans recourir à l'observation), ou, plutôt, corrigeant l'acception d'un mot dont on a tant abusé, n'appeler du nom de *principe* que l'idée première dans l'ordre du raisonnement et non l'idée générale; que ce qui précède et non ce qui domine. »

Il expose alors « quelques observations qu'il a été amené à faire en Amérique », pendant l'exil volontaire et salutaire auquel il s'est condamné pour échapper aux rigueurs de la Convention. Ces observations, ramassées dans la société de la jeune Amérique, peuvent être utiles à la vieille Europe, mais à condition de ne pas se heurter — et il critique ici ouvertement l'idéologie politique de son siècle finissant — à l'esprit de système et de principes *a priori*. « L'esprit de système », dit-il, — en visant la mentalité de ses concitoyens, — « est dans les sciences ce que l'esprit de parti est dans les sociétés; il trouve le moyen d'abuser même des faits, car il les dénature. »

La première de ces constatations qu'il fait valoir dans son exposé est celle de « l'activité toujours croissante (depuis l'indépendance américaine) des relations de commerce entre les États-Unis et l'Angleterre ». Pourquoi la rupture politique entre la métropole et sa colonie n'a-t-elle pas détourné de l'Angleterre, et au profit surtout de la France, le commerce du nouvel État ?

Il répond :

« Quiconque a bien vu l'Amérique doit reconnaître que dans la plupart de ses *habitudes* (de vie) elle est restée anglaise. » Elle ne peut renoncer à ce qu'elle ne trouve que dans l'industrie et le commerce de son ancienne métropole; ainsi, l'Amérique consomme annuellement plus de trois millions sterling de marchandises anglaises, tandis qu'il y a quinze ans, c'est-à-dire quand éclata la guerre de l'Indépendance, elle n'en consommait pas la moitié.

Résultat pour l'Angleterre : 1^o accroissement de ses exportations; 2^o exemption des frais de gouvernement (que lui coûtait son ancienne colonie).

La France, qui avait aidé la révolution américaine pour la faire aboutir à l'indépendance, ne sut pas traduire en résultats économiques la sympathie du nouvel État, ni maintenir les relations commerciales qu'elle avait nouées

et développées pendant la guerre, au détriment de la Grande-Bretagne. Pourquoi ? Talleyrand répond en soulignant simplement l'illogisme politique de son pays : « La France, dit-il, « craignit que ces mêmes principes d'indépendance qu'elle avait protégés de ses armes chez les Américains ne s'introduisissent chez elle.

» L'Angleterre en profita pour oublier son ressentiment et rouvrir avec plus d'activité ses anciennes communications. Dès lors, l'Amérique décida de servir les intérêts de l'Angleterre.

» De leur côté, les Américains sont un peuple dépassionné. La victoire, le temps (et aussi l'intérêt) ont amorti leurs haines, et chez eux, les inclinations se réduisent à de simples « habitudes ».

» L'identité de langage est la première de ces « habitudes », tandis qu'une barrière insurmontable est élevée entre les peuples de langage différent qui ne peuvent prononcer un mot sans s'avertir qu'ils n'appartiennent pas à la même patrie. » C'est presque la politique des nationalités basée sur l'identité de langage qui sera appliquée en France sous le Second Empire et jusqu'à nos jours.

Deuxième « habitude » : L'identité des traits distinctifs de la Constitution, soit dans l'Union fédérale, soit dans les États séparés, avec les grands linéaments de la Constitution anglaise; la jurisprudence des tribunaux américains est celle qu'ils vont puiser « dans les jugements des cours anglaises ». Le Parlement américain s'inspire des coutumes, des lois anglaises, et même des règlements du Parlement anglais.

Au surplus, même les hommes les plus influents des États-Unis n'ont-ils pas été élevés en Angleterre ? Ils conçoivent l'institution du pouvoir et « la liberté » à la manière des Anglais, au point qu'ils disent que la France, qui pourtant fit des sacrifices en leur faveur, « agit bien

plus pour leur indépendance que pour leur liberté », car « les services des nations ne sont que des calculs et non de l'attachement ».

Plus encore que les « habitudes », l'intérêt doit rapprocher et rapproche, en effet, les Américains de l'Angleterre, car, dit-il, — on le trouve à l'évidence dans l'observation de la vie aux États-Unis, — « la grande affaire dans un pays nouveau est d'accroître sa fortune ».

Pour le reste, l'Américain reste impassible et notamment devant la coexistence des sectes variées à l'infini; chacun, au sein d'une même famille, n'a cure des idées et des sentiments religieux de son parent ou de son voisin.

D'autre part, si les citoyens de la jeune République, ceux des villes surtout, sont convaincus de la nécessité de développer l'agriculture, ils la subordonnent aux spéculations commerciales, le vrai moyen de s'enrichir.

L'industrie américaine n'est qu'à ses débuts, mais comme pour la développer, il est indispensable de recourir aux importations de matières premières d'origine anglaise, on le fait au point « qu'il y a lieu de douter si dans les temps de la plus sévère prohibition, l'Angleterre jouissait plus exclusivement de ce privilège avec ce qui était alors ses colonies, qu'elle n'en jouit actuellement avec les États-Unis indépendants ».

La situation industrielle de l'Angleterre répond d'autant mieux aux besoins des manufactures américaines, qu'aucune autre nation d'Europe n'a pu, jusqu'à ce jour, concurrencer l'Angleterre au point de vue du prix de revient de ces produits. Le lien commercial entre l'ancienne Métropole et la nouvelle République est d'ailleurs d'autant plus difficile à rompre que l'organisation du crédit anglais offre aux États-Unis des avantages qu'ils ne trouveraient pas ailleurs, et qui s'accroissent par le développement même des entreprises américaines.

Et il conclut que « les *habitudes commerciales* sont plus difficiles à rompre qu'on ne pense, et que l'intérêt rap-

proche en un jour et souvent pour jamais ceux que les passions les plus ardentes avaient armés pendant plusieurs années consécutives »; que dans le calcul des rapports quelconques qui peuvent exister entre les hommes, l'identité de langage est une donnée des plus concluantes; et qu'enfin, « après une révolution qui a tout changé, il faut savoir renoncer à ses haines, si l'on ne veut renoncer pour jamais à son bonheur ».

*
**

Nous ne ferons suivre le résumé de ce mémoire d'aucun commentaire. Nous en laissons le soin aux compatriotes de Talleyrand et c'est pourquoi nous nous bornerons à rappeler qu'en 1897, dans son ouvrage intitulé : *La Politique*, Funck Brentano voyait dans le *Mémoire sur les relations commerciales des États-Unis avec l'Angleterre* un modèle d'objectivité des vues que doit avoir, au point de vue des intérêts économiques, l'homme d'État.

De son côté, le comte de Saint-Aulaire, qui fut ambassadeur à Londres, écrivait, dans son *Talleyrand*, publié en 1936 : « Ce mémoire reflète la prédominance, plus sensible qu'aujourd'hui, des problèmes économiques sur les problèmes politiques aux États-Unis. Mais, tout en pénétrant les premiers dans le détail avec l'expérience d'un homme d'affaires, Talleyrand les domine de trop haut pour ne pas en prévoir les répercussions sur les seconds. C'est ainsi qu'il discerne entre les États-Unis et leur ex-Métropole, l'Angleterre, une solidarité profonde et permanente, qui est aujourd'hui une des données essentielles de la politique mondiale. »

*
**

Je présenterai, au cours d'une prochaine séance, le résumé du second mémoire intitulé : *Essai sur les avantages à retirer de colonies nouvelles dans les circonstances présentes.*

Quelques considérations sur les possibilités de colonisation agricole européenne sur les hauts plateaux de l'Afrique orientale.

(Note de M. M. SALVADORI, présentée par M. O. LOUWERS.)

INTRODUCTION.

1. L'idée de considérer l'Afrique orientale comme un débouché possible pour l'excès de population européenne n'est pas neuve. En 1893, lord Lugard, un des pionniers les plus illustres de l'expansion britannique en Afrique et qui connaissait aussi bien les zones du lac Nyassa que le Kenya et l'Ouganda, écrivait : « The time is not distant when the teeming populations of Europe will turn to the fertile highlands of Africa to seek new fields for expansion » (1). Aujourd'hui, aux yeux du grand public, la colonisation européenne dans l'Afrique orientale dépend principalement de trois facteurs qui sont l'espace, le climat et la fertilité du sol.

A la fin de 1934, en Europe (moins l'U.R.S.S.), il y avait une densité de 72,2 habitants au kilomètre carré; en Afrique orientale (c'est-à-dire dans les territoires allant de l'Erythrée au Zambèse, à l'Est du Soudan et du Congo belge), la densité était en moyenne de 6 habitants au kilomètre carré. Ces deux chiffres nous expliquent pourquoi, dans bien des pays européens, on envisage dans certains milieux la possibilité d'envoyer des masses considérables d'émigrants dans ces territoires, où, apparemment, il y aurait suffisamment de place pour les colons aussi bien que pour les indigènes.

Personne n'a encore envisagé une colonisation européenne dans les zones de l'Afrique orientale situées à faible altitude. La chaleur et les maladies tropicales y causent une perte considérable d'énergie et affaiblissent

(1) Capt. FRED. LUGARD, *The Rise of Our East African Empire*, p. VIII.

les Européens qui ne peuvent pas y résider d'une façon permanente. Mais ces facteurs ne jouent plus un rôle important dans les zones situées à plus grande altitude, au-dessus de 1.000 ou 2.000 mètres, par exemple. La plupart des territoires de l'Afrique orientale possédant de vastes régions situées à ces altitudes, l'opinion publique est sous l'impression que de nombreux colons pourraient s'y établir. On estime en général que les hauts plateaux de l'Afrique orientale sont très étendus, qu'ils sont fertiles et faiblement peuplés, et que les conditions climatiques permettent aux colons d'y vivre et d'y travailler comme on vit et l'on travaille en Europe et dans les autres pays de la zone tempérée.

2. Les emplois publics, le commerce, l'industrie, la banque, les professions libérales ne paraissent pas pouvoir absorber, dans les territoires de l'Afrique orientale, un nombre considérable d'Européens. Si ces territoires étaient riches en minéraux, l'industrie minière pourrait probablement faire vivre de nombreux Européens (dans les zones de mines de cuivre du Haut-Katanga et de la Rhodésie du Nord, on trouve à présent déjà plus de 20.000 Européens). Mais les recherches faites depuis longtemps dans les territoires qui vont de l'Erythrée au Nyasaland font croire que les richesses minérales y sont très limitées. Il y a presque partout des minéraux, mais dans la plupart des cas, leur exploitation n'est pas économiquement avantageuse, soit à cause de la pauvreté du minerai, soit à cause de la mauvaise qualité.

Tous les projets de colonisation envisagent en premier lieu l'établissement d'émigrants qui se voueraient, sur les hauts plateaux, à des activités agricoles ou pastorales et qui tireraient leur subsistance de la production de certaines matières premières ou produits alimentaires (laine, peaux, viande, café, blé, etc.), dont l'écoulement serait assuré dans les États européens qui, aujourd'hui, sont obligés de les acheter à l'étranger.

Au cours des paragraphes qui suivent, nous allons décrire les possibilités d'une colonisation agricole par rapport à deux facteurs permanents qui sont l'étendue des terres exploitables et le climat. Nous ne nous occuperons pas des facteurs qu'on peut considérer comme constituant un obstacle temporaire seulement à la colonisation, tels que la mauvaise situation économique de l'agriculture, la difficulté de trouver des débouchés ou de se procurer de la main-d'œuvre, la difficulté de trouver les capitaux très considérables que demande la colonisation, le faible rendement de ces capitaux, etc.

Ce que nous allons dire dans les deuxième et troisième parties est le résultat d'observations faites au cours d'un séjour de trois ans dans l'Afrique orientale et des expériences acquises à travers l'exercice d'une activité agricole sur les hauts plateaux.

I. — LES HAUTS PLATEAUX DE L'AFRIQUE ORIENTALE.

3. Nous donnons ci-dessous une liste des territoires de l'Afrique orientale continentale où l'on trouve des hauts plateaux à climat tempéré. Nous y ajoutons quelques territoires dans la partie orientale du Congo belge qui présentent des conditions de milieu analogues à celles de l'Afrique orientale :

Territoire.	Superficie (milliers de km ²)	Habitants (1) (en milliers)	Européens.
Rhodésie du Nord-Est	286	674	643 (év. 1934)
Nyasaland	124	1.613	1.781 (» 1935)
Tanganyka.	969	4.988	8.455 (» »)
Uganda	244	3.640	1.994 (» »)
Ruanda-Urundi	55	3.500	893 (» »)
Congo belge oriental (2).	153	915	1.732 (» 1934)
Kenya	583	3.099	17.759 (» 1935)
Ethiopie	1.084	5.800	2.000 (» 1932)
Erythrée	120	620	4.565 (rec. 1931)
Totaux.	3.618	24.849	39.822

(1) Evaluations au 31 décembre 1934 ou date la plus rapprochée.

(2) District de Kivu, trois territoires du district de Kibali-Ituri, partie orientale du district du Tanganyka.

Pour les territoires de l'Afrique orientale continentale possédant des hauts plateaux, la densité moyenne serait de 6,9 habitants au kilomètre carré.

4. D'après les plus récentes évaluations et ne tenant pas compte de l'accroissement de la population européenne en Erythrée et en Ethiopie, dû à la guerre italo-éthiopienne et à ses résultats, il y aurait dans les territoires mentionnés ci-dessus un total de près de 40.000 Européens.

En ce qui concerne les occupations de ce petit nombre d'Européens, on peut donner des chiffres pour le Nyasaland, le Tanganyka, l'Uganda, le Ruanda-Urundi et le Kenya, dont les statistiques offrent des données comparables et qui possèdent une population européenne de presque 31.000 personnes. D'après les recensements de 1931, dans les cinq territoires il y aurait :

Occupation.	Nombre d'Européens.
Emplois publics	3.673
Commerce, industrie, banque, transports et mines	4.196
Agriculture	4.044
Professions libérales (y inclus les missionnaires)	3.286

5. Il est difficile de donner des chiffres exacts pour la superficie des hauts plateaux. Ils peuvent être groupés en quatre sections :

a) Hauts plateaux de l'Ethiopie et de l'Erythrée;

b) Hauts plateaux du Kenya et du Tanganyka du Nord qui forment un tout homogène;

(1) D'après le Prof. Almagià, le climat ne devient tempéré sur les hauts plateaux de l'Ethiopie et de l'Erythrée qu'à partir de 2.000 mètres. En effet, de tous les hauts plateaux de l'Afrique orientale, ceux de l'Ethiopie et de l'Erythrée se trouvent le plus près de l'Equateur thermique, qui, dans cette partie du monde, passe près du 15° lat. N. (v. *L'Africa Orientale*, Soc. Geogr. It., p. 238). Au Kenya on considère que le climat devient tempéré vers 1.800 mètres. Dans le Tanganyka, le Nyasaland et la Rhodésie du N.-E., qui sont plus loin de l'Equateur thermique, cette limite descend à 1.500 mètres.

c) Hauts plateaux des lacs Kivu, Albert-Édouard et Albert, qui couvrent la plus grande partie du Ruanda-Urundi, deux petites zones de l'Uganda du S.-O. et une zone longue et étroite au N.-E. du Congo belge;

d) Hauts plateaux du lac Nyassa, situés pour la plupart dans le Tanganyka du Sud, avec des masses détachées dans le Nyasaland et la Rhodésie du Nord-Est.

On peut évaluer, très approximativement, comme suit, la superficie de la partie de ces quatre groupes de plateaux qui se trouve à une altitude de 2.000 mètres et plus pour l'Éthiopie et l'Érythrée ⁽¹⁾, de 1.800 mètres et plus pour le Kenya et le Tanganyka du Nord, de 1.500 mètres et plus pour les autres territoires :

a) Hauts plateaux de l'Éthiopie et de l'Érythrée ⁽¹⁾ : 160.000 km²;

b) Hauts plateaux du Kenya et du Tanganyka du Nord ⁽¹⁾ : 70.000 km²;

c) Hauts plateaux des lacs Kivu, Albert-Édouard et Albert : 90.000 km²;

d) Hauts plateaux du lac Nyassa : 100.000 km².

On peut dire qu'au total les hauts plateaux à climat tempéré de l'Afrique orientale couvrent une superficie d'environ 420.000 km². Une partie considérable de ces régions, étant occupée par des zones désertiques, ne présente pas d'intérêt économique.

6. En considérant la population des divisions administratives dont la superficie est complètement ou en majeure partie comprise dans la zone des hauts plateaux, on obtient les chiffres suivants :

Hauts plateaux du groupe a) : 4.800.000 habitants;

⁽¹⁾ La superficie totale des territoires à plus de 1.500 mètres d'altitude est de 420.000 km² environ pour l'Éthiopie et l'Érythrée et de 150.000 km² au Kenya et dans le Tanganyka du Nord.

Hauts plateaux du groupe *b*) : 2.300.000 habitants;

Hauts plateaux du groupe *c*) : 4.200.000 habitants;

Hauts plateaux du groupe *d*) : 900.000 habitants.

Au total, un peu plus de 12 millions d'habitants ou 28 au km². Si l'on considère que ces divisions administratives comprennent quelques zones au-dessous de 2.000, 1.800, 1.500 mètres respectivement, la densité de population pour les hauts plateaux est légèrement inférieure à celle sus-mentionnée. Malgré cela, on constate que la population est beaucoup plus dense sur les hauts plateaux que dans les plaines. Les 12 millions d'habitants, qui représentent la moitié environ du total mentionné au § 3, vivent sur un cinquième seulement de la superficie mentionnée au même paragraphe ⁽¹⁾.

La population européenne des mêmes divisions administratives était évaluée, avant la guerre italo-éthiopienne, entre 23.000 et 25.000 personnes.

II. — ÉTENDUE DES TERRES EXPLOITABLES SUR LES HAUTS PLATEAUX DE L'AFRIQUE ORIENTALE.

7. Les terres cultivables ⁽²⁾ des hauts plateaux de l'Afrique orientale peuvent être classées en deux catégories :

a) Terres cultivables à cause d'une humidité suffisante due à la présence d'un cours d'eau, ou d'un lac d'eau douce; *b*) Terres cultivables à cause d'une humidité suffisante provenant de précipitations atmosphériques.

Les terres de la catégorie *a*) ont une étendue minime par rapport à celles de la catégorie *b*). Leur petite étendue est due à trois facteurs principaux : les cours d'eau et les lacs sont très rares sur les hauts plateaux; les bords sont le plus souvent protégés par des rangées d'arbres, que l'on ne peut pas songer à couper sans risquer de diminuer le

(1) La plus grande densité de population sur les hauts plateaux s'explique par la fertilité des terres des rebords des hauts plateaux.

(2) Nous ne tenons pas compte ici des terres irrigables (v. § 11).

débit du cours d'eau; quand les bords peuvent être exploités en culture, la zone cultivable n'a jamais une largeur de plus de quelques centaines de mètres.

8. Même les terres de la catégorie *b*) n'ont pas une étendue très vaste. Dans quelques zones seulement, qui ne constituent qu'une petite fraction de la superficie totale des hauts plateaux, on trouve des conditions favorables au développement de l'agriculture.

L'expérience montre que l'agriculture n'est possible sur les hauts plateaux de l'Afrique orientale que là où il tombe au moins 80 cm. de pluie par an. Ce chiffre peut paraître très élevé si on le compare aux précipitations de quelques districts agricoles d'Europe.

Mais on se l'explique facilement, si l'on considère que le sol de la plupart des hauts plateaux ne retient pas facilement la pluie et que l'humidité s'évapore avec une rapidité bien plus grande qu'en Europe.

Sur les hauts plateaux, il y a des forêts partout où les précipitations sont suffisantes pour permettre le développement d'une activité agricole, et il n'y en a que là. Il en résulte que la méthode la plus simple pour déterminer approximativement l'étendue des terres cultivables de la catégorie *b*) consiste à la déduire de l'extension, qui est connue, des zones des hauts plateaux occupées par des forêts. L'expérience acquise au cours de plus de quarante ans d'activité agricole et l'étude des conditions météorologiques montrent que l'agriculture peut être pratiquée soit dans les zones des forêts, soit dans des zones situées en marge des forêts et dont la profondeur varie en général entre 5 et 15 km. Dans le paragraphe suivant, nous donnons des chiffres approximatifs sur l'étendue des forêts sur les hauts plateaux des principaux territoires de l'Afrique orientale et des zones cultivables situées le long de ces mêmes forêts.

9. Sur les hauts plateaux éthiopiens ⁽¹⁾, on distingue trois zones de forêts :

a) Le long du rebord oriental du haut plateau du Nord, du lac Haik au Hauash;

b) Le long du versant septentrional de la chaîne montagneuse qui se trouve au Sud du Hauash, du lac Zuai au delà de Harrar;

c) Le long du versant méridional de la chaîne de montagnes à l'Est de la région des Lacs; on a là une zone de forêts longue d'environ 500 km. et large de 20 à 50 km. qui traverse les pays des Sidamos, des Bales et des Arussi.

La superficie totale des zones boisées mentionnées, en y ajoutant les quelques forêts du rebord oriental du haut plateau de l'Erythrée et celles à l'intérieur des hauts plateaux (sans toutefois y inclure les forêts des vallées du Takassé, du Abai, du Didessa, situées au-dessous de 1.500 mètres), peut être évaluée à 3 ou 3,5 millions d'hectares (7 % environ de la superficie totale des hauts plateaux de l'Éthiopie et de l'Erythrée) ⁽²⁾.

La superficie totale des forêts sur les hauts plateaux du Kenya est d'environ 1,2 millions d'hectares (12 % de la superficie des hauts plateaux de cette colonie). Dans l'Uganda, sur le mont Elgon, à l'Est, et sur les petits hauts plateaux du Sud-Ouest, il y a des forêts représentant

⁽¹⁾ Voir articles sur l'Éthiopie et l'Erythrée dans l'*Enciclopedia Italiana*.

⁽²⁾ Il paraît que la zone boisée sur les hauts plateaux de l'Abyssinie était autrefois plus vaste et que bien des forêts ont été détruites par les indigènes. Les zones qui ont été dépouillées de leurs forêts n'intéressent pas la colonisation agricole : si elles sont encore fertiles elles sont occupées par les indigènes; s'il n'y a pas d'indigènes c'est qu'elles ont perdu leur fertilité. En effet, on remarque en Afrique orientale que les pluies torrentielles des tropiques emportent souvent en quelques années la couche de terrain fertile dans les endroits où l'on a mis en culture des zones déboisées.

au total 500.000 hectares environ. Au Tanganyka, il y a 1.140.000 hectares de forêts dont une partie seulement se trouvent sur les hauts plateaux, la plupart étant situées dans les zones à climat très chaud du lac Victoria et de la côte de l'océan Indien ⁽¹⁾.

Au Ruanda-Urundi ⁽²⁾, sans tenir compte des savanes boisées des districts situés à faible altitude, il y a une zone de forêts sur le versant oriental des montagnes à l'Est des lacs Kivu et Tanganyka, qui couvre près d'un demi-million d'hectares (11-12 % de la superficie des zones à plus de 1.500 mètres).

Sur les hauts plateaux du Nyasaland et de la Rhodésie du N.-E., les forêts occupent des étendues moindres qu'au Kenya et dans le Ruanda-Urundi. D'une façon approximative on peut affirmer que les forêts occupent en Afrique orientale en moyenne 8 % des hauts plateaux, ce qui leur donnerait une superficie de 6 à 7 millions d'hectares.

On obtient la superficie de la zone cultivable le long des forêts en multipliant la longueur des zones boisées par un chiffre qui varie entre 5 et 15 km. d'après les différents districts. En suivant cette méthode, on obtient pour l'ensemble des zones cultivables, en marge des forêts, une superficie un peu inférieure à celle des zones boisées. Ce n'est que pour quelques pays qu'on peut connaître son étendue avec quelque exactitude : sur les hauts plateaux de l'Abyssinie, elle s'étendrait sur 2,4 à 3 millions d'hectares, au Kenya sur 600 à 800.000 hectares et dans le Tanganyka du Sud sur 300 à 400.000 hectares. Ces chiffres sont extrêmement bas, quand on les compare aux surfaces cultivées des pays européens; aussi tout projet de colonisation devrait tenir compte du faible pourcentage

(1) Pour ces trois territoires, voir les chiffres reportés dans les *Blue Books*.

(2) Voir *Rapport du Gouvernement belge à la S. D. N.*

de terres cultivables sur les hauts plateaux de l'Afrique orientale (1).

10. On ne pourrait pas accroître considérablement la superficie des terres cultivables en détruisant totalement ou partiellement les forêts. Il est à peine nécessaire de dire qu'une telle politique de destruction, qui, malheureusement, est poursuivie depuis longtemps déjà par les tribus agricoles des hauts plateaux, et plus récemment encore par les colons européens eux-mêmes, finirait par avoir des conséquences très graves. La destruction de forêts, déjà si peu étendue, diminue le débit des cours d'eau, fait disparaître un grand nombre de sources, facilite et accélère ce processus de dessèchement progressif qui est depuis bien des siècles la caractéristique de l'Afrique orientale. Il faut, en outre, considérer que les terrains déboisés, situés presque toujours sur des pentes, perdent rapidement leur fertilité. Quelques pluies torrentielles suffisent pour emporter la mince couche de terrain fertile, qui n'est plus alors retenue par les racines des arbres et le sous-bois.

11. Il n'est pas probable non plus que des travaux d'irrigation puissent augmenter considérablement les surfaces cultivées sur les hauts plateaux. Si l'on tient compte du fait que les cours d'eau sur les hauts plateaux sont très rares et que leur débit est presque toujours très faible; que les rivières coulent dans des vallées très profondes; que le sol des endroits irrigables, en général, ne retient pas facilement l'eau; que les endroits plats des hauts plateaux, qui se prêtent à l'irrigation, ne possèdent pas, s'ils

(1) Nous donnons ci-dessous des chiffres sur l'étendue des terres cultivées en quelques Etats européens (fin 1935) :

Allemagne	20,5 millions d'hectares.
France	21,5 " "
Grande-Bretagne	5,5 " "
Italie	12,7 " "
Pologne	18,5 " "

se trouvent quelque peu distants de la zone des forêts, une couche de sol fertile suffisamment profonde pour qu'on puisse y exercer avec profit une activité agricole: on se rend compte des difficultés qui s'opposeraient à des travaux d'irrigation d'une grande envergure.

Au delà de la zone en marge des forêts, même si l'on trouve des couches assez profondes de terrain fertile, on n'y peut faire que les cultures qui ne demandent pas beaucoup d'humidité (du sisal, par exemple).

12. Sur les hauts plateaux de l'Afrique orientale, le total des terres qui sont assez fertiles pour qu'on puisse les mettre immédiatement en culture sans être obligés à des frais trop élevés, se chiffre donc à quelques millions d'hectares seulement. Mais ce total ne peut pas être évidemment mis entièrement à la disposition des colons; une partie considérable des terres cultivables est à présent occupée par les indigènes que l'on ne pourrait pas envoyer en masse dans d'autres districts moins favorables à la colonisation européenne, pour toutes sortes de raisons techniques autant qu'humanitaires.

Nous avons déjà remarqué que la densité de la population indigène est beaucoup plus élevée sur les hauts plateaux que dans les zones situées à faible altitude. La population indigène des hauts plateaux peut être divisée en deux catégories: a) les tribus qui vivent exclusivement de l'élevage du bétail et qui sont en général peu nombreuses et occupent la plupart des pâturages des hauts plateaux; b) les tribus qui, tout en faisant l'élevage, s'occupent également d'agriculture; elles sont en général très nombreuses et sont établies dans les quelques districts les plus favorables à l'activité agricole.

En Érythrée, la densité de la population est, en moyenne, de 5 habitants au kilomètre carré. Mais sur l'étroite zone, où l'humidité est suffisante, constituée par le rebord oriental du haut plateau, la densité monte à 40 habitants et

plus. On n'a pas de données exactes sur l'Ethiopie, mais on sait qu'on y trouve des densités particulièrement élevées dans les deux premières des trois zones que nous avons mentionnées au § 9. Au Kenya, il n'y a que trois millions d'indigènes; mais on en trouve plus d'un million concentrés sur quelques milliers de kilomètres carrés du rebord oriental des hauts plateaux, et l'on y a des densités qui dépassent 100 habitants au kilomètre carré. Au Ruanda, trois petits districts, sur les dix du Mandat, situés sur le versant oriental fertile des montagnes à l'Est du lac Kivu, contiennent la moitié de la population de tout le territoire. Dans l'Urundi, deux districts sur les huit du Mandat, dans les mêmes conditions, contiennent presque la moitié de la population totale. Dans le Tanganyka du Nord, les massifs montagneux du Kilima-Njari et du Meru et les hauts plateaux de l'Usumbara présentent seuls des conditions favorables à l'agriculture et l'on y rencontre des densités élevées de population indigène.

Ce n'est que sur les hauts plateaux du Tanganyka méridional, où le pourcentage des terres cultivables est inférieur à celui des autres territoires, que l'on ne rencontre pas de populations indigènes nombreuses déjà établies sur les terres où l'on peut faire de l'agriculture.

13. Un autre facteur, qui aura pour effet de limiter le nombre de colons agriculteurs, est le fait que chaque famille de colons agriculteurs aura besoin d'un nombre d'hectares beaucoup supérieur à celui qui est considéré comme suffisant à une famille de paysans européens. Et cela pour deux raisons :

1° Comme nous l'expliquerons (§§ 16-21), des Européens ne peuvent s'acclimater que si leur niveau de vie est à peu près équivalent à celui des classes aisées européennes. Seulement des fermes ou des plantations beaucoup plus étendues que ne le sont des fermes moyennes

en Europe peuvent assurer un profit suffisant pour pouvoir jouir d'un niveau de vie élevé;

2° Quoique l'on croie en général le contraire, la fertilité des terres des hauts plateaux en Afrique orientale est beaucoup moindre que celle des terres cultivées en Europe et des étendues plus vastes sont nécessaires pour obtenir la même récolte.

14. Ce sont les pâturages qui occupent la plus grande partie des hauts plateaux. Il est douteux qu'un nombre élevé de colons européens puissent en tirer leurs moyens d'existence. L'insuffisance d'humidité, qui ne permet pas la transformation des pâturages en terres cultivées, fait qu'ils sont de qualité assez médiocre. A ceci il faut ajouter qu'à cause d'une saison sèche durant plusieurs mois, chaque tête de bétail a besoin d'une grande surface. On estime au Kenya que, sur les hauts plateaux de ce pays, dont les pâturages sont considérés comme les meilleurs de l'Afrique orientale, deux hectares par tête sont nécessaires pour le gros bétail et un hectare par tête pour les moutons. Si l'on garde dans un pâturage plus d'animaux qu'il en peut nourrir, non seulement les animaux en souffriront à cause de l'insuffisance de nourriture, mais aussi le pâturage lui-même finira pas être détruit ⁽¹⁾ et le phénomène de la dessiccation, que l'on peut déjà observer sur une grande partie des hauts plateaux, caractérisé par la transformation de pâturages en déserts, s'accroîtra.

La surface de pâturages pour l'ensemble des hauts plateaux de l'Afrique orientale peut être évaluée entre 40 et 50 millions d'hectares (pour l'ensemble des zones situées à plus de 1.500 mètres). En prenant comme base l'étendue qu'il faut par tête de bétail au Kenya et en admettant

(1) On a remarqué en Afrique orientale qu'un excès de bétail empêche l'herbe de pousser. Le sol, qui n'est pas rendu compact par l'herbe, devient friable. La pluie et le vent emportent alors facilement la couche supérieure, qui est la seule fertile et dont l'épaisseur, dans les pâturages, ne dépasse pas en général quelques centimètres.

qu'un tiers des pâturages soit réservé aux moutons et chèvres et deux tiers au gros bétail, la capacité maximum des pâturages des hauts plateaux serait de 12 à 16 millions de bêtes pour chacune des deux catégories (1).

Une industrie du lait et de ses produits ainsi que la production de la laine ne peuvent se développer sans l'importation de bétail venant des pays tempérés. Les vaches indigènes donnent très peu de lait et les moutons indigènes ne donnent presque pas de laine (2).

Il faut remarquer à ce propos qu'il n'y a, dans toute l'Afrique orientale, que quelques districts où le bétail importé puisse s'acclimater. On estime au Kenya que les zones où peuvent s'acclimater des moutons à laine ne représentent que 1,5 % environ de la superficie totale des hauts plateaux.

Le développement d'une activité pastorale de la part des colons sera encore limité par les besoins des éleveurs indigènes. Partout sur les hauts plateaux, et en particulier en Ethiopie et au Kenya, il y a des zones très vastes qui sont déjà saturées par le bétail indigène.

15. Ce que nous venons de dire à propos de l'étendue très limitée des terres cultivables ou des surfaces très

(1) Nous donnons ci-dessous des chiffres sur le nombre de têtes de bétail et moutons en quelques principaux pays :

Pays.	Gros bétail (millions).	Pays.	Moutons (millions).
Indes Britanniques.	160,0	Australie	113,0
Etats-Unis	68,2	U. R. S. S.	61,1
Brésil	42,5	Etats-Unis	51,6
U. R. S. S.	39,3	Indes Britanniques.	46,6
Argentine	32,2	Argentine	39,3
Allemagne	18,9	Union de l'Afrique du Sud.	35,0
France	15,7	Nouvelle-Zélande	30,0
Australie	14,0	Grande-Bretagne.	24,9
Union de l'Afrique du Sud.	10,8	Espagne	19,0
Mexique	10,1	Uruguay	15,4

(2) Ce n'est que dans quelques districts du Shoa et du Godjam en Ethiopie qu'ont pu s'acclimater des moutons donnant des quantités très modestes de laine.

vastes exigées pour l'élevage se rapporte naturellement à l'état de choses existant à présent. Les partisans de la colonisation européenne sur les hauts plateaux de l'Afrique orientale oublient souvent que l'étendue des terres fertiles est en fonction de l'investissement dans le sol de capitaux extrêmement considérables. Quand nous disons qu'on trouve sur les hauts plateaux quelques millions d'hectares seulement de terres cultivables, nous entendons par là qu'il y a quelques millions seulement d'hectares qui sont assez fertiles naturellement pour que leur exploitation assure immédiatement des rendements équivalents à ceux dont les colons ont besoin pour que leur activité agricole ou pastorale soit économiquement profitable. Les autres terres ne peuvent devenir fertiles que si l'on y dépense des sommes qui sont, dans leur ensemble, plusieurs fois supérieures à leur valeur vénale présente ou future.

Il n'est pas impossible qu'un jour le travail humain et l'investissement, réparti sur une longue période, de capitaux très considérables, ne changent complètement l'aspect des hauts plateaux de l'Afrique orientale, comme ils ont transformé bien des pays européens. Mais il n'est pas exagéré de dire que de telles transformations demanderaient l'effort tenace de plusieurs générations.

III. — LE FACTEUR CLIMATIQUE.

16. Tout projet de colonisation devrait tenir compte de la capacité d'acclimatation des colons.

Tous ceux qui ont habité longtemps sur les hauts plateaux de l'Afrique orientale et ont fait des observations au cours de leur séjour ont remarqué que les Européens se ressentent de l'effet d'un certain nombre de facteurs dont l'influence en Europe est nulle ou négligeable.

Comme nous l'avons déjà dit, le climat ne devient tempéré en Afrique tropicale qu'à une altitude qui varie de

1.500 mètres (sur les hauts plateaux du lac Nyassa) à 1.800 mètres (au Kenya et dans l'Uganda) et à 2.000 mètres (sur les hauts plateaux de l'Éthiopie et de l'Érythrée). Il y a aussi des endroits, placés, par exemple, au milieu des montagnes, où le climat est tempéré même à une altitude moindre; mais ils sont très rares et d'une très faible étendue. Une grande partie des hauts plateaux du Kenya se trouve au-dessus de 2.000 mètres; ceux de l'Éthiopie se trouvent souvent à une altitude de près de 3.000 mètres. En général, les colons devraient vivre entre 1.800 et 3.000 mètres. Une résidence permanente à cette altitude ne peut pas manquer de produire certains effets sur le cœur et les poumons dont le rythme s'accélère. Mais on ne peut pas dire que l'altitude seule pourrait empêcher l'acclimatation, car on trouve en Europe des groupements humains qui demeurent d'une façon permanente à des altitudes très élevées (1).

La position verticale du soleil a probablement des effets plus importants encore que ceux de l'altitude. C'est un sujet sur lequel on n'est pas encore suffisamment renseigné et il est naturellement impossible de démontrer les effets des rayons et des radiations solaires près de la ligne de l'Équateur par des chiffres. Il faut considérer des effets tels que :

a) La luminosité qui d'après certains joue un rôle de premier ordre;

b) Certaines radiations solaires (radiations infra-rouges d'après quelques-uns, radiations ultra-violettes d'après d'autres), qui à l'Équateur ont une intensité de beaucoup supérieure à celle des pays tempérés.

Le système nerveux et le système cérébral souffrent particulièrement de la luminosité et des radiations solaires.

(1) Il est vrai aussi que les individus qui appartiennent à des communautés qui habitent d'une façon permanente à des altitudes élevées ne paraissent pas se distinguer en général par une intelligence particulièrement brillante; ils peuvent toutefois exercer n'importe quel métier.

Un effort considérable est continuellement demandé à l'organisme pour s'adapter aux variations de température entre le jour et la nuit.

Il est indéniable que la saison sèche, qui dure plusieurs mois, exerce une influence remarquable sur tout l'organisme et a pour effet, en particulier, d'affaiblir le système nerveux, aussi bien que de provoquer des troubles dans les voies respiratoires.

On doit probablement à l'action combinée de la température qui, même sur les hauts plateaux, est assez élevée au cours de la journée, et de l'intensité des radiations solaires, le fait que les jeunes gens se développent beaucoup plus rapidement qu'en Europe. Il s'ensuit par la suite une déchéance qui se produit plus tôt que dans les pays tempérés et qui comporte un affaiblissement physique aussi bien qu'intellectuel plus rapide.

L'action combinée des facteurs mentionnés ci-dessus se manifeste plus rapidement chez les femmes que chez les hommes.

Un autre facteur qui influe sur la santé des colons européens sur les hauts plateaux, c'est l'insuffisance dans le sol de plusieurs districts de certains minéraux; une insuffisance qui se reproduit dans les produits végétaux et animaux dont se nourrissent les Européens. Ce sont le calcium, le phosphore et les sels de magnésium et de potassium qui manquent le plus.

17. Il faut un séjour assez prolongé, d'au moins deux ans, sur les hauts plateaux pour pouvoir se rendre compte exactement de l'influence du milieu physique sur les Européens.

On remarque en général :

a) Une période très courte, de la durée de quelques jours seulement, au cours de laquelle l'organisme s'adapte à l'altitude; beaucoup de personnes ne se ressentent pas de cette adaptation; d'autres en souffrent légèrement;

b) Une deuxième période au cours de laquelle le colon se sent plein d'énergie et d'activité; la santé est ordinairement bonne; cet état heureux est dû surtout à l'effet de l'altitude qui agit comme stimulant et des radiations solaires qui agissent comme un tonique puissant; d'après la constitution physique des individus, leurs occupations et leur régime de vie, cet état de bien-être physique peut durer de six à dix-huit mois (il y a aussi quelques individus particulièrement doués chez qui il peut durer plusieurs années, mais on en rencontre un pourcentage infime);

c) Suit enfin une troisième période, la plus longue et qui dure jusqu'à ce qu'on quitte le pays, période de dépression physique et intellectuelle qui se transforme en déchéance physique et mentale du colon; l'organisme, qui s'est épuisé sous l'effet excitant de l'altitude et des radiations solaires, s'affaiblit; l'activité et l'énergie, qui étaient si accentuées au cours de la deuxième période, disparaissent; n'importe quel travail manuel et intellectuel devient pénible; la paresse physique et intellectuelle qui caractérise ceux qui ont longtemps vécu sur les hauts plateaux n'est pas due à la nature des colons, mais uniquement aux facteurs physiques que nous avons mentionnés au § 16; la tendance, si répandue en Afrique orientale, parmi les colons, de faire un usage abusif des boissons alcooliques est due au désir inconscient de réagir contre l'état de dépression causé par un séjour prolongé.

18. La plupart des colons en Afrique orientale, surtout ceux du Kenya, où l'on en trouve le plus grand nombre, jouissent d'un niveau de vie assez élevé et possèdent des moyens économiques qui leur permettent de s'absenter de temps à autre et de retrouver par un voyage à la côte ou en Europe leur équilibre physique et intellectuel.

Il y a toutefois un petit nombre de colons, venant de toutes les classes sociales et de différents pays européens,

tels que des Anglais, des Allemands, des Italiens, parmi lesquels on peut facilement observer les résultats d'un séjour prolongé et permanent sur les hauts plateaux.

La déchéance physique se manifeste surtout par l'anémie, l'affaiblissement musculaire, la diminution de la capacité de se maîtriser, une nervosité et une irritabilité tout à fait anormales. La déchéance intellectuelle se manifeste par l'incapacité de faire le moindre effort pour s'occuper de problèmes quelque peu compliqués et par un degré de « queerness » (excentricité) qui chez quelques-uns devient tout à fait manifeste.

Au cours de notre séjour au Kenya, nous avons plusieurs fois remarqué que chez plusieurs personnes ayant une tendance à une maladie ou à des troubles quelconques, cette tendance s'accroissait après un séjour de quelque temps sur les hauts plateaux. Elle s'affaiblissait dès que la personne qui en souffrait descendait à des altitudes moindres. Tous ceux que nous avons rencontrés en Afrique orientale étaient d'accord pour nous dire que dès qu'ils descendaient à des zones situées à faible altitude, ils se sentaient tout à fait différents.

Nous avons essayé de faire des enquêtes parmi des ouvriers rentrés des hauts plateaux éthiopiens. Ils y recevaient des salaires élevés, beaucoup plus élevés que ceux qu'ils pouvaient espérer obtenir chez eux. Pourquoi s'en allaient-ils après un séjour de quelques mois seulement ? Ils s'accordaient tous pour dire qu'après avoir passé cinq ou six mois sur les hauts plateaux, ils devaient rentrer, car leur santé commençait à s'affaiblir.

Le cas d'un groupe de colons d'origine sud-africaine qui demeurent sur le plateau de Laikipia (Kenya), où ils faisaient de l'élevage, est typique. Ils descendent d'une race qui s'est acclimatée en Afrique depuis plusieurs siècles; ils sont venus au Kenya, il y a plus de trente ans, pour y poursuivre une activité agricole et pastorale dont ils avaient déjà l'habitude chez eux. Frappés par la crise éco-

nomique, ils se sont trouvés dans l'impossibilité de payer de la main-d'œuvre indigène. Ils n'ont pas même essayé de travailler eux-mêmes. Ils ont laissé leurs maisons tomber en ruine, ils n'ont plus soigné leur bétail; ils se sont contentés de se nourrir comme les indigènes, d'un peu de farine de maïs. Par un petit effort ils auraient pu améliorer leurs conditions, se procurer au moins une meilleure nourriture. Ils ne l'ont pas fait, tout simplement parce que le climat des hauts plateaux leur avait enlevé toute énergie. Ils présentent un tableau vivant de ce qui attend des colons dont les revenus ne seraient pas suffisants pour leur permettre de maintenir le niveau de vie indispensable pour résister au climat.

Ce sont des observations sur place qui nous ont amené à la conclusion que le climat des hauts plateaux est excellent pour un court séjour et qu'il a alors des effets heureux sur des gens faibles ou sortant de maladie. Il porte, à moins que l'on ne prenne pas certaines précautions, (§ 20) à une dégénérescence, plus ou moins prononcée selon les individus, après un long séjour ininterrompu.

19. On se pose souvent la question si l'adaptation au climat est possible au cours de la deuxième ou troisième génération. On peut répondre que les générations successives, si elles ne veulent pas dégénérer, doivent vivre dans les conditions que nous allons décrire dans le paragraphe suivant. Sur les hauts plateaux du Kenya et du Tanganyika, on rencontre un nombre relativement élevé de jeunes gens nés et éduqués dans ces territoires, enfants de colons qui étaient trop pauvres pour pouvoir les envoyer dans une zone tempérée. Plusieurs n'ont jamais laissé les hauts plateaux, même pour un court séjour à la côte.

En général, ces jeunes gens ont l'air chétif et donnent l'impression d'être intellectuellement arriérés; il y en a de toutes les nationalités et ils présentent au même degré les mêmes signes d'une déchéance physique et intellectuelle.

20. En Afrique orientale, on s'accorde ordinairement pour déclarer que les Européens ne peuvent s'établir et vivre sur les hauts plateaux, sans souffrir des effets du climat, que s'ils observent les conditions suivantes:

a) Il faut faire aussi peu que possible de travail manuel; un Européen ne souffrira pas du climat s'il exerce dans une activité agricole ou pastorale des fonctions telles que celles de directeur d'entreprise, de comptable, de surveillant; sa femme ne souffrira pas du climat si elle a des domestiques (toujours des indigènes ou autres gens de couleur) pour l'aider dans tous les travaux de la maison;

b) L'Européen doit avoir une nourriture saine et abondante; le régime, souvent extrêmement simple, des classes paysannes de certains pays européens, tels que ceux du Sud ou de l'Est, n'est pas suffisant sur les hauts plateaux de l'Afrique orientale;

c) L'Européen doit pouvoir se reposer autant qu'il en sent le besoin;

d) Chaque année le colon et sa famille doivent pouvoir passer quelques semaines dans les endroits situés à une altitude moindre;

e) Tous les trois ans, il faut faire un séjour de quelques mois dans des pays tempérés;

f) Les enfants doivent passer une partie (non moins qu'un tiers) de la période entre 5 et 16 ans dans un pays de la zone tempérée.

21. Nous voyons donc que des colons ne peuvent s'établir en Afrique orientale qu'à la condition de vivre d'après le niveau des classes aisées européennes. Dans les activités pastorales et agricoles, cela signifie que les colons peuvent remplir toutes les fonctions, sauf celle qui occupe toujours le plus grand nombre de personnes, de travailleur manuel. Cela ne veut pas dire que le colon ne fera jamais de travail manuel: il aidera de temps à autre les indigènes

qui travaillent pour lui, mais il devra éviter tout effort régulier et continu.

Ce que nous venons de dire signifie aussi que le colon européen qui s'établit sur les hauts plateaux de l'Afrique orientale doit avoir un revenu supérieur à celui dont peuvent se contenter les classes paysannes de la plupart des pays d'Europe.

La position dans laquelle se trouve le colon agriculteur, qui ne peut exercer aucune activité sans le concours de la main-d'œuvre indigène, fait naturellement surgir nombre de problèmes se rapportant au travail des indigènes et aux relations entre deux races obligées de vivre sur le même territoire. Il ne peut pas y avoir, sur les hauts plateaux, de distinction entre territoires réservés aux blancs et habités exclusivement par eux et territoires réservés aux indigènes.

22. Aux colons qui n'ont pas de moyens suffisants pour vivre dans les conditions mentionnées au § 20 peuvent se présenter deux alternatives :

a) Ils se mélangeront aux indigènes, desquels ils ne seront pas séparés par la différence de niveau économique (on sait que, dans la plupart des colonies de la zone tropicale, cette différence est le facteur le plus important de la séparation entre Européens et indigènes); ils se marieront avec des femmes indigènes qui les aideront dans le labour des champs et leur permettront par là de mieux résister au climat, et créeront ainsi une race de mulâtres;

b) Ils voudront rester séparés des indigènes et leur déchéance physique et intellectuelle provoquera après quelques générations leur disparition.

La première alternative est évidemment celle qui a le plus de chance de se réaliser.

Séance du 20 décembre 1937.

La séance est ouverte à 17 heures, sous la présidence de M. *Bertrand*, directeur.

Sont présents : M. Carton de Tournai, le R. P. Charles, M. De Jonghe, le R. P. Lotar, M. Sohier, membres titulaires; MM. De Cleene, Dellicour, Engels, Léonard et Moeller, membres associés.

Excusés: MM. Heyse, Louwers, Rolin, Smets et Wauters.

Communication de M. le comte B. de Lichtervelde.

M. *Moeller* donne lecture d'une étude du comte B. de *Lichtervelde*, membre associé de l'Institut, ayant pour titre : *Contribution à l'histoire des origines du Congo belge*. M. de Lichtervelde a compulsé et commenté quelques papiers délaissés par feu E. Daluin. Celui-ci, arrivé à Tanger, en 1855, d'abord comme simple consul marchand, y mourut en 1883 avec le titre de consul général et d'agent diplomatique. Ses papiers se rapportent en ordre principal à la tentative de colonisation belge à Rio Nunez et aux débuts de l'œuvre africaine de Léopold II. (Voir p. 770.)

Rapport sur un Mémoire.

M. *De Cleene* présente son rapport sur l'étude du R. P. Schebesta : *Die Bambuti-Pygmaën vom Ituri*. Il conclut à l'impression de cet ouvrage dans les *Mémoires in-8°* de l'Institut. (Voir p. 788.)

La Section se rallie à la proposition des rapporteurs et décide l'impression en langue allemande.

Comité secret.

Les membres titulaires se constituent en comité secret et élisent comme Vice-directeur pour 1938, M. *Rolin*.

La séance est levée à 18 h. 30.

**M. le Comte B. de Lichtervelde. — Contribution à l'histoire
des origines du Congo belge.**

*(Compulsation de quelques papiers délaissés par feu Ernest DALUIN,
Consul général de Belgique à la Côte Occidentale d'Afrique.)*

Un premier et modeste travail se rapportant aux origines du Congo belge ayant été favorablement accueilli par la trop grande bienveillance de mes confrères, je me suis senti encouragé à persévérer dans la voie tracée et à leur faire part une seconde fois de quelques notes en ma possession ayant aussi trait à la fondation de la Colonie africaine de la Belgique.

Je les sou mets à mes confrères dans le même esprit que je présentais l'année dernière mon étude sur les écrits de Luciano Cordeiro : donner la publicité à des documents non encore connus par les études déjà existantes sur l'origine du Congo. En attendant l'étude définitive à faire par celui qui dépouillera toutes les archives existantes, je n'ai d'autre prétention que de contribuer, pour une modeste part, à la préparation de cette grande œuvre qui attend toujours son initiateur. Pour encourager celui-ci à se produire, il serait utile qu'il fût porté à la connaissance générale que si nos archives officielles étaient originairement fort pauvres quant au sujet envisagé, grâce au zèle et à l'intelligence d'un fonctionnaire plein de mérite, M. le Directeur des Archives, Winandy, du Ministère des Affaires Étrangères, des documents provenant de sources privées sont venus fort utilement compléter les lacunes des documents officiels; ainsi, aux Affaires Étrangères, les papiers particuliers de Lambermont, les papiers Strauch, d'autres encore sont entrés aux Archives et à eux seuls forment déjà une source de renseignements inestimable. Je ne veux en citer qu'un exemple : vous connaissez sans doute

le passage rapporté aux pages 56 et 57 de l'opuscule d'ERNEST GOSSART : *Emile Banning et Léopold II*, où il est rapporté que quelques jours avant la réunion de la Conférence géographique de 1876, Lambermont avait réuni les membres belges appelés à siéger à cette Conférence. Une proposition faite par Banning de localiser les sphères d'action où s'exerceraient les diverses activités nationales effaroucha quelques-uns de nos Belges et plusieurs menacèrent de se retirer. Tel est le récit publié. Eh bien !, les archives nous révèlent que c'est M. Saintelette qui s'opposa au projet Banning : « Plutôt un million pour des postes internationaux que cent mille francs pour un poste belge », déclara cet homme politique, ajoutant que « les Belges craindraient de voir renaître des idées de colonisation pour lesquelles ils ont toujours témoigné assez peu de sympathie ». M. Quairier appuya le point de vue de son collègue Saintelette.

Je ne cite ce que je viens de rapporter que comme un exemple de tout ce que l'on trouvera dans ces archives de détails intéressants, venant compléter, et souvent expliquer, des faits déjà plus ou moins connus.

Mais venons-en aux quelques documents dont j'ai pu avoir connaissance et dont je désire faire part à l'Institut Royal Colonial Belge.

Ces documents proviennent d'une compulsation des archives de la Mission belge à Tanger (Maroc), qui fut pendant de longues années le siège du seul représentant de la Belgique officielle sur la côte occidentale d'Afrique.

Le représentant de la Belgique était alors M. Ernest Daluin, qui, arrivé à Tanger en 1855, d'abord comme simple consul marchand, y mourut en 1883, revêtu du titre de consul général et d'agent diplomatique. Ceux qui ont eu l'occasion de faire antichambre dans les bureaux de notre Ministère des Affaires Étrangères connaissent tous une œuvre d'art (s'il est permis d'accoler cette expression à un tableau, intéressant certes par son sujet,

mais qui ne mérite que le nom de « croûte » ou de « navel » au point de vue artistique) représentant la présentation des lettres de créance de M. Daluin au sultan Mouley Hassan, cérémonie se déroulant à Rabat en 1864. C'est des papiers délaissés par le dit M. Daluin que je me propose de vous entretenir aujourd'hui.

Le premier a trait au Rio Nunez, cette première et malheureusement éphémère, colonie que la Belgique avait acquise sur la côte de Guinée en 1848. Un rapport d'un sieur A. Cohen, du mois d'août 1851, au Ministre des Affaires Étrangères, formule un projet d'établissement commercial belge sur les rives du Rio Nunez, pour mettre en valeur le territoire acquis à la Belgique par la Convention du 4 mars 1848, conclue entre le lieutenant de vaisseau Van Haverbeke et le chef de la peuplade des Nalous. Dès cette époque nous pouvions donc devenir puissance coloniale et prendre pied dans ce qui est maintenant la Guinée française, faisant partie du Gouvernement général de l'Afrique Occidentale, aux environs de la ville de Konakry. Quelle escale ce serait entre Anvers et le Congo ! Et il est à présumer que nous ne nous serions pas bornés à l'estuaire du Rio Nunez; à cette époque, où moins de concurrents étaient en lice, il est fort probable que plusieurs établissements belges auraient pu se fonder sur les côtes de Guinée, du Cameroun et du Gabon. Pendant une dizaine d'années on vit de temps à autre sur la côte d'Afrique des navires de la marine militaire belge, mais il ne semble pas que l'on ait tiré parti du territoire du Rio Nunez. Cohen, dans son rapport, après avoir exposé un plan complet de ce qu'on appellerait aujourd'hui « pénétration », fait les remarques suivantes, qui ne manquent pas d'actualité : « La prévoyante Angleterre, qui sait lire dans l'avenir, vient d'établir deux lignes de bateaux à vapeur qui la mettent en communication avec la côte d'Afrique tous les quinze

jours; ce n'est point la perspective de quelques voyageurs, mais l'importance qu'elle attache à l'avenir de ce pays, selon moi tout à fait à sa naissance, qui la guide; si dans ce moment ses vaisseaux vont prodiguant partout de superbes cadeaux pour obtenir des traités qu'ils exigent par la force lorsque les moyens de douceur échouent; s'ils plantent, comme cela vient d'avoir lieu et au détriment du faible Portugal, leur drapeau à Boulam, une des îles qu'ils prétendent avoir appartenu anciennement à un de leurs sujets, c'est que, songeant au sort commercial réservé à cette partie du globe, ils veulent y être les maîtres absolus et ils sont bien secondés par ceux qui, pouvant très avantageusement lutter avec eux, s'aveuglent au point de leur laisser le terrain libre, de s'effacer là même où ils ont droit de se poser en maîtres; si, lorsque j'ai quitté le Rio Nunez, un bateau à vapeur venait de faire tant de largesses et d'offres séduisantes, c'était pour s'emparer du haut du fleuve que la Belgique a eu plus de deux ans entre les mains, sans s'en préoccuper... que la Belgique hésite encore et le Rio Nunez lui sera enlevé par cet ambitieux et puissant rival ». Et plus loin : « Vous avez profité de la chance peut-être unique qui s'offrait pour vous établir au Rio Nunez, grâce à l'intelligence du commandant Van Haverbeke. Mon opinion sur le Rio Nunez a été confirmée par deux hommes bien compétents, dont un Gouverneur du Sénégal, commandant les stations françaises, le capitaine de vaisseau Bouët-Willlaumez, comptant un séjour de vingt-deux ans sur la côte et le capitaine de frégate de Kerhallet, ayant passé quinze ans à étudier tous ces lieux, à en dresser les plans; ils sont venus confirmer dans leurs ouvrages, publiés par ordre du Gouvernement français, mon opinion. »

M. Cohen propose la fondation d'un poste militaire, le recrutement de quelques nègres dont on ferait des soldats et la visite régulière d'un bateau de guerre belge. Il ajoute : « La nomination récente que vous avez faite d'un

Consul est une demi-mesure qui est loin d'atteindre le but que vous vous êtes proposé sans doute, car si c'est pour vous représenter dans le Rio Nunez, c'est un autre titre, c'est d'un autre caractère que cet agent doit être investi; il lui faut une force pour appuyer son autorité... » Et plus loin : « Une dernière réflexion qui me fait désirer l'établissement militaire : c'est que si, comme je l'espère, le commerce belge s'étend sur les côtes d'Afrique, il sera soumis dans certains cas, comme les autres, à des avanies de la part des naturels et ce ne sont pas vos bâtiments de guerre qui viendront lui porter secours, car ils ne feront que de courtes apparitions, et pour qu'il puisse sans hésitation et avec certitude d'être accueilli, demander assistance aux stations françaises ou anglaises, il serait bon que vous puissiez annoncer, au moins à ces nations, que, de votre côté, vous protégerez leurs sujets dans le Rio Nunez et que vous irez les secourir dans les environs; cette offre serait favorablement accueillie à titre de réciprocité et obtiendriez pour vos navires, d'une manière assurée, la protection de toutes les puissances qui sillonnent ces mers. Ce serait une grande faute que d'avoir possédé un point si avantageux sur des côtes si importantes et de l'abandonner dans le but, selon moi bien regrettable, d'éviter quelques sacrifices. »

Hélas ! le Ministre des Affaires Étrangères ne fit rien et cette escale éventuellement belge fait maintenant partie de l'empire colonial français. Occasion ratée, peut-on dire.

Les conceptions officielles ne répondaient absolument pas aux idées exprimées dans le rapport que je viens de reproduire. J'en vois la meilleure des preuves dans une lettre du 18 mars 1858 adressée par le Ministre des Affaires Étrangères à M. Daluin, consul de Belgique sur la côte occidentale d'Afrique, lui annonçant que le Consulat établi à Gorée pour la Côte d'Afrique est supprimé et que sa propre juridiction s'étendra du détroit de Gibraltar au

cap de Bonne-Espérance. « Bien que votre juridiction soit étendue jusqu'au cap de Bonne-Espérance », écrit sérieusement le baron de Vrière, « il n'entre point dans les intentions du Gouvernement de vous assigner actuellement une autre résidence; vous resterez, quant à présent, à Tanger... » Et plus loin : « Le zèle et l'intelligence dont vous avez jusqu'ici donné des preuves constantes me sont garants que vos efforts ne resteront point stériles. »

On voit qu'à trois quarts de siècle de distance, les formules administratives n'ont guère varié. Mais que pouvait faire un malheureux consul belge, résidant à Tanger, pour promouvoir nos intérêts à l'embouchure du Congo, par exemple, point qui se trouvait à peu près au milieu de la juridiction qui lui était assignée ? Et cela en 1858, quand les services de navigation à vapeur n'avaient pas encore pris l'extension qu'ils ont de nos jours. Étonnons-nous, après cela, de la stérilité des efforts officiels de la Belgique pour s'implanter au dehors. Et la formule du baron de Vrière espérant que les efforts du pauvre M. Daluin ne demeureront point stériles, semble inspirée par une inconsciente ironie.

Le 18 décembre 1858, M. Daluin reçoit l'ordre de pousser jusqu'à Ténériffe. Il semble que jusqu'à la fin de sa carrière, c'est le seul point situé hors du Maroc qu'il ait été reconnaître dans toute l'étendue de son immense juridiction.

Le 21 mai 1864, Charles Rogier, ministre des Affaires Étrangères, lui exprime le désir de le voir parcourir la Sénégambie, Sierra-Leone, la République de Libéria, la Côte d'Ivoire, le Bénin et le Gabon. M. Daluin y répond, le 5 juillet de la même année et excipe de la nécessité d'une visite officielle à Rabat, au Sultan, pour renvoyer cette exploration aux calendes grecques... ou marocaines. Pendant six années, le Département ne revient plus sur cet objet, quand, le 10 février 1870, M. Vanderstichelen lui

écrit : « Voilà bientôt seize ans que vous êtes à Tanger et pendant ce temps vous n'avez pas visité une seule fois les ports de la côte occidentale d'Afrique qui se trouvent dans votre juridiction consulaire. Le moment est venu d'exécuter les instructions qui vous avaient été données le 21 mai 1864. Vous reconnaîtrez, je n'en doute pas, M. le Consul général, que l'exploration dont il s'agit ne peut plus être retardée et je compte que vous saisirez avec empressement l'occasion qui vous est offerte de donner une nouvelle preuve de votre zèle. J'ajouterai seulement que j'attacherais du prix à ce que votre excursion ⁽¹⁾ pût s'étendre jusqu'à la colonie portugaise d'Angola, qui a pour port principal Saint-Paul-de-Loanda. »

L'honorable M. Daluin, fonctionnaire averti, se garda bien de répondre à ces invitations qu'il se souciait fort peu de pousser si loin ses investigations. Il commença par dire oui, puis alléguait l'avancement de la saison et, trait du Parthe, finit par se demander s'il ne serait pas nécessaire de fréter un navire pour pousser jusqu'en Angola, fait qui dut heurter de front toutes les traditions de parcimonie de l'administration belge.

Au mois de décembre 1870, M. Daluin, tout en se référant à l'ordre donné par M. Vanderstichelen, expose au baron d'Anethan, son successeur au Ministère, la multiplicité des affaires traitées à Tanger par le Consulat général. Le 29 décembre 1870, le Département l'autorise à remettre *sine die* cette exploration, dont on ne trouve plus trace dans les dossiers jusqu'à la mort de M. Daluin, survenue en 1883.

Il semble que Léopold II, constatant l'impuissance de nos organismes officiels, n'ait plus rien attendu d'eux

(1) *Excursion*... Il est curieux de voir employer ce mot pour le voyage de Tanger en Angola, alors que le fonctionnaire sédentaire, rédacteur de l'écrit, appelait certainement « voyage » un déplacement de Bruxelles au littoral ou même de Bruxelles à Louvain. Il est vraisemblable que pour établir le programme de l'« excursion » on travaillait sur une carte d'Afrique à fort petite échelle.

pour servir ses vastes projets. Nous allons à notre tour ouvrir un autre dossier portant, écrit de la main de M. Daluin sur sa couverture : « Œuvre de l'Exploration et de la Civilisation de l'Afrique ». Ce sont les débuts de l'« Œuvre Africaine » par excellence, du Congo enfin, que la délimitation des ressorts consulaires opérée en 1858 mettait sous la juridiction de notre consul à Tanger.

Les premières pièces du dossier sont les comptes rendus des trois séances des 12, 13 et 14 septembre 1876, tenues au Palais de Bruxelles sous le nom de « Conférence géographique » et qu'à juste titre les historiens ont mis en relief. Devant un groupe aussi docte et aussi averti que l'est l'Institut Royal Colonial Belge, il serait oiseux de s'étendre sur des documents aussi connus et dont les résumés se trouvent déjà dans maintes publications.

Ce qui est moins connu ou même probablement pas du tout, c'est la circulaire envoyée par le Gouvernement belge à ses Missions diplomatiques à l'Étranger à l'occasion de la transmission des dits comptes rendus de la Conférence géographique.

Le 4 octobre 1876, le comte d'Aspremont-Lynden, ministre des Affaires Étrangères, par circulaire lithographiée, faisait part de cet événement à M. Daluin et émettait les considérations suivantes :

« La Conférence géographique qui s'est réunie naguère au Palais de Bruxelles, sous la présidence du Roi, est un événement qui, par son caractère même, a dû attirer votre attention. Je viens aujourd'hui vous faire connaître la position que le Gouvernement a prise à l'égard de cette œuvre dont les documents joints à la présente dépêche vous feront apprécier l'esprit et le programme.

» L'initiative de cette grande entreprise appartient au Roi. Dans le discours d'ouverture de la Conférence, Sa Majesté en a clairement précisé la portée et le but : il s'agit de compléter l'exploration scientifique de l'Afri-

que, de combiner à cette fin les efforts des diverses nations, d'attirer dans le courant de la civilisation européenne un vaste continent, hier encore à peu près inconnu, d'y combattre surtout le principal obstacle à tout progrès durable, le trafic des esclaves.

» L'intérêt de la science et celui de l'humanité, telle est donc la double préoccupation à laquelle le Roi a obéi en convoquant à Bruxelles les voyageurs et les savants qui ont fait de l'Afrique l'objet spécial de leurs études et de leurs travaux. Nulle considération politique n'est venue se mêler à ces intérêts d'un ordre supérieur. Quelque élevé que fût le rang de son promoteur, la Conférence a emprunté à ces circonstances un caractère purement privé et la marche de ses délibérations a plutôt confirmé qu'affaibli ce caractère. Aucun Gouvernement étranger n'y a eu de représentant ni d'organe; aucun État n'y est intervenu à un degré quelconque. L'institution internationale à laquelle la Conférence vient de donner le jour garde donc l'aspect que celle-ci avait elle-même : elle procède d'efforts individuels et libres, et si elle n'exclut pas les bienfaits des autorités publiques, elle compte vivre et se développer par le concours spontané de tous les hommes dévoués aux progrès de la science et de la civilisation.

» Ces conditions traçaient nettement au Gouvernement belge son attitude et son rôle. S'il n'a pas pris part aux travaux de la Conférence et s'il n'a pas engagé dans les résolutions qu'elle a prises l'action de la puissance publique, il n'a nullement obéi, en agissant ainsi, à un sentiment d'indifférence, moins encore d'hostilité. Il a recueilli la pensée royale avec toutes les sympathies qui y étaient dues; il applaudira volontiers aux succès d'une œuvre dont il apprécie hautement les tendances généreuses et civilisatrices; il est tout disposé à la seconder dans les limites du programme que la Conférence s'est tracé à elle-même.

» Ces explications, M. le Consul général, déterminent

également l'attitude que le Gouvernement du Roi s'attend à vous voir prendre en cette matière. Dans le travail qui va s'entamer probablement autour de vous pour constituer les Comités nationaux, dans les mesures qui seront prises pour organiser leurs relations avec la Commission centrale, il convient que vous évitiez d'intervenir en votre qualité officielle. Mais cette seule réserve gardée, si un appel était fait à votre coopération ou si vos dispositions particulières vous portaient à seconder l'exécution des vues de la Conférence, vous demeurez naturellement libre de témoigner à l'Institution qui va naître des sympathies que le Gouvernement partage, d'y prêter un concours qui est plutôt conforme que contraire à ses intentions. Veuillez, etc. (s.) d'ASPREMONT LYNDEN. »

Cette circulaire officielle, dont le style paraîtra à quelques-uns assez « ponce-pilatesque », est suivie d'une lettre particulière écrite à M. Daluin par le Secrétaire du baron Lambermont, qui était le baron Paul Guillaume, plus tard ministre de Belgique aux Pays-Bas et en France.

Voici cette lettre datée du 9 novembre 1876 :

« Vous avez reçu, il y a quelque temps, les différents documents qui concernent la Conférence de géographie qui s'est réunie au mois de septembre à Bruxelles. Vous connaissez donc les grandes lignes de l'affaire. Hier on a complété à Bruxelles la composition du Comité exécutif par la nomination du baron Greindl comme Secrétaire général de l'OEuvre, et la nomination, comme Trésorier, de M. Galezot, sous-directeur au Ministère des Finances. Voilà donc un rouage complètement organisé. Le comité exécutif se compose aujourd'hui du Roi, président; du baron Greindl, secrétaire général; de sir Bartle Frère, du docteur Nachtigal, de M. de Quatrefages, membres étrangers, et de M. Galezot, trésorier.

» On a aussi constitué hier le Comité national belge. Je vous enverrai aussitôt que possible quelques exemplaires

du compte rendu de cette première réunion qui a eu lieu au Palais du Roi. Sa Majesté désirerait voir le Maroc s'intéresser à son œuvre humanitaire. On a lieu d'espérer obtenir aussi le concours du Vice-Roi d'Égypte.

» M. le baron Lambermont me charge de vous dire qu'il pense que, si l'Empereur du Maroc voulait accepter le titre de Membre d'Honneur de l'OEuvre, notre Roi se montrerait tout disposé à le lui accorder.

» Vous trouverez au Maroc, à votre arrivée, sir Drummond Hay, le ministre d'Angleterre. Vous pourriez lui demander son avis sur ce point. Je suis chargé de vous dire qu'on vous saura gré des démarches que vous croirez pouvoir faire pour faire entrer, de cette façon, le Maroc dans le mouvement sympathique que l'on constate partout pour l'œuvre dont l'initiative remonte à notre Roi. Veuillez, etc. » (s.) BARON PAUL GUILLAUME.

Le 17 novembre 1876, nouvelle lettre du même au même :

« Le Département des Affaires Étrangères vous transmet aujourd'hui une circulaire sur l'affaire *Nègre* ⁽¹⁾ avec trois exemplaires du procès-verbal de la réunion du 6 de ce mois. J'ai l'honneur de joindre à cet envoi trois autres exemplaires de ce document que M. le baron Lambermont vous prie de bien vouloir remettre de sa part à sir Drummond Hay. » (s.) GUILLAUME.

La circulaire à laquelle il est fait allusion n'est que la transmission du compte rendu de la séance du 6 novembre du Comité National Belge de l'Association Internationale pour réprimer la Traite et ouvrir l'Afrique Centrale. Elle n'offre aucun intérêt spécial.

(1) *Affaire nègre*. — Cette expression nous révèle comment dans l'intimité était qualifiée l'initiative du roi Léopold II. Rappelons, à ce propos, un mot entendu en 1908 et proféré par un adversaire sournois, mais réel, de notre Souverain : « *L'œuvre africaine* est devenue l'*entreprise africaine* pour finir par devenir l'*affaire du Congo* ».

Le 16 décembre, M. Daluin écrit à M. Galezot : « Désirant participer dans la mesure de mes ressources à l'œuvre de la civilisation de l'Afrique centrale, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint un chèque de 100 francs sur la caisse Delloye Tiberghien à Bruxelles, pour ma souscription en faveur de cette œuvre. » M. Galezot lui répond le 28 décembre : « J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre du 16 décembre par laquelle vous voulez bien m'envoyer cent francs pour votre souscription à l'œuvre de l'exploration et de la civilisation de l'Afrique Centrale. J'ai pris soin de mettre cette somme à la disposition du Comité belge, qui se fera un devoir de porter à la connaissance du Roi votre concours généreux à l'œuvre. En attendant, je vous prie, M. le Ministre, d'agréer les remerciements du Comité ainsi que, etc... » (s.) Le Trésorier, GALEZOT.

De tous ces documents, il semble résulter qu'en l'année 1876, Léopold II, pour réaliser ses projets coloniaux, en avait été réduit à les mettre sous le patronage d'un organisme international qui, vis-à-vis des Belges, jouirait incontestablement d'un prestige supérieur à ce qu'un organisme purement belge aurait pu lui apporter. On faisait appel aux contributions volontaires et aux idées humanitaires, anti-esclavagistes et scientifiques les moins propres à effrayer nos timides compatriotes. « Nulle considération politique n'est venue se mêler à ces intérêts d'un ordre supérieur », écrivait le Gouvernement belge, comme s'il craignait toute affirmation osée de notre souveraineté. En 1877 nous allons voir que peu à peu le Comité belge seul va s'affermir dans l'organisation internationale, dont le nom même ne paraît guère encore fixé. Son vrai nom, l'Association Internationale Africaine, ou l'A. I. A., lui est donné pour la première fois dans la lettre ci-après du baron Greindl, Secrétaire général de l'Association et du Comité, à M. Daluin, lettre datée de Londres le 1^{er} janvier 1877 : « Mon cher Daluin, Recevez en premier lieu mes compliments pour la nouvelle année. Le baron Guillaume

m'a communiqué votre lettre du 15 décembre dernier et j'ai eu en même temps communication de la lettre très intéressante que sir J. Hay a écrite à M. Devaux. Il y a un point de cette lettre sur lequel je voudrais vous faire une observation : Sir J. Hay semble croire que le but de l'Association Internationale Africaine est de poursuivre directement la suppression de la traite des nègres. Sa Majesté et tous les membres de la Conférence espèrent sans doute que l'exploration et les progrès de la civilisation de l'Afrique rendront ce trafic impossible; mais le Roi et les membres de la Conférence, spécialement les Anglais, sont d'avis que la répression de la traite ne peut pas faire l'objet direct des travaux de l'Association, parce qu'elle soulève des questions politiques auxquelles une société internationale doit rester étrangère. Il importe qu'un homme de la valeur et de l'influence de sir J. Hay ne soit pas dans l'erreur sur ce point capital. Ce n'est donc pas là ce qui devrait empêcher l'Empereur du Maroc d'adhérer à l'Association; mais la lettre de sir J. Hay et la vôtre contiennent d'autres considérations fort justes qui suffisent pour démontrer qu'il n'y a rien à espérer de ce côté. Je n'ai pas vécu six ans en pays musulman sans avoir appris à apprécier ces bonnes raisons.

» Je ne puis pas prendre immédiatement les instructions du Roi, puisque je serai retenu à Londres pour plusieurs jours encore; mais à mon retour je conseillerai fortement à Sa Majesté de ne rien tenter du côté du Maroc. Ne faites donc rien en attendant et considérez l'affaire comme abandonnée si vous ne recevez pas de nouvelles instructions. Tout à vous. » (s.) GREINDL.

M. Daluin répondit, le 25 janvier 1877, la lettre suivante, datée de Tanger :

« Mon cher Greindl, Et d'abord mille remerciements pour vos bons souhaits. J'y réponds par des vœux identiques. Je me suis empressé de communiquer votre lettre

à sir John Hay, qui a paru fort sensible aux choses aimables qu'elle renferme à son adresse. Nous savons parfaitement que les travaux de l'Association Internationale n'ont pas *directement* pour but l'abolition de l'esclavage, mais il n'en est pas moins réel que la répression de la traite était l'objectif de la Conférence et que cela rentre dans l'esprit des statuts du Comité national belge. Si je faisais des démarches pour amener l'Empereur du Maroc à nous prêter son concours, il ne manquerait pas ici d'esprits malveillants, *même parmi les chrétiens*, pour dénigrer l'œuvre et faire croire à Moulay Hassan qu'il s'agit de poursuivre l'abolition de l'esclavage dans ses États mêmes; il n'en faudrait pas davantage pour me rendre suspect et compromettre une excellente position conquise après vingt ans de séjour dans ce pays. Personne à Bruxelles ne peut comprendre cela aussi bien que vous qui avez vécu plusieurs années en pays musulman et vous n'aurez pas de peine à faire partager votre manière de voir par un homme aussi sensé, aussi intelligent que le Roi. Tout à vous. » (s.) DALUIN.

Le document suivant est le compte rendu imprimé de la session de juin de la « Commission Internationale de l'Association Africaine ». On voit que le nom de l'Association est fixé et raccourci.

Je le résume rapidement; c'est un document connu et qui n'a rien d'inédit et si j'en parle ici ce n'est que pour donner une certaine cohésion à cet exposé.

Vingt-cinq personnalités se réunissent au Palais de Bruxelles le 20 juin. Ce sont les délégués des Comités nationaux, les Présidents des Sociétés de géographie. Parmi eux pas un seul Anglais, tandis qu'ils étaient onze en septembre 1876 et qu'ils semblaient devoir y jouer le premier rôle. Parmi les noms intéressants, je relève comme présents : M. Merry del Val, ministre d'Espagne; M. Sanford, ancien ministre des États-Unis; M. d'Abbadie, de l'Institut; parmi les Belges, seulement Lambermont,

le général Liagre, le baron Greindl, M. Galezot. Le baron P. Guillaume fait fonction de secrétaire. Durant la première séance, il fut constaté que seul le Comité belge avait réuni les fonds transmis à ce jour à l'Association, soit près de 400.000 francs.

A la seconde séance, les divers représentants firent connaître l'organisation des divers Comités nationaux. Puis on discuta sur le point de savoir « ce que doit être une station ». Divers projets furent présentés.

Signalons l'insistance du délégué néerlandais, M. Veth, qui offre le concours de l'« Africaansche Handelsvereeniging » et désigne les environs de l'embouchure du Congo comme un point digne de fixer l'attention. Mais il semble que le Comité exécutif voulait surtout obtenir de l'assemblée le vote de son propre projet : une expédition vers le Tanganyka par la voie de Zanzibar. La proposition fut présentée par le baron de Richtofen et acceptée. En somme on remit tous les pouvoirs au Comité exécutif. Le Roi des Belges fut réélu Président. Pour finir on adopta le drapeau bleu à étoile d'or comme drapeau de l'A. I. A.

Le 18 octobre, le Secrétaire général baron Greindl, au nom du Comité Exécutif, annonce, par circulaire lithographiée, le départ de la 1^{re} expédition commandée par M. Crespel. Trois autres Blancs : MM. Cambier, Maes et Marnø, l'accompagnaient. Nos voyageurs, y est-il dit, sont partis de Southampton pour Natal et Zanzibar. Ils voyagent gratis sur un steamer de l'Union mail steam ship Cy. Ils disposeront à Zanzibar de l'Agence Roux, de Fraissinet et C^o. On remercie tous ceux qui ont bien voulu leur procurer des recommandations, diverses personnalités anglaises, le cardinal Franchi. Le Sultan de Zanzibar a promis son appui. Pour terminer on ajoute : « Nous pouvons donc envisager l'avenir avec confiance. Nos voyageurs partent certains d'être soutenus dans l'entreprise si intéressante à laquelle ils vont se consacrer ». Le gros des fonds de l'A. I. A. est demeuré la contribution du Comité

belge. Notons cependant 6.250 francs envoyés d'Angleterre, 3.000 francs envoyés de Hongrie. On annonce aussi que 32.000 francs ont été recueillis en France.

Le dossier examiné ne contient plus rien jusqu'au 1^{er} mars 1878. C'est la date de la réunion statutaire du Comité national belge de l'A. I. A. La séance ne se tient plus au Palais, mais rue de Namur, au local de l'ancienne école militaire. Le Comte de Flandre, président, se fait excuser de ne pas assister à la séance. On a l'impression que la machine ne bat que d'une aile... Qu'est-il arrivé ? Le Président de l'assemblée ouvre la séance en annonçant la mort de deux des quatre voyageurs envoyés en Afrique. Le capitaine Crespel est le premier Belge qui paya de sa vie son adhésion à l'Œuvre Africaine, et l'on s'imagine aisément, à 60 ans de distance, quel funeste retentissement cette nouvelle dut avoir sur l'esprit timoré de nos compatriotes, totalement déshabitués aux entreprises lointaines. Et c'est ici le lieu de rendre hommage à l'armée; c'est elle qui fit le Congo, car devant ces morts répétées, où, en dehors d'elle, aurait-on trouvé le personnel nécessaire aux expéditions ?

Le baron Greindl rend compte de l'activité du Comité dans un rapport qu'il lit. Œuvre de propagande surtout, destinée à recueillir des fonds pour payer les expéditions.

M. Galezot, trésorier, annonce qu'au 31 décembre 1877, le Comité belge avait recueilli 437.278 francs. Cette somme pouvait se diviser en deux parties à peu près égales. Deux cent mille francs provenaient de 50 gros souscripteurs à la tête desquels on note le Roi et le Comte de Flandre. Deux cents autres mille francs viennent de petites souscriptions de 150.000 personnes. Je note seulement comme pouvant nous intéresser le compte des frais d'administration, s'élevant à fr. 7.204,70. C'est notre premier « *budget métropolitain* du Ministère des Colonies ». Un commis et un garçon de bureau coûtaient à eux deux 1.600 francs. Il serait intéressant d'identifier ces deux